Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019.

Le Président,

Claude PRUDHOMME

Orientations d'Aménagement et de Programmation

CADRE DE VIE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

APPROBATION LE 14 NOVEMBRE 2019

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Sommaire

Définition des principes 5

Objet et application 6

Se déplacer (voirie, liaisons douces, stationnement) 7
Aménager la voirie 7
Intégrer les liaisons douces 8
Gérer le stationnement 9
Marquer les entrées de villes et villages 9

Habiter l'espace (gérer les limites privées/publics, aménager les espaces verts publics) 10
Avoir un traitement qualitatif des limites privées/publics 10
Mettre en valeur les espaces verts publics 11
Adapter le mobilier urbain et l'éclairage 11
Gérer la publicité 11

Valoriser le patrimoine 12
Affirmer la présence de l'eau 12
Mettre en valeur le patrimoine bâti 13
Valoriser le patrimoine naturel 13
Maintenir des vues 13

Les sites OAP cadre de vie 14
Basse Vallée 17
Carly 18
Crémarest 20
Questrecques 22
Tingry 24
Verlincthun 26
Wirwignes 28
Coeur du territoire 30
Desvres 32
Longfossé 34
Menneville 36
Samer 38
Wierre-au-Bois 40
Seuil Nord 43
Alincthun 44
Bellebrune 46
Belle et Houllefort 48
Colembert 50
Henneveux 52
Le Wast 54
Longueville 56
Nabringhen 58
Plateau Ouest et vallée de la Course 61
Courset village 62
Courset Hameau de Sacriquier 64
Doudeauville 66
Halinghen 68
Lacres Village 70
Lacres Hameau Sequières 72
Senlecques 74

Fond de la boutonnière 77
Bournonville 78
Brunembert 80
Lottinghen 82
Quesques 84
Saint Martin Choquel 86
Selles 88
Vieil Moutier 90

Communauté de Communes de Desvres-Samer

DEFINITION DES PRINCIPES D'AMENAGEMENTS

Fin 2015, les élus désignés dans chaque commune pour la participation aux travaux du PLUi ont assisté à un atelier «Cadre de Vie» avec le CAUE 62. Après un temps de présentation des grandes catégories d'espaces publics (entrées de ville, traversée de ville, liaisons douces, pôles publics, patrimoines bâtis et naturels) des études ont été menées pour tester les améliorations possibles dans la qualification des espaces collectifs. Puis le travail sur le terrain a permis d'aboutir au présent recueil.

OBJET ET APPLICATION

Article R151-6 : Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville.

La rédaction de l'OAP « Cadre de vie » doit permettre à la Communauté de Communes Desvres Samer de définir les conditions de maintien et d'amélioration de son cadre de vie basé sur son identité rurale et paysagère forte.

Les secteurs concernés par la rédaction d'une OAP ont été définis en partenariat avec les communes sur la base d'un diagnostic de l'état existant de l'espace public et des services et équipements au sein de leur territoire. Il a été fait le choix de travailler en priorité sur les centralités villageoises et/ou d'équipements.

Ces orientations visent à définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées et traversées de villages, le patrimoine naturel et bâti, les services et équipements, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement des communes.

Les OAP peuvent concerner les espaces privés comme les espaces publics et permettre, en lien avec le règlement du PLUi de définir les principes d'aménagement. Quelle que soit leur précision, les orientations d'aménagement s'appliquent en termes de compatibilité, ce qui laisse aux maîtres d'ouvrages une marge de manœuvre pour réaliser l'action ou l'opération d'aménagement.

L'OAP « cadre de vie » est à regarder en complément des autres documents qui composent le PLUi et notamment de l'OAP patrimoniale de celle concernant la Trame Verte et Bleue (OAP TVB) et des OAP sectorielles liées aux projets d'aménagement.

La structure de chaque OAP est définie pour prendre en compte les thématiques les plus importantes identifiées par les communes et la CCDS :

- La gestion des déplacements en tenant compte de l'ensemble des moyens (piétons, cyclistes, voitures, transports en commun),
- L'usage de l'espace public et la place de l'habitant dans cet espace,
- La prise en compte de l'environnement bâti et naturel du territoire.

SE DEPLACER (voirie, liaisons douces, stationnement)

Des espaces publics et voiries imaginés et conçus pour tous et en premier lieu pour les plus vulnérables : enfants, personnes âgées et personnes à mobilité réduite.

Maintenir l'identité rurale des communes de la CCDS

Objectifs :

- Donner plus de place aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et aux personnes à mobilité réduite au sein de l'espace public qu'est la rue (chaussée et trottoirs);
- Garantir des déplacements sécurisés pour tous;
- Encourager et favoriser les déplacements alternatifs à la voiture;
- Faciliter l'utilisation des services et équipements de proximité par un maillage à l'échelle du village.

◗ Aménager la rue

Les différents moyens :

- La mise en place de l'intermodalité des déplacements (parcours mixant les différentes modes de transports);
- La hiérarchisation et le dimensionnement des voies en fonction des usages;
- L'aménagement de liaisons piétonnes (interdire les impasses pour les piétons);
- Réaménagement des «raquettes de retournement» pour qu'elles deviennent des espaces de vie...;
- La pacification de l'espace de la rue, en réduisant la vitesse des automobilistes et en favorisant le déplacement des piétons;
- Le partage de la rue avec les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite : la zone 30 en milieu urbain, la zone de rencontre autour des grands pôles, le trottoir filant ou plateau surélevé.

↳ Quelques exemples:

Voirie partagée à Condette

Hiérarchisation voirie : traitement du sol, place Victor Hugo à Saint-Etienne-au-Mont

Zone 30, rue du Viaduc à Wimille

Intégrer les liaisons douces

- l'accessibilité pour tous

L'accessibilité aux espaces publics est réglementée depuis 2005. Un plan d'accessibilité de la voirie pour chaque commune est imposé depuis 2009, ce qui nécessite la prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements.

Sécurité, convivialité, espaces de rencontres, ambiances variées.

Exemple de l'accessibilité de l'église de Nesles

- L'accompagnement par la végétation ou les noues

Le parcours de l'eau en milieu urbain peut accompagner les liaisons douces, leur apportant ainsi un cadre de vie d'une grande qualité paysagère.

Sur les voiries à forte circulation, les piétons seront protégés des voitures via des plantations, une bande enherbée et/ ou du stationnement.

Exemple de Senlecques

- La mise en oeuvre de revêtements qualitatifs

Utilisation des revêtements autres que le simple enrobé, matériau à caractère routier.

Limitation de l'imperméabilisation des sols.

Exemple de trottoirs enherbés ou gravillonnés

- L'amélioration du confort d'usage (lisibilité, praticabilité, adhérence,…).

Exemple de liaisons douces pavées à Hesdigneul-les-Boulogne

- Le choix des matériaux en harmonie avec l'ambiance et la palette de couleurs du lieu, en privilégiant, bien sûr, les matériaux locaux.

Exemple d'un cheminement enherbé et stabilisé à Condette

- L'amélioration des accotements en espace rural pour les rendre praticables par les piétons.

Gérer le stationnement

- Le choix de l'emplacement

Regrouper le stationnement sur des aires dans l'espace public pour libérer les trottoirs et l'espace de la rue.

La localisation judicieuse des places de stationnement permettra de faciliter l'intermodalité (proximité des arrêts de bus, attache vélos, site de covoiturage,…).

- La mise en oeuvre des revêtements qualitatifs

On cherchera à différencier le revêtement de sol des aires de stationnement de celui de la route afin d'identifier clairement les places de stationnement et d'apporter une plus-value à l'espace public. Le revêtement sera dans la mesure du possible perméable.

Exemple d'un stationnement en dalle perméable et gravillons à Condette

Exemple d'un stationnement enherbé à Echinghen

- L'aménagement avec les plantations

Le végétal permettra d'embellir les aires de stationnement, il pourra être accompagné de la gestion alternative des eaux de pluie.

Exemple d'un stationnement alterné avec des plantations d'arbres à St Etienne au Mont

Marquer les entrées de villes et villages

Par le traitement de la voirie, la signalétique et les plantations.

HABITER L'ESPACE (gérer les limites privées/publics, aménager les espaces verts publics)

Des espaces conçus de façon polyvalente pour répondre à différents usages et besoins.

Objectifs :
- Aménager un espace public de qualité
- Permettre aux habitants de s'approprier et de partager les espaces publics de la commune : espaces verts publics.
- Maintenir l'identité rurale du territoire

Avoir un traitement qualitatif des limites privées/publics

- La végétalisation des clôtures et des limites (plantes grimpantes, haies)

Garantir l'intimité vis-à-vis de l'espace public tout en préservant un espace public de qualité.

La limite entre un espace public et un espace privé n'est pas une ligne tracée au sol, c'est un espace de transition qui a une épaisseur.

Cette limite est qualifiée selon le contexte et l'environnement pour participer au cadre de vie de l'ensemble des habitants.

Les limites végétales :

Encourager la diversité des essences végétales, en favorisant les espèces locales, et travailler sur des compositions adaptées à l'ambiance environnante.

La plantation de feuillus sera privilégiée et les haies mono-spécifiques persistantes de type conifères ou essences horticoles sont à bannir.

La clôture, si nécessaire, sera posée de façon à être masquée par les végétaux depuis l'espace public (implantée côté jardin privatif)

Exemple d'un fossé et d'une haie mixte plantée en limite de parcelle

Exemple d'une limite constituée par un massif de vivaces

Les limites minérales :

Valoriser les murs réalisés avec des matériaux nobles (pierres, pierres sèches, briques) ou accompagner les murs ou palissades avec de la végétation (plantes grimpantes, arbres palissés, massifs,…)

Exemple d'un muret bas en pierre rehaussé d'un treillis en bois

Exemple d'un muret bas en pierre accompagné d'un massif planté et arboré

Mettre en valeur les espaces verts publics

Le végétal est une composante à part entière de l'aménagement de l'espace public.

Le choix des plantations (arbres, arbustes, vivaces, plantes herbacées ou graminées) sera déterminé pour accompagner au mieux le projet d'aménagement.

- La gestion différenciée

Les plantations en pleine terre sont privilégiées. Les arbres sont accompagnés de plantes couvre sol à leurs pieds ou de paillage.

Les méthodes d'entretien, les plus durables possibles sont conseillées (ex: espacement des tontes, utilisation de l'eau de pluie, plantation de vivaces...)

Adapter le mobilier urbain et l'éclairage

Le mobilier urbain contribue à qualifier les espaces et participe à l'identité d'un quartier. Il doit être implanté judicieusement en fonction des usages sans créer d'obstacle sur le domaine public.

- Les attaches vélo
- Les Jeux
- L'éclairage public, économique en énergie (led)

Les équipements performants (watt consommé minime) sont à privilégiés

L'éclairage vers le sol et l'adaptation de l'intensité lumineuse à l'ambiance recherchée tout en s'assurant du confort des usagers.

Des programmateurs ou capteurs de présence peuvent être installés pour diminuer ou éteindre l'éclairage à partir d'une certaine heure de la nuit notamment pour les espaces peu fréquentés

Les réseaux aériens peuvent être enfouis et les transformateurs électriques intégrés.

- La gestion des déchets

Prendre en compte la gestion des déchets dès la conception du projet.

La mise en place des points de collectes permet de réduire l'emprise des voiries et la multiplication des aires de retournement pour les camions de ramassage. Ils sont intégrés dans l'espace public grâce à de la végétation ou des matériaux qualitatifs tout en étant repérable facilement.

Végétalisation de la structure

Intégration des containers

- Intégration du mobilier urbain et des ouvrages techniques

Le style du mobilier doit être discret et respecter les matériaux et couleurs environnantes, à moins qu'une démarche artistique soit engagée avec une recherche de formes et de matériaux.

Concernant les ouvrages techniques, l'ensemble des armoires concessionnaires doit être regroupé au sein d'un ouvrage technique installé dans l'épaisseur de la haie ou dans le mur/mure en limite de l'espace public. Ceci intègre également les boîtes aux lettres.

Gestion de la publicité

L'article L 581-8 du code de l'environnement interdit la publicité dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Caps et marais d'Opale

Les communes doivent règlementer les zones spécifiques, pirvilégier la micro signalétique, les relais infos services et lutter contre les affichages illégaux.

Un guide réalisé par le PNR est téléchargeable sur leur site internet.

VALORISER LE PATRIMOINE

Mettre en valeur l'identité rurale du territoire et son patrimoine naturel et bâti.

Objectifs :
- Sensibiliser à la proximité du patrimoine naturel et bâti
- Préserver et mettre en valeur les atouts du territoire

Affirmer la présence de l'eau

- La gestion alternative des eaux pluviales dans l'espace public

Collecter les eaux de pluie là où elles tombent avant même qu'elles ne ruissellent.

Favoriser l'infiltration en maintenant le terrain naturel ou en utilisant des revêtements poreux.

Stocker l'eau de pluie et la faire circuler (cf. normes au règlement)

- La mise en valeur de la présence de l'eau sur le territoire

Noues, bassins et fossés enherbés

Les noues permettent le stockage des eaux pluviales superficiellement et s'intègrent très bien dans le paysage environnant.

La noue a la même fonction qu'un fossé, elle est néanmoins moins profonde (moins de 50cm au plus bas) et plus facile d'entretien, grâce à des pentes faibles inférieures à 3/1.

L'acheminement des eaux de pluie se fait en surface par ruissellement dans la noue ou dans un éventuel massif drainant.

Les noues, bassins et fossés sont traités en surface enherbée.

Il est recommandé de procéder à une gestion différenciée de ces espaces, permettant notamment de réduire le coût d'entretien et de conforter le caractère champêtre des lieux.

↳ Quelques exemples :

Noues paysagères à Arques

Bassins paysagers en milieu urbain à Grande -Synthe

Mise en valeur des cours d'eau existants dans la ville de Cahors

Mettre en valeur le patrimoine bâti

Le patrimoine bâti, qu'il s'agisse des habitations typiques du territoire (fermes, demeures bourgeoises, châteaux…), ou petit patrimoine (puits, calvaires…) peut être vu depuis l'espace public par un aménagement qualitatif mettant en valeur sa présence.

Quelques exemples :

- Restauration des murets
- Traitement des abords de bâtiment
- Intégration du mobilier à proximité
- Mise en valeur par l'éclairage

Exemple du muret restauré à Bazinghem

Valorisation du patrimoine naturel

Le patrimoine naturel dans les villages ruraux est associé à l'environnement agricole et naturel. L'ensemble des éléments constitutifs de l'auréole bocagère (haies, fossés, vergers, arbres têtards) des villages sera préservé.

Dans les bourgs, il s'agira de redonner une place prioritaire et de la visibilité sur les éléments naturels : l'eau, le végétal, le minéral. Ces éléments seront intégrés et valorisés dans le projet d'aménagement urbain, en particulier les éléments identifiés dans l'étude et l'OAP «Patrimoine».

Maintenir des vues

- La prise en compte dans l'aménagement des villages de la forme villageoise

Travailler sur les gabarits, les couleurs, l'implantation des bâtis afin de préserver les silhouettes villageoises.

- La valorisation : Comment valoriser une vue.

Des aménagements spécifiques peuvent être réalisés pour valoriser les vues dans les centres urbains et au bord des chemins.

Ex : espaces de repos, tables d'orientation, maintien de zone « non aedificandi » pour garder les ouvertures, implantation des constructions

Exemple de valorisation d'un point de vue à Alincthun

Exemple d'une structure pédagogique sur la lecture du paysage à Longfossé

SITES OAP CADRE DE VIE

Localisation des 5 secteurs paysagers de la CCDS

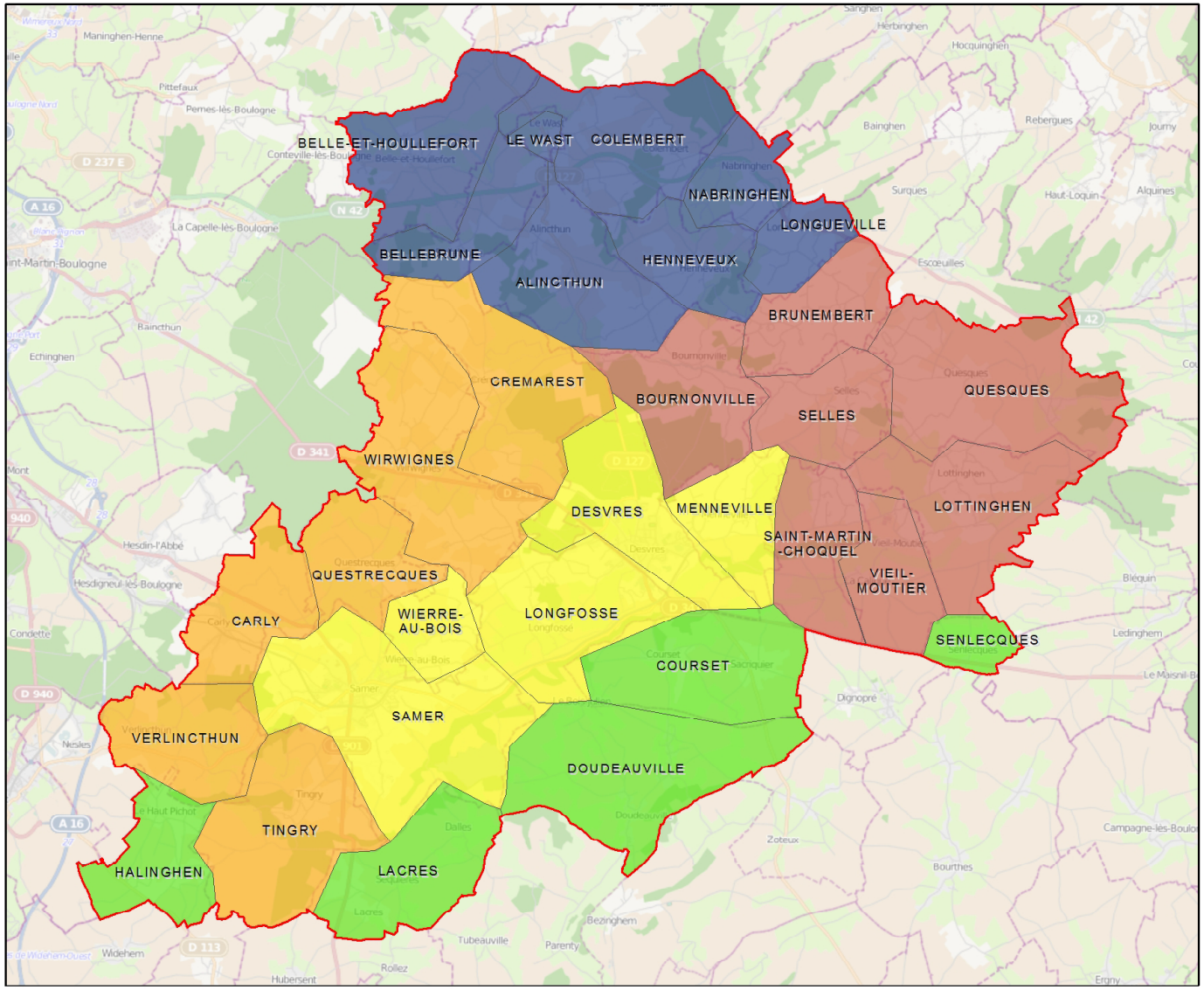

Secteurs paysagers

- Le clos de territoire, la basse vallée de la Liane
- Le fond de la boutonnière, la Porte du bocage
- Le plateau Ouest de la vallée de la Course
- Le seuil nord du territoire
- le coeur du territoire

Autres informations

- Communauté de Communes
- Communes de Desvres - Samer

Carte n°2

0 0,5 1 2 Kilomètres

Source: OpenStreetMap 2013, Communauté de Communes de Desvres - Samer, limites administratifs® IGN et limite de l'EPCI du Conseil Général du Pas-de-Calais
Cartographie: Biotope - 03/10/2013

OAP cadre de vie «DE LA BASSE VALLEE»

CARLY

1 - LOCALISATION

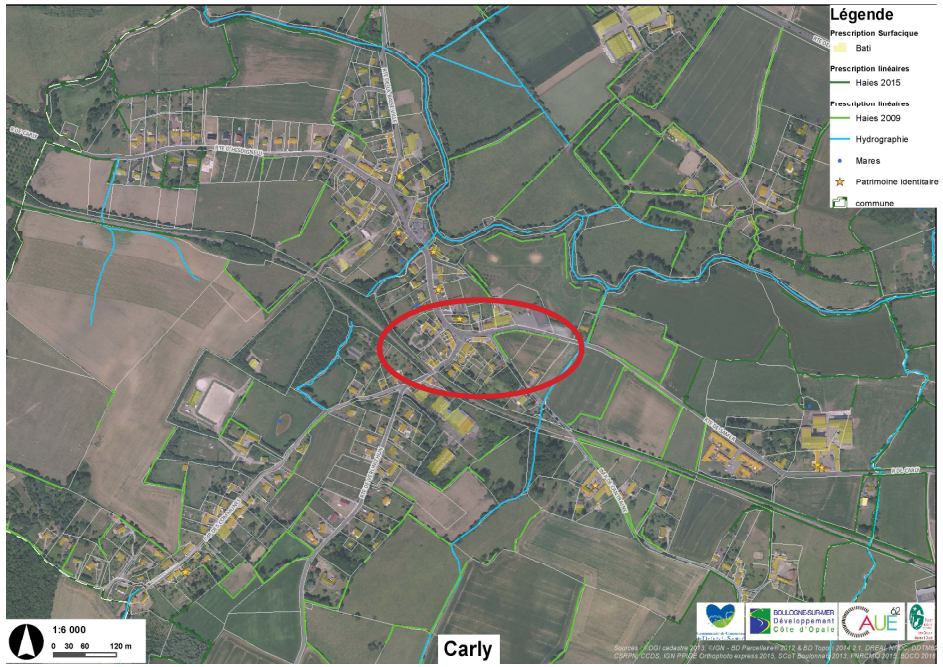

Dans l'entité paysagère de la basse vallée, les 567 habitants (INSEE 2014) de la commune de Carly sont répartis dans le village et dans cinq hameaux (les communes, la basse ville, les places, le petit houret et le hourquet). La rivière la Liane borde au Nord le village ; les équipements (école, mairie, église, salle des fêtes) sont répartis le long de la RD 52.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur l'entrée Est du village et sur les liens avec les équipements et les opérations d'habitat.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Les cheminements existants seront valorisés : le trottoir qui relie la salle des fêtes à la mairie, le trottoir qui longe le côté Sud de la route de Samer à hauteur des parkings et le chemin qui relie la salle des fêtes au projet d'habitat situé au Sud de la voie ferrée. Des cheminements doux seront aménagés au niveau de l'intersection entre la route de Samer et la route de Verlincthun, le long des parkings situés au Nord de la route de Samer et le long de la route de Verlincthun à partir de la voie ferrée jusqu'au projet d'habitat. **OAG-1**

L'entrée Est du village de Carly sera améliorée et signalée par un aménagement paysager situé à cheval sur le cours d'eau, affluent de la Liane, jusqu'au premier parking. Ce dernier pourrait être accompagné de plantations d'arbres de haut jet en port libre (création d'une ripisylve). **OAG-2**

Le carrefour entre la rue de Verlincthun et l'impasse des communes sera redessiné et sécurisé en redonnant à l'impasse un statut secondaire. **OAG-3**

Afin de faire ralentir les véhicules et de sécuriser le déplacement et le franchissement des piétons, des aménagements seront réalisés le long de la route de Samer et plus particulièrement devant l'entrée de la salle des fêtes et devant l'arrêt de bus. **OAG-4**

Environnement, paysage et patrimoine

L'entrée Est du village, qui est actuellement très minérale et peu chaleureuse, sera végétalisée. Une attention particulière sera portée au traitement des franges entre les espaces cultivés, la voirie et les équipements communaux. Ainsi des haies pourront être plantées le long de la route de Samer, pour, d'une part, séparer le trottoir et les champs sur le côté Sud et, d'autre part, séparer les piétons et les parkings de la route sur le côté Nord.

De même, les limites du parking situé entre le terrain de tennis et la salle des fêtes, seront végétalisées.

Les espaces publics situés à l'intersection entre la route de Samer et la route de Verlincthun seront eux aussi végétalisés. Cela permettra de conforter le déplacement des piétons et de les mettre à distance de la route.

Les arbres plantés le long de la route de Samer et de l'impasse de la Cantraine seront maintenus. Une taille moins stricte permettrait de leur donner plus de présence le long de ces voix de circulation. **OAG-5**

Dans ce cadre et pour laisser plus de place aux arbres, une réflexion sur l'enfouissement des réseaux serait intéressante à mener.

Dans le cadre du réaménagement de la salle des fêtes (construction d'un nouveau bâtiment) le point de vue sur l'espace vert sera valorisé et mis en scène. **OAG-6.**

Espaces publics et équipements

La création et l'aménagement d'un nouvel espace multifonctionnel à l'emplacement de la salle des fêtes actuelle, permettra de dé-densifier les parkings existants et de les végétaliser par des plantations d'arbres et/ou d'arbustes, cet espace de stationnement sera paysager, traité avec des matériaux perméables de préférence, pour éviter le ruissellement des eaux pluviales et accompagné de plantations sur toutes ses limites. **OAG-7**

Les abords de la salle des fêtes seront aménagés de façon à intégrer le bâtiment dans un écrin naturel en transition avec l'espace vert au Nord. **OAG-8**

La reconstruction d'une nouvelle salle des fêtes en retrait de la route permettra de sécuriser les utilisateurs, de proposer un bâtiment économe en énergie, intégré dans un écrin naturel et de libérer du stationnement en accroche à la route. **AOG-9.**

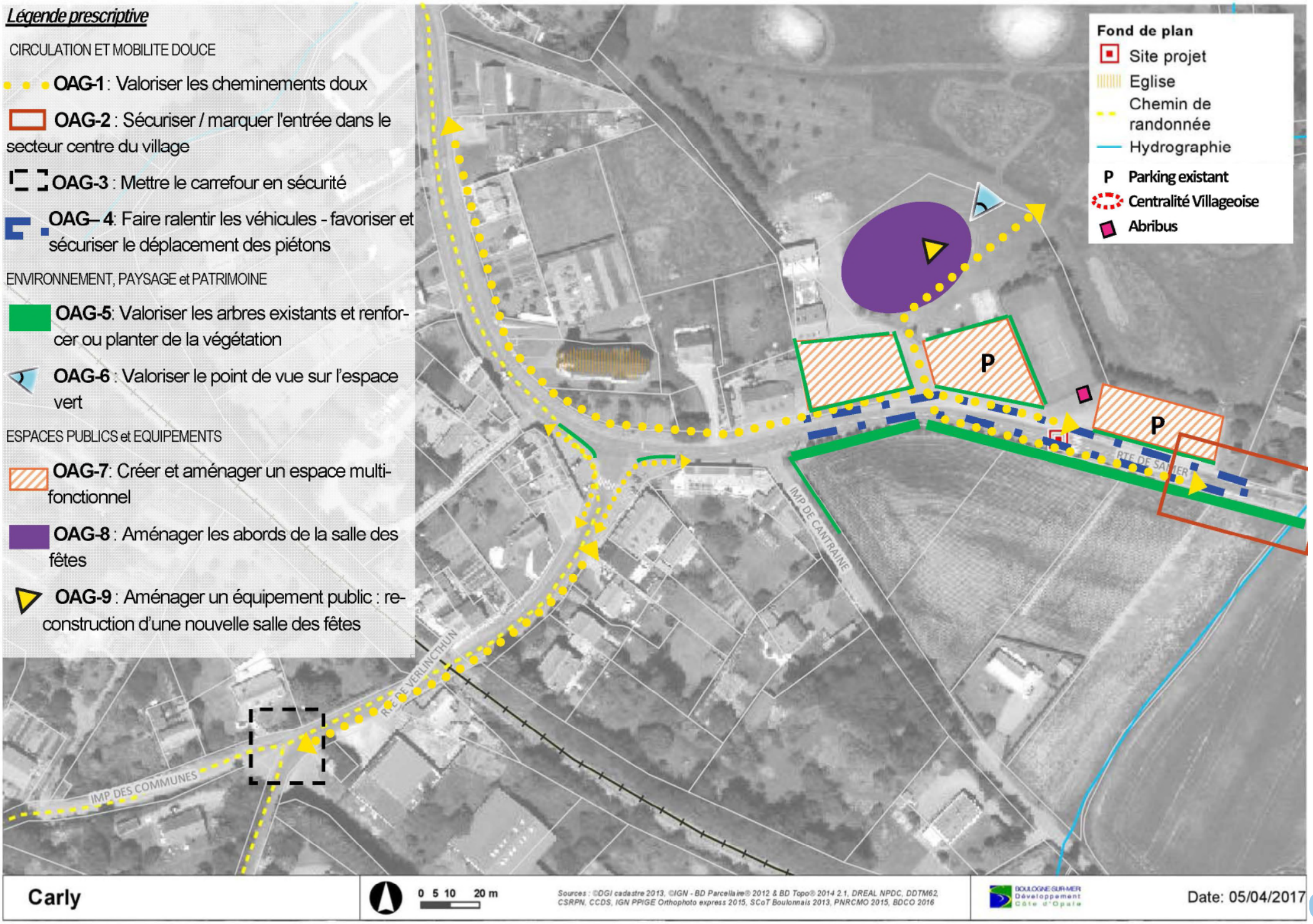
Légende prescriptive
CIRCULATION ET MOBILITE DOUCE
OAG-1 : Valoriser les cheminements doux
OAG-2 : Sécuriser / marquer l'entrée dans le secteur centre du village
OAG-3 : Mettre le carrefour en sécurité
OAG– 4: Faire ralentir les véhicules - favoriser et sécuriser le déplacement des piétons
ENVIRONNEMENT, PAYSAGE et PATRIMOINE
OAG-5: Valoriser les arbres existants et renforcer ou planter de la végétation
OAG-6 : Valoriser le point de vue sur l'espace vert
ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS
OAG-7: Créer et aménager un espace multi-fonctionnel
OAG-8 : Aménager les abords de la salle des fêtes
OAG-9 : Aménager un équipement public : reconstruction d'une nouvelle salle des fêtes
Fond de plan
Site projet
Eglise
Chemin de randonnée
Hydrographie
Parking existant
Centralité Villageoise
Abribus
P
IMP DE CANTRAINE
IMP DES COMMUNES
Carly
0 5 10 20 m
Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016
Date: 05/04/2017

CREMAREST

1 - LOCALISATION

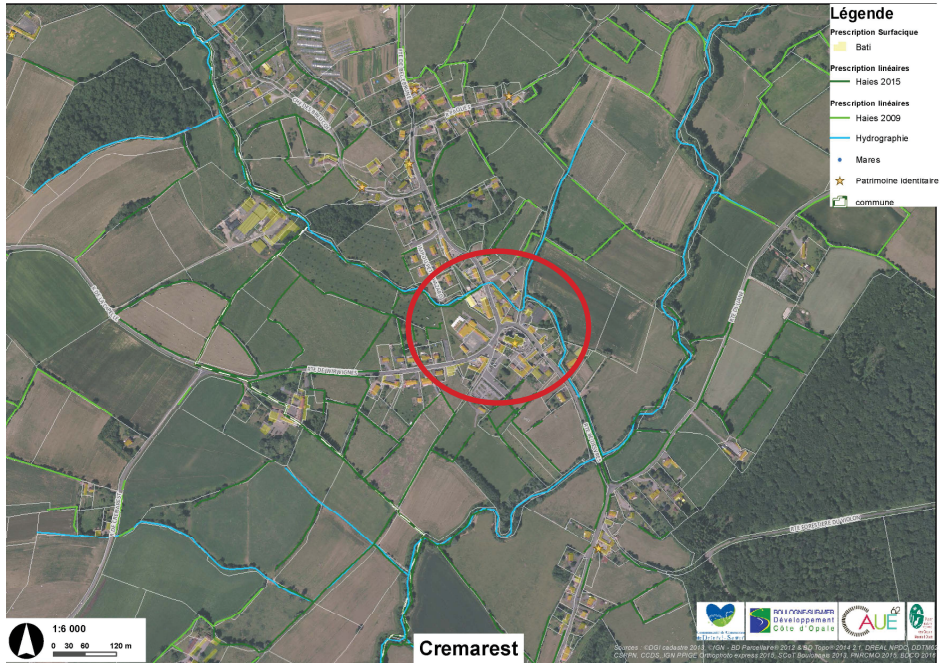

Commune de 796 habitants (INSEE 2014) au sein de l'entité paysagère de la basse vallée, l'urbanisation sur Crémarest est répartie sur le village et sur les deux hameaux (le Possart et Haute Fontaine).

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux (mairie, église, école).

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

La mobilité et les déplacements

Des cheminements doux seront confortés entre les équipements et les projets d'habitat.

Un cheminement sera aménagé également le long de la ripisylve du ru en lien avec le projet d'espace vert au Nord-Est de la commune. **OAG-1**

Le carrefour entre la route de Desvres et la route de Bellebrune sera sécurisé **OAG-2**

L'espace public et la voirie devant la salle communale, l'église et le parking seront pacifiés pour redonner la priorité aux piétons et faire ralentir les véhicules. **OAG-3**

Environnement, paysages et patrimoine

Autour du cimetière, la haie de thuya sera remplacée par une haie d'essences mixtes et locales. **OAG-4**

Espaces publics et équipements

L'espace de stationnement situé entre l'église et le cimetière sera aménagé avec des plantations afin de rompre cette étendue minérale et imperméable. Le fonctionnement de l'arrêt de bus sera inclus dans le traitement de l'espace. **OAG-5**

Les stationnements et les accès à la mairie, salle communale et école seront mis en valeur grâce à des plantations. **OAG-6**

Au Sud du cimetière un équipement public (terrain multisports) sera aménagé. **OAG-7**

Un cimetière paysager sera aménagé en extension du cimetière existant. L'extension est située en zone rouge du plan de prévention des risques d'inondations, elle sera donc traitée de façon perméable. **OAG-8**

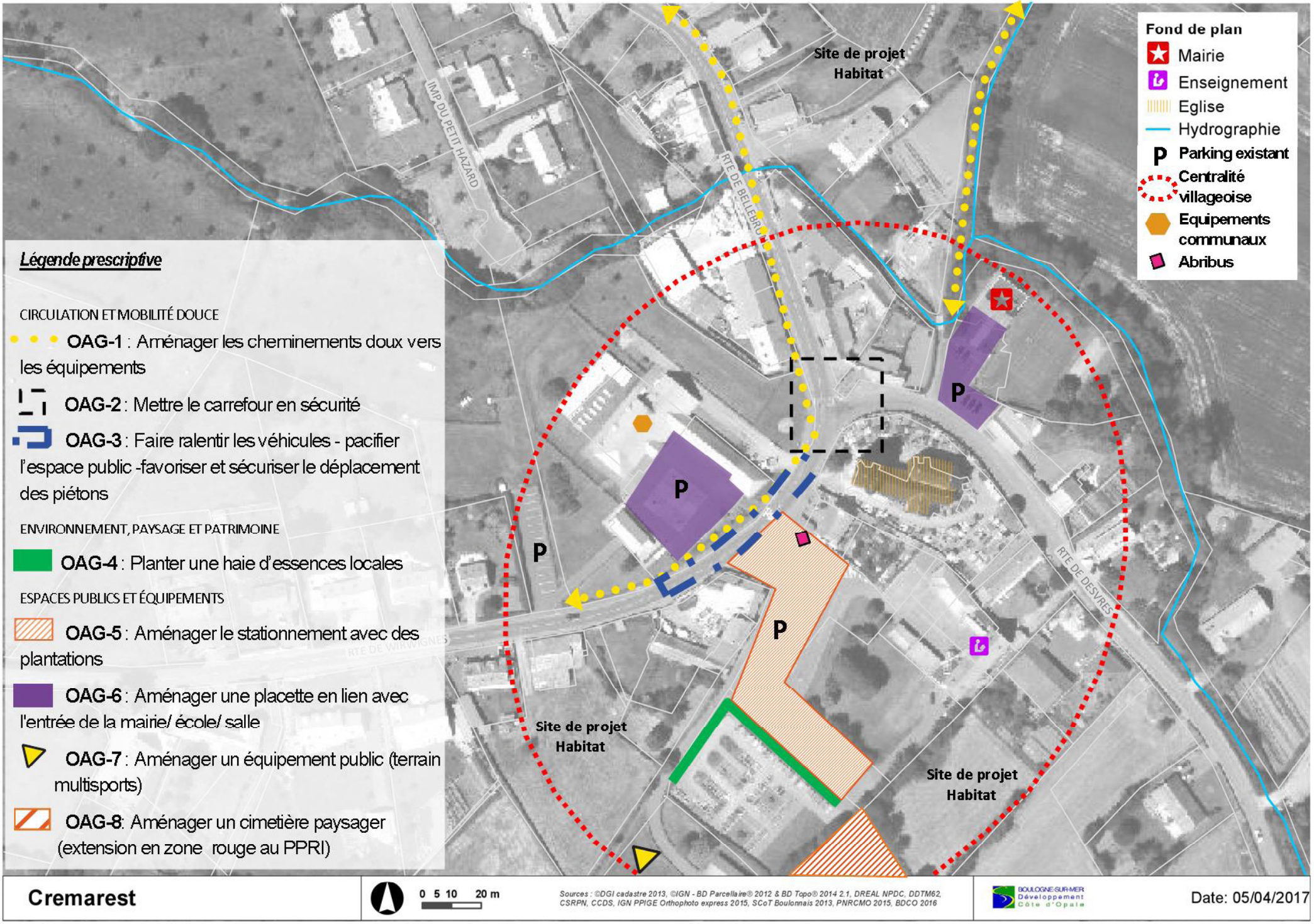

Cremarest

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

QUESTRECQUES

1 - LOCALISATION

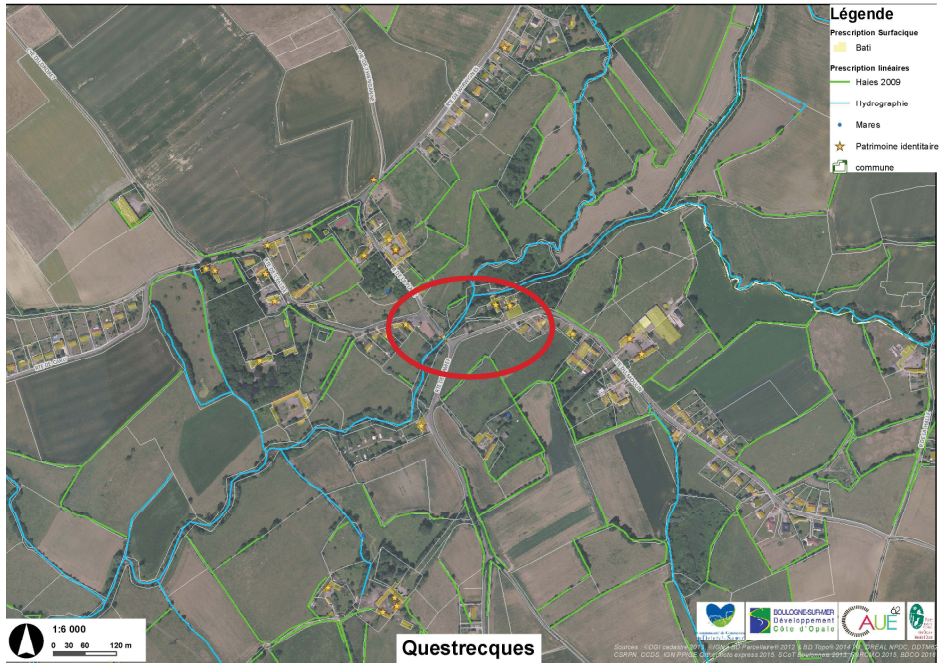

Questrecques est une petite commune de 319 habitants (INSEE 2014) au sein de l'entité paysagère de la Basse vallée. La limite Nord de la commune est la forêt domaniale de Boulogne-sur-Mer. Le village est implanté dans le fond de vallée de part et d'autre de la Liane.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur les abords de la Liane.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Un cheminement doux sera aménagé pour créer du lien entre l'espace vert public situé au bord de la Liane et les équipements du centre de la commune.

Le franchissement, par les piétons, de la rue de la place, à hauteur du pont de la Liane, sera aménagé et sécurisé. **OAG-1**

Le carrefour entre la rue de la Place et la route de l'église sera sécurisé. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

La haie de charmille , qui sépare le parking de la rue de la place, sera maintenue et valorisée. De même l'ensemble boisé qui accompagne l'espace vert public et les berges de la Liane sera maintenu, voire renforcé. L'arbre existant sera maintenu. **OAG-3**

L'espace de loisirs situé entre la route du Moulin et la Liane sera embelli et valorisé avec des plantations, du mobilier urbain et des jeux pour enfants. **OAG-4**

L'élément de patrimoine bâti identifié sera protégé (Moulin). **OAG-5**

Espaces publics et équipements

La placette de l'arrêt de bus sera aménagée et embellie avec des plantations. Le stationnement dédié aux habitations sera identifié. L'espace de voirie sera limité au minimum afin de dégager le maximum d'espace piéton sur la placette. **OAG-4 + OAG-6**

Le stationnement sera valorisé et identifié pour inciter son utilisation par les promeneurs et les visiteurs. **OAG-7**

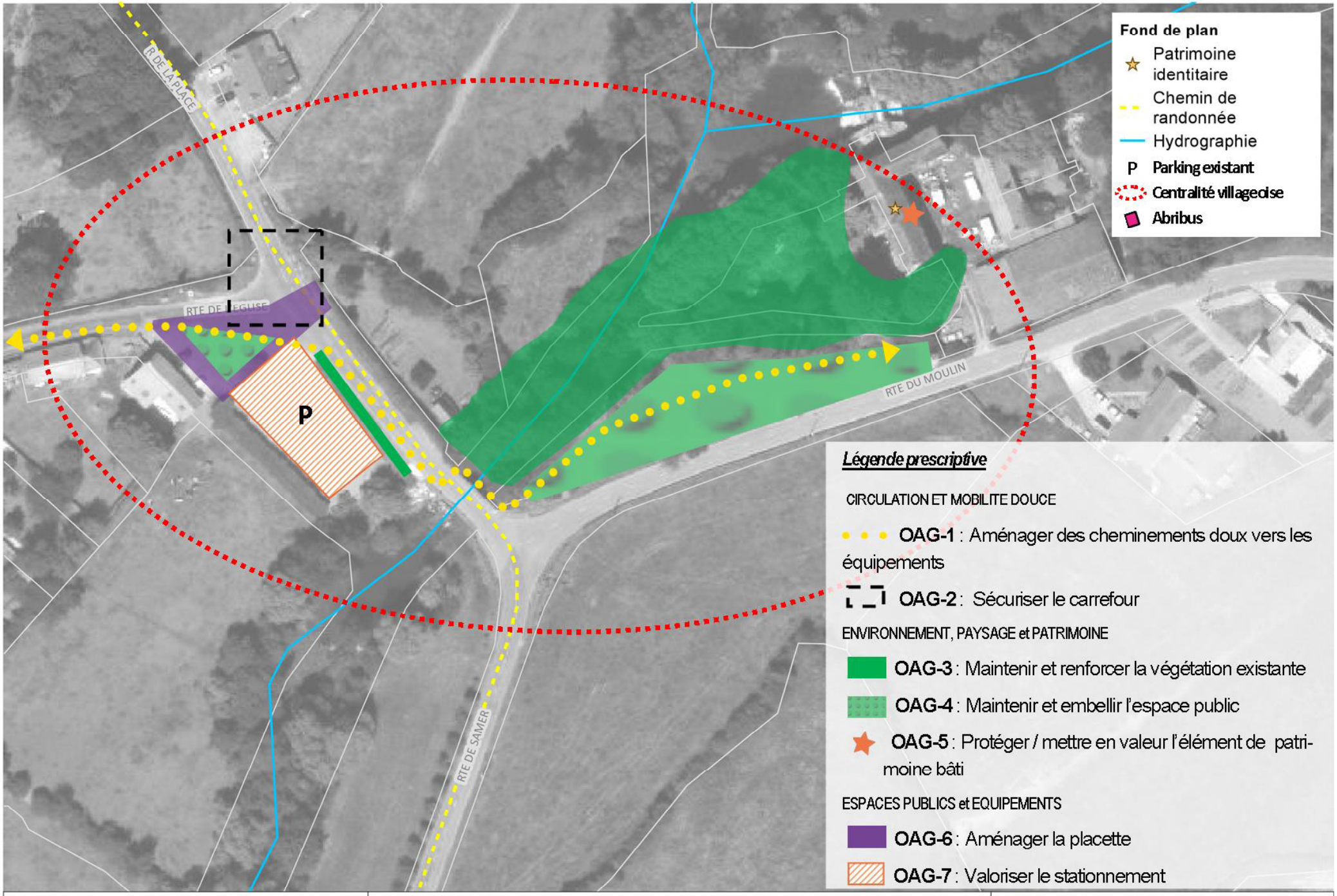

Questrecques

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

TINGRY

1 - LOCALISATION

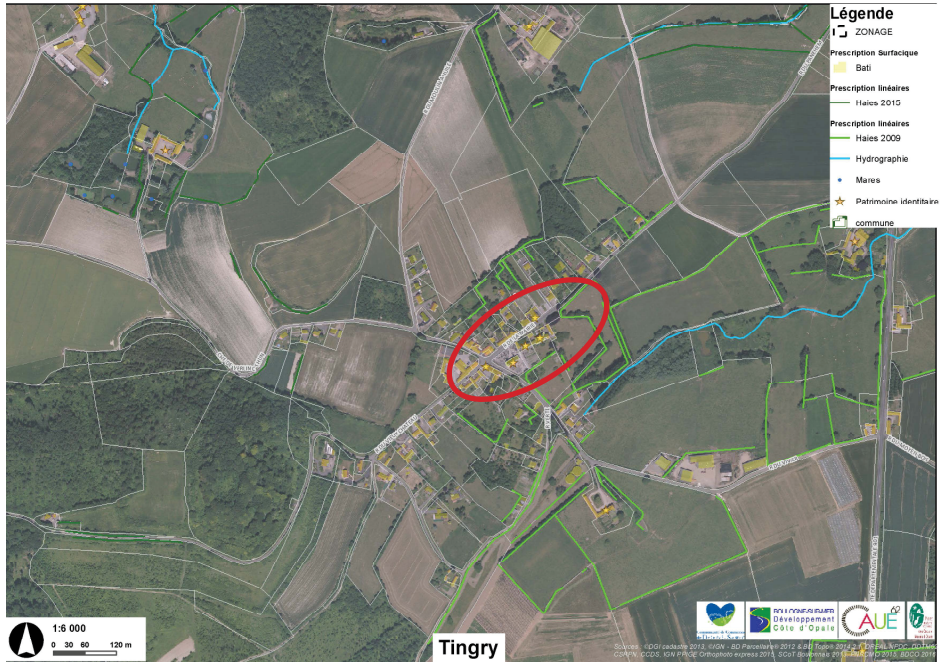

Dans l'entité paysagère de la Basse vallée, Tingry, commune de 289 habitants (INSEE 2014), est à cheval sur la cuesta du Boulonnais. L'urbanisation est concentrée dans le village, lui-même, situé au pied du coteau.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village, où sont regroupés les équipements communaux (église, mairie et école).

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Une liaison douce sera aménagée le long du chemin de Verlincthun pour sécuriser le déplacement des piétons jusqu'aux équipements communaux. **OAG-1**

Le carrefour entre le chemin de Verlincthun, les rues du vivier, du vieux château et de la mairie sera aménagé et sécurisé. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

Les espaces verts seront maintenus, ils participent à la qualité du cadre de vie. **OAG-3**

Les arbres remarquables seront préservés. L'accès pour le site de projet d'habitat sera aménagé sans impacter les arbres remarquables présents. **OAG-4**

Les massifs plantés qui longent le mur du cimetière seront maintenus, certains rosiers peuvent être remplacés par des vivaces qui gardent leurs feuillages en hiver. **OAG-5**

Les éléments de patrimoine bâti repérés seront protégés et valorisés (l'église et ses murets). **OAG-6**

Espaces publics et équipements

Les places de stationnement le long du cimetière seront aménagées pour être visibles.

Quelques places seront également aménagées en face de l'école et du terrain de sport. **OAG-7**

Le village de Tingry n'a pas de place affirmée. L'espace public, voirie entre la salle communale et le café, peut être aménagé pour rompre avec le caractère routier du lieu et dégager une ambiance et un espace favorable aux piétons, en lien avec le traitement de l'intersection. **OAG-8**

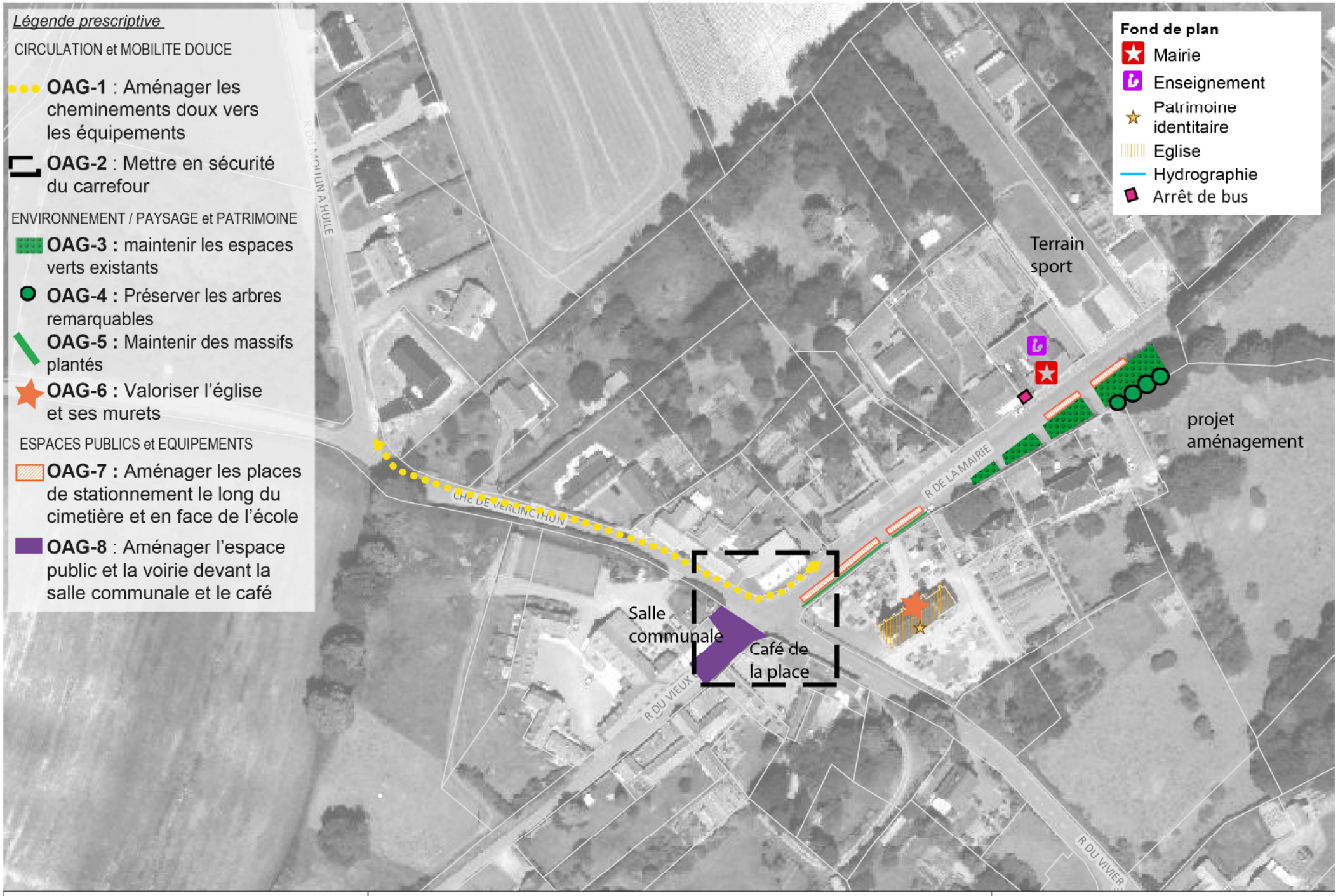

Tingry

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

VERLINCTHUN

1 - LOCALISATION

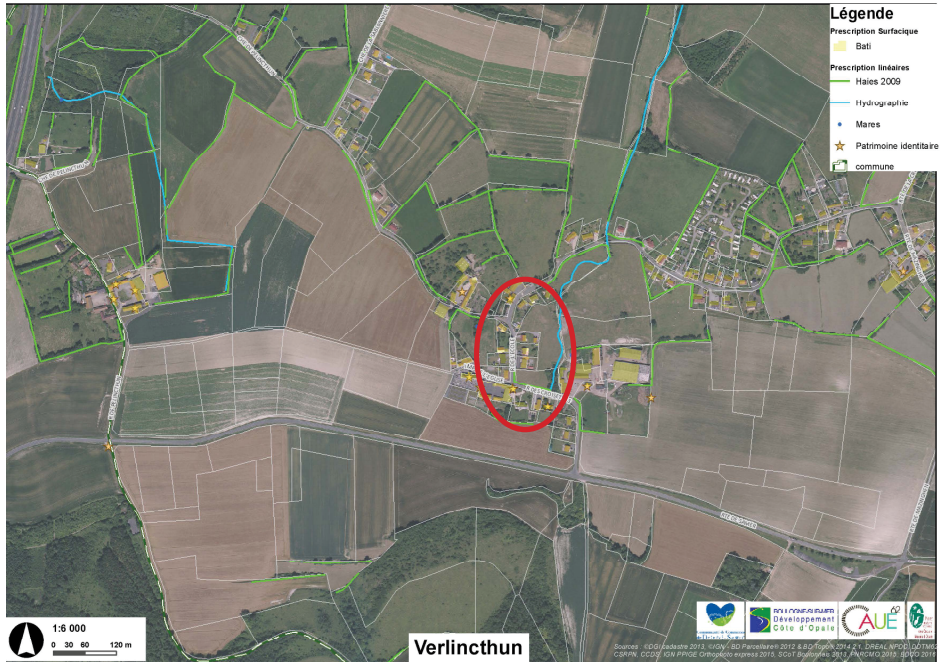

Dans l'entité paysagère de la Basse vallée, Verlincthun, commune de 422 habitants (INSEE 2014), est bordée sur sa limite Sud par la cuesta du Boulonnais. La limite Nord est en grande partie matérialisée par des lisières forestières (bois l'abbé, bois du crébert, bois de foys, et forêt domaniale d'Hardelot).

L'urbanisation est principalement répartie sur le village et sur le hameau de Menty.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur les équipements communaux (église, mairie et école) bien que le village soit réparti le long de la rue de l'école et de la route de Mazinghen.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douces

Des cheminements doux seront aménagés pour faciliter et sécuriser le déplacement des piétons dans le village. Aux abords de l'école et de la mairie, les piétons seront prioritaires et leurs cheminements se distingueront clairement des zones de stationnement et de voirie. Le cheminement piéton sera aménagé pour traverser l'espace vert existant, à conforter.

Le long du sud de l'impasse de l'église , une liaison douce sera aménagée pour accéder à l'église, au cimetière et à l'espace vert aménagé avec un terrain de boules.

Dans un deuxième phasage, une voie verte sera aménagée sur la parcelle cadastré CO238 pour permettre de relier la mairie et l'école à l'église, de manière sécurisée, sans emprunter la rue de l'école. **OAG-1**

Le carrefour entre la rue des croisettes, la rue de l'école et l'impasse de l'église sera redessiné pour identifier clairement la rue principale. **OAG-2**

Des aménagements permettront de pacifier l'espace public afin de favoriser et de sécuriser le déplacement des piétons. **OAG-3**

Environnement, paysage et patrimoine

L'espace vert situé au Sud de la mairie sera maintenu et élargi sur une partie des places de stationnement, un massif de plantations sera réalisé pour embellir le centre-bourg. **OAG-4** et **OAG-5.** Les vivaces facilitent la gestion des massifs.

La clôture blanche en béton sera supprimée. L'aménagement permettra la compatibilité entre les déplacements piétonniers et le stationnement.

Quelques arbres seront supprimés pour ouvrir visuellement l'espace vert dans la continuité des liaisons douces.

Du côté de l'église, les places de stationnement seront délimitées par des plantations en harmonie avec les végétaux existants. La limite entre l'espace vert communal et la parcelle voisine (cadastrée CO235) sera maintenue et renforcée par la plantation de nouveaux végétaux. Les 3 massifs d'arbustes existants dans l'espace vert seront maintenus. **OAG-4**

Une haie ou un massif sera planté en pied de façade pour végétaliser l'impasse de l'église **OAG-6**

Les éléments de patrimoine bâti identifiés seront protégés (église et la ferme). **OAG-7**

Espaces publics

Les places de stationnement aux abords de la mairie seront traitées avec un revêtement perméable. **OAG-8**

L'espace public et la voirie y seront valorisés et adaptés pour faire ralentir les véhicules (utilisation d'un matériau différent de l'enrobé, plateau surélevé par exemple) **OAG-9**

Sur la parcelle cadastrée CO238, un espace vert de proximité (déambulation, loisirs, etc.) pourra être aménagé. Un espace dédié au stationnement pourra être prévu autour de l'église et de la mairie pour compléter les parkings existants. Une réflexion est à mener pour définir la localisation et la surface nécessaire. **OAG-10**

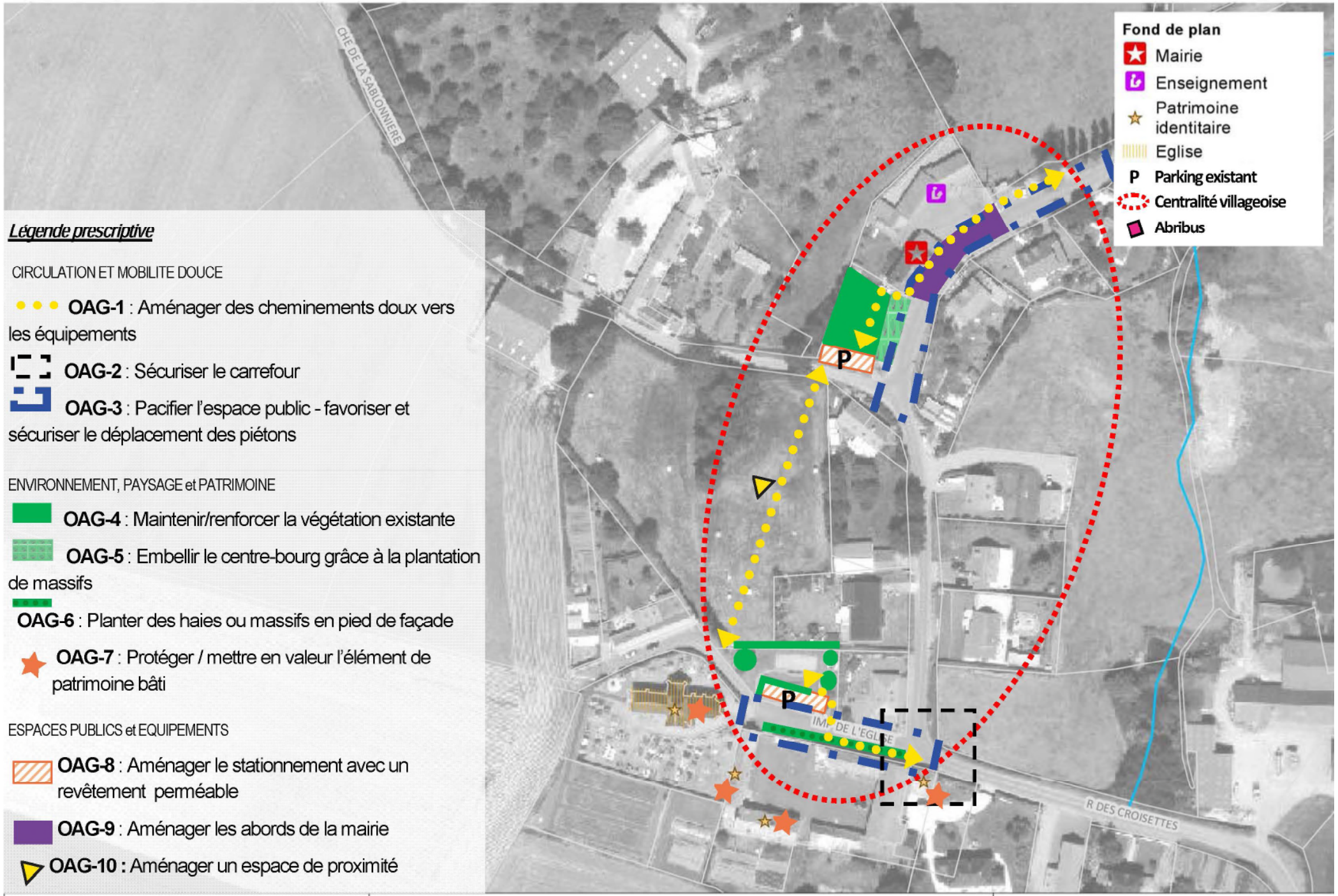

Légende prescriptive

CIRCULATION ET MOBILITE DOUCE

OAG-1 : Aménager des cheminements doux vers les équipements

OAG-2 : Sécuriser le carrefour

OAG-3 : Pacifier l'espace public - favoriser et sécuriser le déplacement des piétons

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE et PATRIMOINE

OAG-4 : Maintenir/renforcer la végétation existante

OAG-5 : Embellir le centre-bourg grâce à la plantation de massifs

OAG-6 : Planter des haies ou massifs en pied de façade

OAG-7 : Protéger / mettre en valeur l'élément de patrimoine bâti

ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS

OAG-8 : Aménager le stationnement avec un revêtement perméable

OAG-9 : Aménager les abords de la mairie

OAG-10 : Aménager un espace de proximité

Verlincthun

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

WIRWIGNES

1 - LOCALISATION

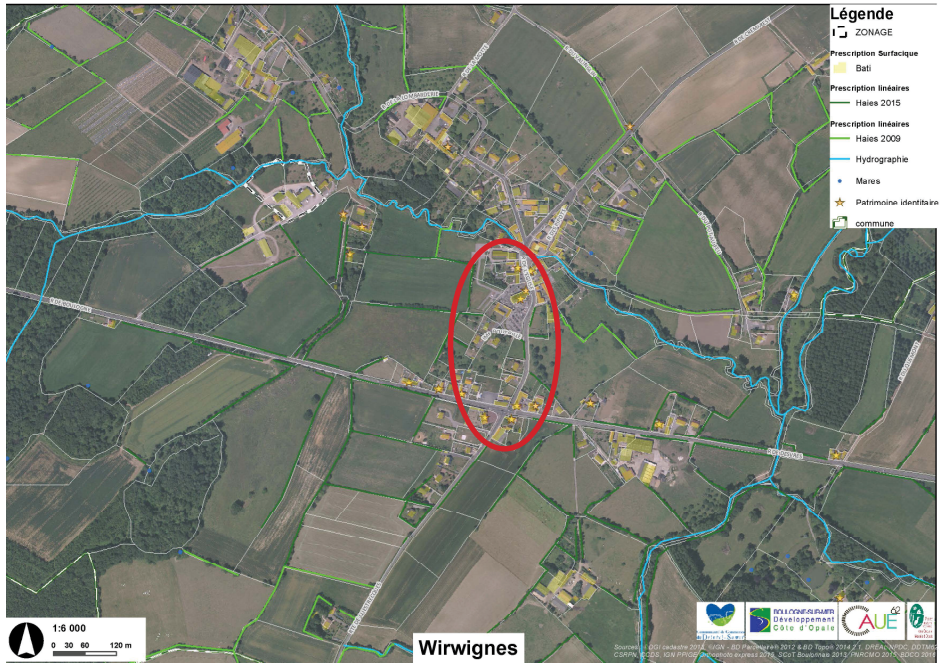

Wirwignes est une commune très étendue de 740 habitants (INSEE 2014) au sein de l'entité paysagère de la Basse vallée. Quatre secteurs urbanisés sont identifiés au SCOT du Boulonnais : le village, les hameaux Enclos Moquar, la rue à baudet et le Tourlincthun.

Située entre la forêt domaniale de Boulogne-sur-mer et la forêt domaniale de Desvres, elle est également traversée par la Liane.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village en lien avec les équipements communaux et le projet d'habitat.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Plusieurs cheminements doux seront aménagés dans le centre village pour favoriser le déplacement des piétons et le rendre agréable.

Le premier, au Nord, permettra de relier en toute sécurité l'école et l'espace vert public situé derrière la salle communale.

Un second aménagement reliera l'arrière de la salle communale à la rue de Desvres en passant derrière le cimetière et qulques parcelles bâties.

La liaison se prolongera vers le commerce situé route de Questrecques. La traversée de la rue de Desvres sera sécurisée et des aménagements permettront de faire ralentir les véhicules en amont et en aval de cette traversée. **OAG-1**

L'espace public au centre du village avec la mairie, l'école, la bibliothèque et la salle communale fera l'objet d'un aménagement spécifique pour favoriser le déplacement des piétons, et faire ralentir les automobilistes. L'intersection entre la rue de Desvres et la rue de l'église/route de Verlincthun sera également traitée. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

A l'arrière de la salle communale, un espace public sera créé. **OAG-3**

Le parking identifié sur la rue de Desvres sera végétalisé. En effet, un linéaire de haie d'essences mixtes et locales sera planté sur les limites du parking pour rompre avec le caractère très minéral du site. **OAG-4**

Des massifs seront plantés au pied des façades qui délimitent la place avec l'arrêt de bus. Ces massifs pourront être également présents sur la façade du bâtiment en limite du cimetière et sur celle de l'école, rue de Crémarest. **OAG-5**

L'élément de patrimoine bâti identifié sera protégé (l'église classé monument historique). **OAG-6**

La commune fait également l'objet d'une OAP Trame Verte et Bleue en centre-bourg qui présente plusieurs aménagements spécifiques dont le maintien de l'ouverture paysagère vers l'Est à hauteur de la prairie plantée de fruitiers.

Espaces publics et équipements

Les aires de stationnement identifiées, derrière la salle communale et au contact de la rue de Desvres seront valorisées grâce à des plantations. **OAG- 7**

L'espace vert public existant derrière la salle communale sera aménagé en articulant du stationnement exceptionnel perméable, un square rural et 1 ou 2 jeux pour enfants. **OAG-8**

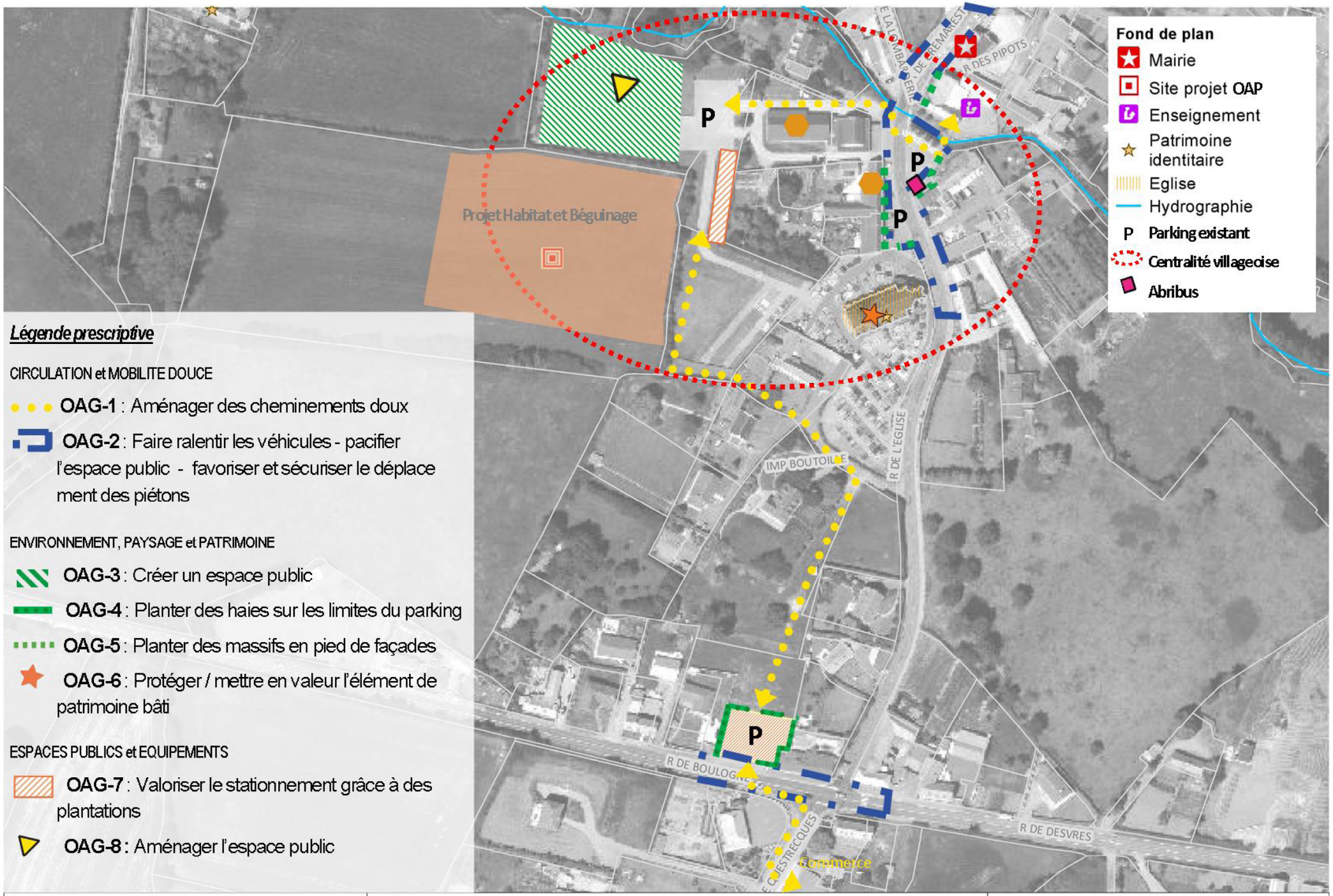

Légende prescriptive

CIRCULATION et MOBILITE DOUCE

- **OAG-1** : Aménager des cheminements doux
- **OAG-2** : Faire ralentir les véhicules - pacifier l'espace public - favoriser et sécuriser le déplace ment des piétons

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE et PATRIMOINE

- **OAG-3** : Créer un espace public
- **OAG-4** : Planter des haies sur les limites du parking
- **OAG-5** : Planter des massifs en pied de façades
- **OAG-6** : Protéger / mettre en valeur l'élément de patrimoine bâti

ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS

- **OAG-7** : Valoriser le stationnement grâce à des plantations
- **OAG-8 :** Aménager l'espace public

Wirwignes

0 10 20 40 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

OAP cadre de vie «DU COEUR DU TERRITOIRE»

DESVRES

1 - LOCALISATION

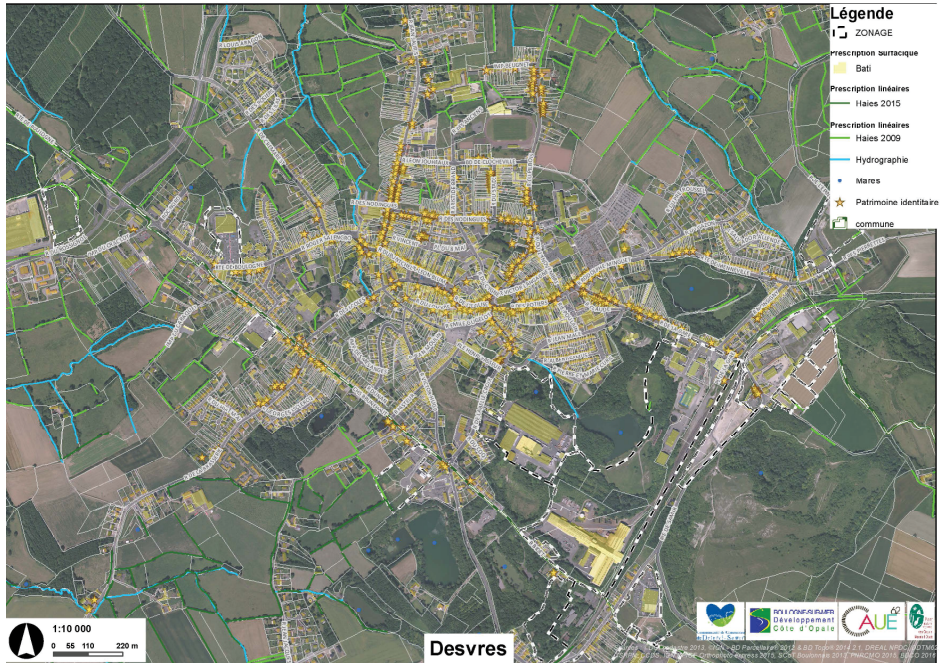

Dans l'entité paysagère du cœur du territoire, Desvres est, avec Samer, une ville centrale qui compte 5046 habitants (INSEE 2014).

L'orientation d'Aménagement et de Programmation « cadre de vie » concerne l'espace public situé à l'intersection de la rue Emile Gugelot et rue Pasteur.

Le centre bourg de Desvres à fait l'objet en 2016, d'une étude de revitalisation demandée par la communauté de communes Desvres / Samer. Avant tout aménagement, il est nécessaire de se référer à cette étude.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

L'ensemble des liaisons douces urbaines seront aménagées ou améliorées et valorisées dans l'espace urbain **OAG-1 :**

- Les venelles existantes entre la rue de l'église/rue du Louvre et la rue Emile Gugelot seront valorisées et nommées afin d'être facilement identifiables. (1)
- La ruelle Henri Vasseur, qui relie la rue Pasteur et la rue de la Belle croix, sera améliorée dans le cadre de projet futur dans le cœur d'îlot.
- Sur le tronçon haut de la rue Emile Gugelot, une liaison douce sera aménagée en lien avec les venelles et l'espace public central.
- Une liaison douce sera également identifiée et valorisée le long de la rue Pasteur et de la rue Emile Gugelot entre l'église et le site de projet d'habitat en interdisant le stationnement des voitures sur le trottoir.

Le haut de la rue de la Belle Croix et le haut de la rue Emile Gugelot seront aménagés et mis en double sens de circulation. Les déplacements piétons seront sécurisés notamment via la création de trottoirs. La maison située au n°2 de la rue de la Belle Croix (propriété de la ville de Desvres) sera démolie pour sécuriser le tronçon de la rue Emile GUGELOT. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

Un square urbain sera créé en cœur d'ilôt sur la friche Jéhan Molinet. Des espaces de jeux pour les enfants seront aménagés et la Lène sera mise en valeur au sein de l'espace. **OAG-3**

De nombreux massifs seront plantés d'essences mixtes et locales : le long du mur qui sépare la partie haute de la partie basse de la rue Emile Gugelot et les pieds de façades de l'espace public central. **OAG-4**

Le cours d'eau de la Lène porte un enjeu fort de restauration de la trame verte et bleue en milieu urbain. Des aménagements permettront de la valoriser dans l'espace public et de le renaturer. **OAG-5**

Le muret qui borde la rue Emile Gugelot sera maintenu et valorisé. **OAG-6**

Le patrimoine bâti identifié sera protégé et valorisé. **OAG-7**

Les traces du rempart médiéval doivent être préservées (panneau signalétique à créer).

Espaces publics et équipements

L'espace public central et les places de stationnement seront aménagés avec des plantations. Localement, des surfaces perméables seront proposées. **OAG-8**

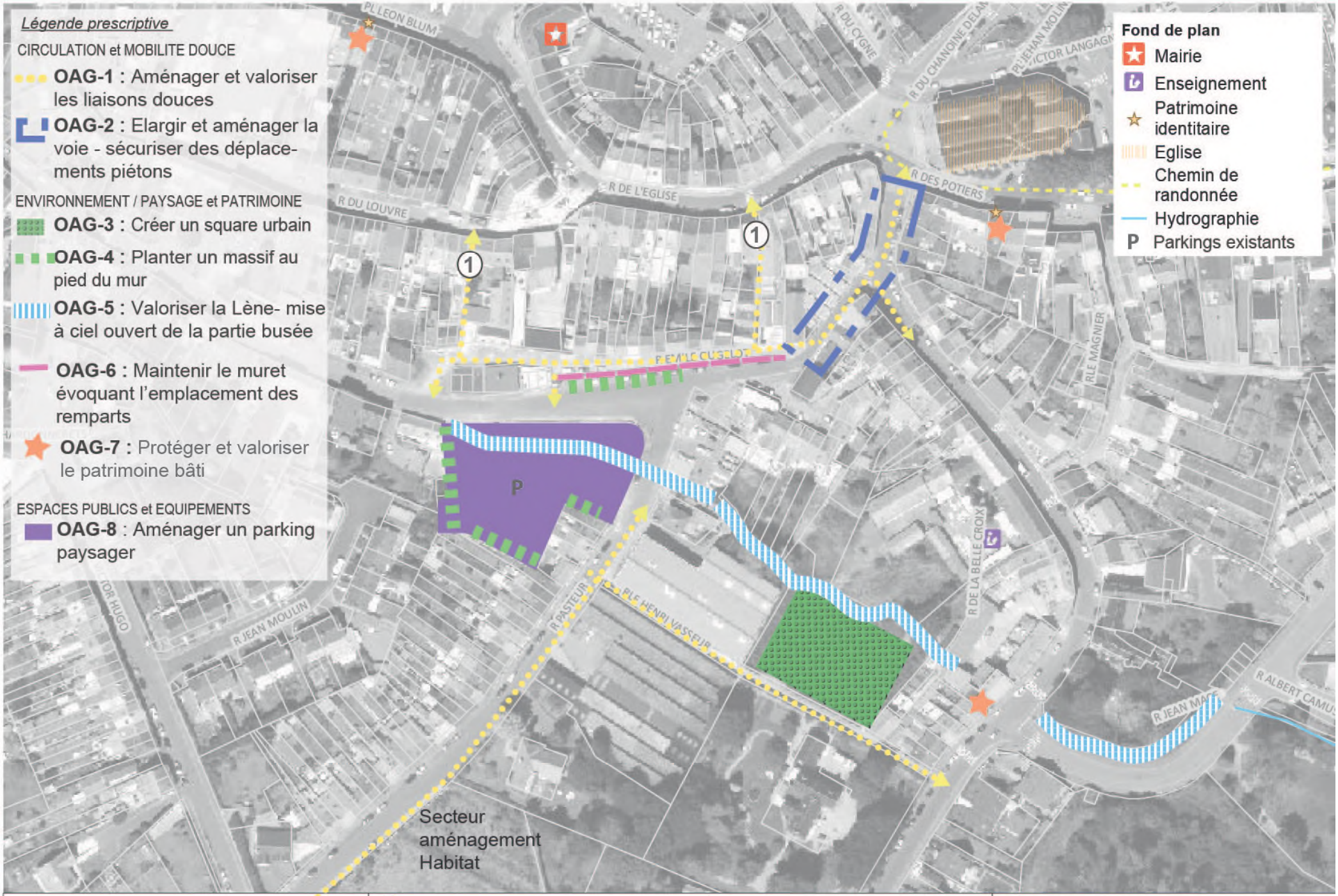
Légende prescriptive
CIRCULATION et MOBILITE DOUCE
OAG-1 : Aménager et valoriser les liaisons douces
OAG-2 : Elargir et aménager la voie - sécuriser des déplacements piétons
ENVIRONNEMENT / PAYSAGE et PATRIMOINE
OAG-3 : Créer un square urbain
OAG-4 : Planter un massif au pied du mur
OAG-5 : Valoriser la Lène- mise à ciel ouvert de la partie busée
OAG-6 : Maintenir le muret évoquant l'emplacement des remparts
OAG-7 : Protéger et valoriser le patrimoine bâti
ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS
OAG-8 : Aménager un parking paysager
Fond de plan
Mairie
Enseignement
Patrimoine identitaire
Eglise
Chemin de randonnée
Hydrographie
Parkings existants
P
PL LEON BLUM
R DU CYGNE
R DU CHANOINE DELAN
PL JEHAN MOLIN
R VICTOR LANGAGN
R DES POTIERS
R DE L'EGLISE
R DU LOUVRE
R DE LA CUSSLOT
RLE MAGNIER
R DE LA BELLE CROIX
R PASTEUR
RLE HENRI VASSEUR
R JEAN MOULIN
R VICTOR HUGO
R ALBERT CAMUS
Secteur aménagement Habitat
Desvres
0 5 10 20 m
Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016
Date: 05/04/2017

LONGFOSSE

1 - LOCALISATION

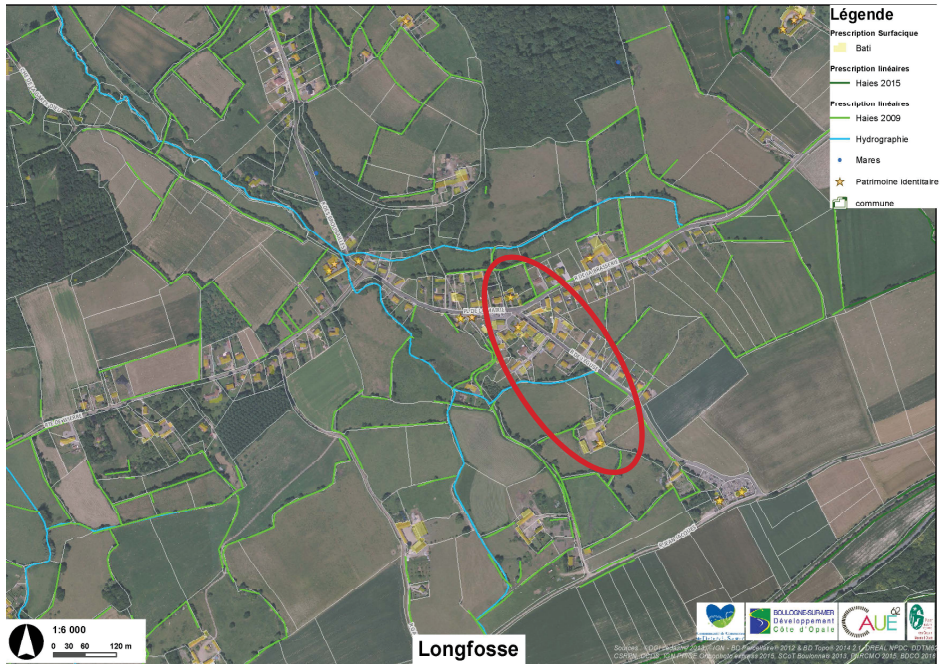

Dans l'entité paysagère du cœur du territoire, Longfossé est une grande commune de 1435hab (INSEE 2014), dont une partie de l'urbanisation constitue un ensemble avec l'enveloppe urbaine de Desvres. On trouve le village au bord du ruisseau de Bellonoy, affluent de la Liane, le hameau la paturette et le hameau la rue à baudet qui se partage avec Wirwignes.

La commune est bordée au Sud par le coteau calcaire.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux (mairie et école) et sur le lien avec l'église.

L'orientation d'aménagement du cadre de vie s'appuie sur l'étude de l'aménagement de la rue de l'église réalisée par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, en juin 2013.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Une liaison piétonne sera aménagée le long de la rue de l'église, de la place de la mairie jusqu'à l'église.

Une seconde liaison piétonne sera aménagée le long de la rue de la Brasserie et de la rue des Broussailles, de la dernière maison de l'enveloppe urbaine jusqu'à la place de la mairie. **OAG-1**

L'aménagement des liaisons douces sera unilatéral pour maintenir un accotement enherbé et/ou fleuri d'un côté afin de garder le caractère rural du village.

Environnement, paysage et patrimoine

Les trois arbres au centre de la cour d'école seront protégés. **OAG-2**

Sur la place de la mairie, des haies seront plantées en accompagnement du stationnement. **OAG-3**

Le long de la liaison piétonne rue de l'église, des linéaires de haies seront créés pour mettre en sécurité le piéton. A hauteur des habitations les haies seront plantées pour séparer l'espace privé et l'espace public. **OAG-3**

Les linéaires de haies seront accompagnés quand cela est possible (hors voie d'accès aux habitations) d'un petit fossé recueillant les eaux pluviales.

Deux linéaires de haies existants nécessitent d'être transplantés pour recréer l'alignement sur la rue. **OAG-4**

Pour marquer l'entrée Sud du village à hauteur des habitations, des arbres seront plantés en accompagnement des haies. **OAG-5**

Enfin, pour embellir la façade de la salle communale, des massifs fleuris de plantes vivaces seront créés. **OAG-6**

Les éléments de patrimoine bâti repéré seront valorisés. **OAG-7**

Au parking du Cimetière, l'accès à la Fontaine St Pierre sera valorisé.

Espaces publics et équipements

Le stationnement sur la place de la mairie sera réorganisé pour permettre la plantation d'une haie entre la liaison douce et les voitures. Cette réorganisation permettra l'arrêt sécurisé du bus. **OAG-8**

Au parking du cimetière, l'accès à la Fontaine St Pierre sera valorisé.

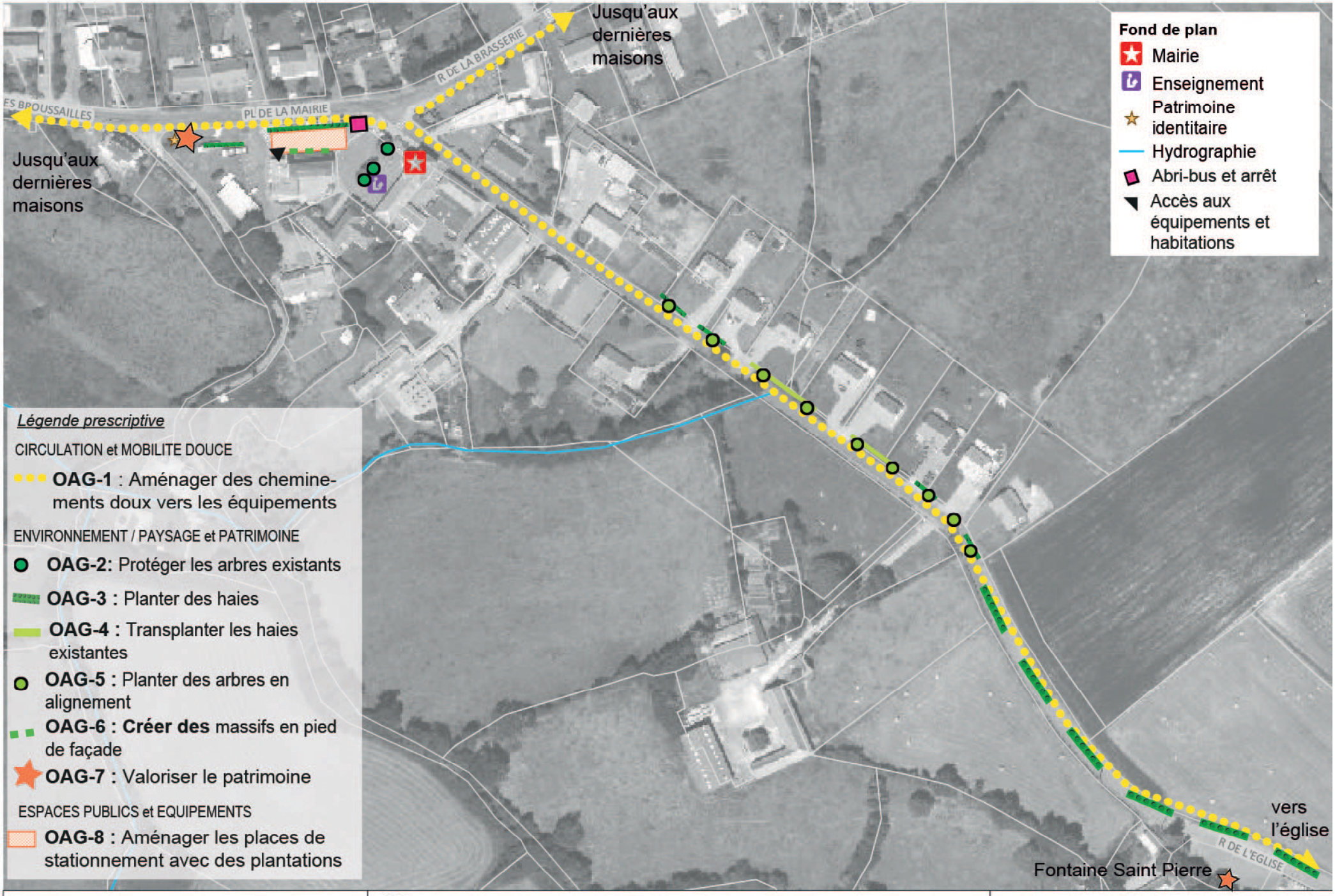

Longfosse

0 10 20 40 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

MENNEVILLE

1 - LOCALISATION

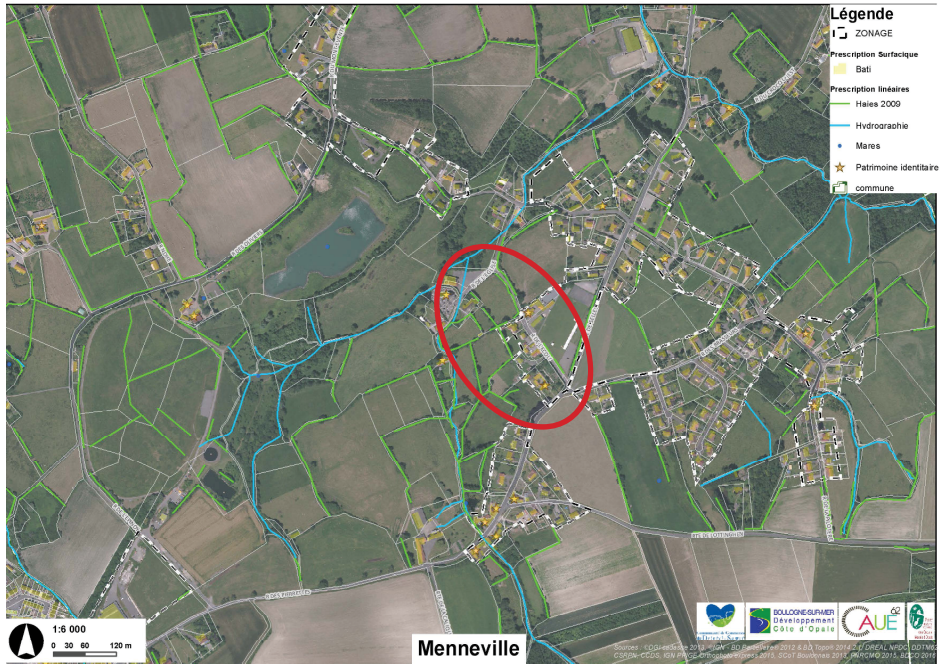

Dans l'entité paysagère du cœur du territoire, Menneville est une grande commune de 711 habitants (INSEE 2014). Entre le coteau calcaire et la forêt de Desvres, le village de Menneville s'étend au cœur des vallons bocagers.

L'urbanisation est fléchée au SCOT du Boulonnais en 3 enveloppes : le village et les deux hameaux du Mont Eventé et commune du Crocq.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur les équipements communaux (mairie et école) et sur le lien avec l'église et la salle communale.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Un cheminement doux sera aménagé le long de la rue de l'école et de la rue de l'église pour relier les équipements sportifs, l'école, la mairie à la salle communale et l'église. **OAG-1**

Le carrefour entre la rue de l'école, la rue des Brasseurs et la RD 215 (route de Selles – rue des Pierrettes) sera mis en sécurité avec notamment comme objectif de faciliter et sécuriser les traversées piétonnes. **OAG-2**

Environnement, paysages et patrimoine

Des massifs de plantes vivaces seront créés à différentes endroits : au pied du mur qui encercle l'église et le cimetière, à l'entrée de la salle communale et au pied du muret qui fait face à l'école. Le talus constitué d'enrochement sera également végétalisé. **OAG-3**

De nombreuses haies bocagères maintiennent des talus, elles seront préservées pour éviter tout risque d'effondrement. **OAG-4**

Au Nord de la salle communale, la zone humide est à protéger et à valoriser. **OAG-5**

L'église identifiée comme élément de patrimoine bâti sera valorisée. **OAG-6**

Espaces publics et équipements

Quelques places de stationnement de la salle communale seront traitées avec un revêtement de sol perméable et végétalisé, notamment au contact de l'espace naturel. **OAG-7**

Le parvis devant la mairie et l'école sera aménagé pour signaler une zone prioritaire aux piétons. **OAG-8**

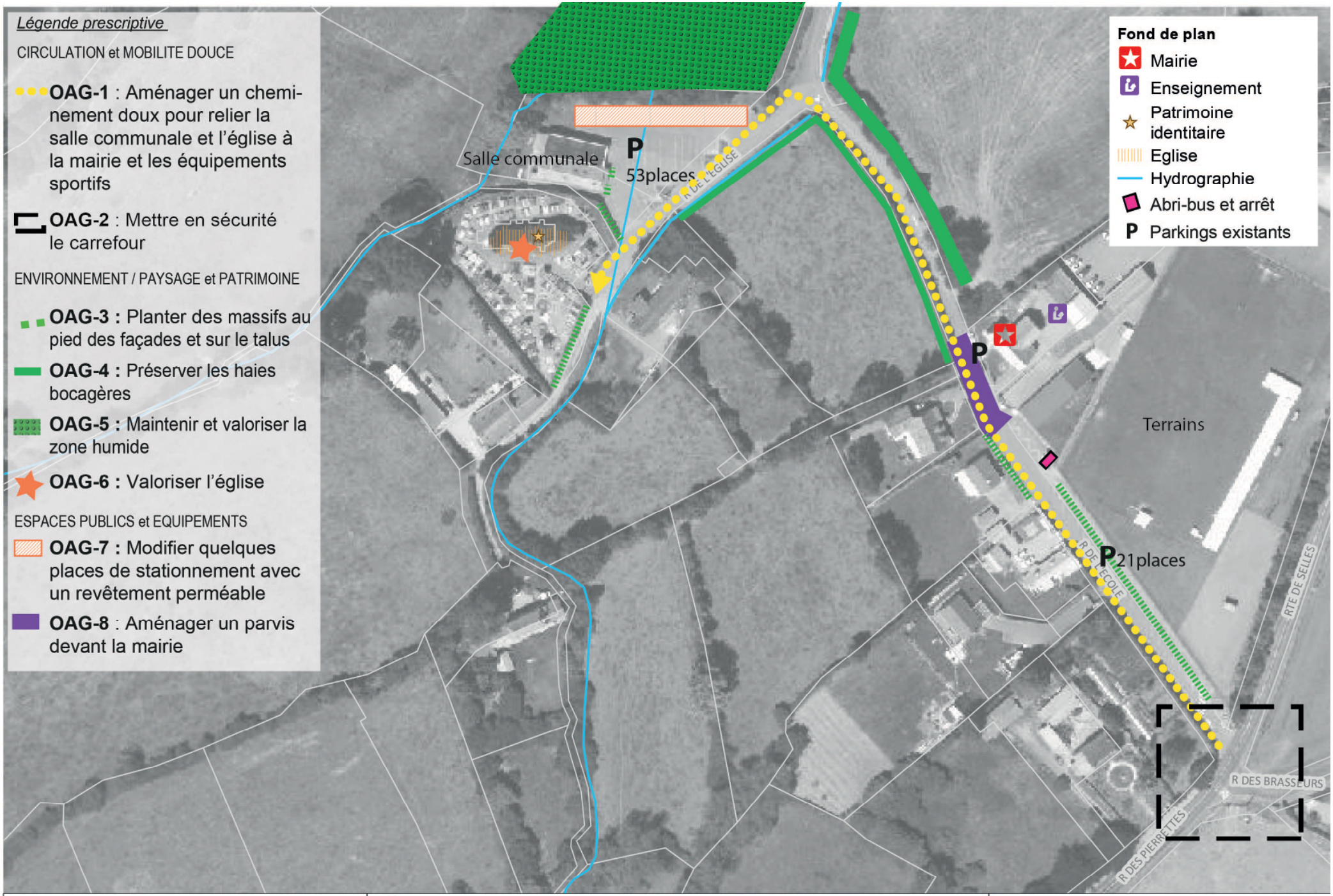

Menneville

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

SAMER -La place centrale

1 - LOCALISATION

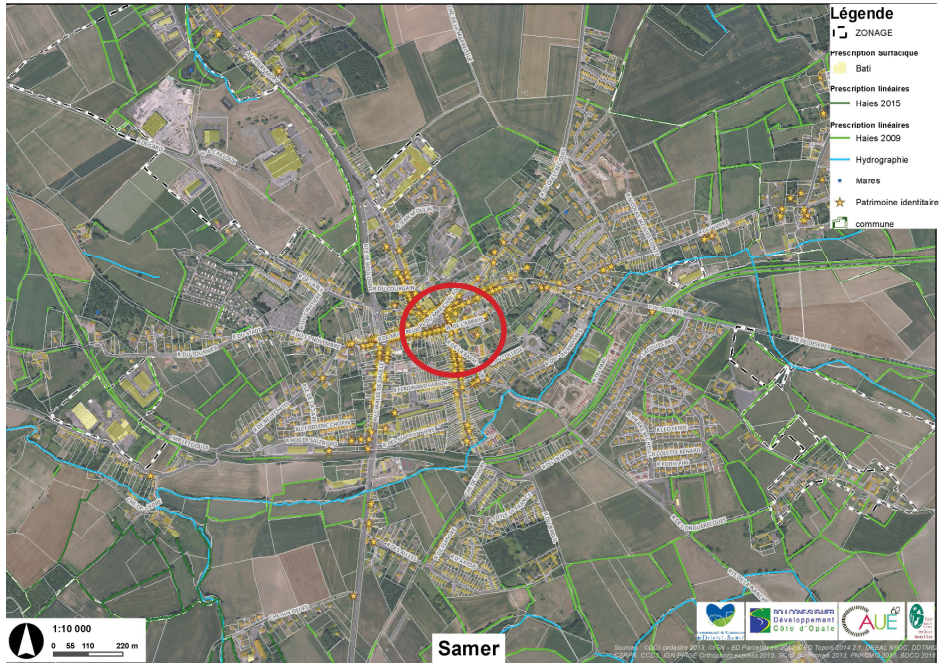

Dans l'entité paysagère du cœur du territoire, Samer est, avec Desvres, une ville centrale qui compte 4078 habitants (INSEE 2014).

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation « cadre de vie » concerne les espaces publics situés autour de l'ancienne Abbaye. Elle englobe l'église, l'école, les jardins de l'ancienne abbaye et les ateliers municipaux.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Les cheminements piétons et cycles seront aménagés pour permettre de relier les équipements communaux en toute sécurité. **OAG-1**

Les venelles existantes et les accès piétons seront signalisés et valorisés dans l'espace public. **OAG-1**

La connexion piétonne située entre le bâtiment de l'abbaye à rénover et le bâtiment à transformer, est à aménager. **OAG-2**

Le dénivelé sera traité au sein des aménagements réalisés pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. **OAG-3**

Environnement, paysage et patrimoine

Des aménagements spécifiques permettront de rendre plus attrayants les espaces verts. Le jardin de l'ancienne abbaye, mitoyen à l'école, pourra être planté d'un verger et aménagé de carrés potagers pédagogiques pour les enfants de l'école. Au Sud de celui-ci, le Jardin de l'Abbaye pourra accueillir des jeux pour les enfants. Le réaménagement de ces espaces verts peut être une occasion pour prendre en compte le tamponnement des eaux pluviales des terrains et des toitures à proximité. **OAG-4**

Les bâtiments des ateliers municipaux seront réutilisés. **OAG-5**

Les anciens bâtiments de l'abbaye seront rénovés. **OAG-6**

Les éléments de patrimoine bâti identifiés seront protégés et valorisés. **OAG-7**

Du fait de l'église classé en monument historique, tout projet sera concerté avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

Espaces publics et équipements

Dans l'objectif de valoriser la place de l'Abbaye, le stationnement présent pourra être redessiné et accompagné de végétaux (massifs plantés, noues…). Le revêtement au sol choisi permettra d'infiltrer les eaux pluviales. **OAG-8**

Pour gagner en lisibilité dans l'espace public, la connexion entre la place du Maréchal Foch et la place de l'Abbaye sera matérialisée (revêtement de sol différent de l'enrobé gris) **OAG-9**

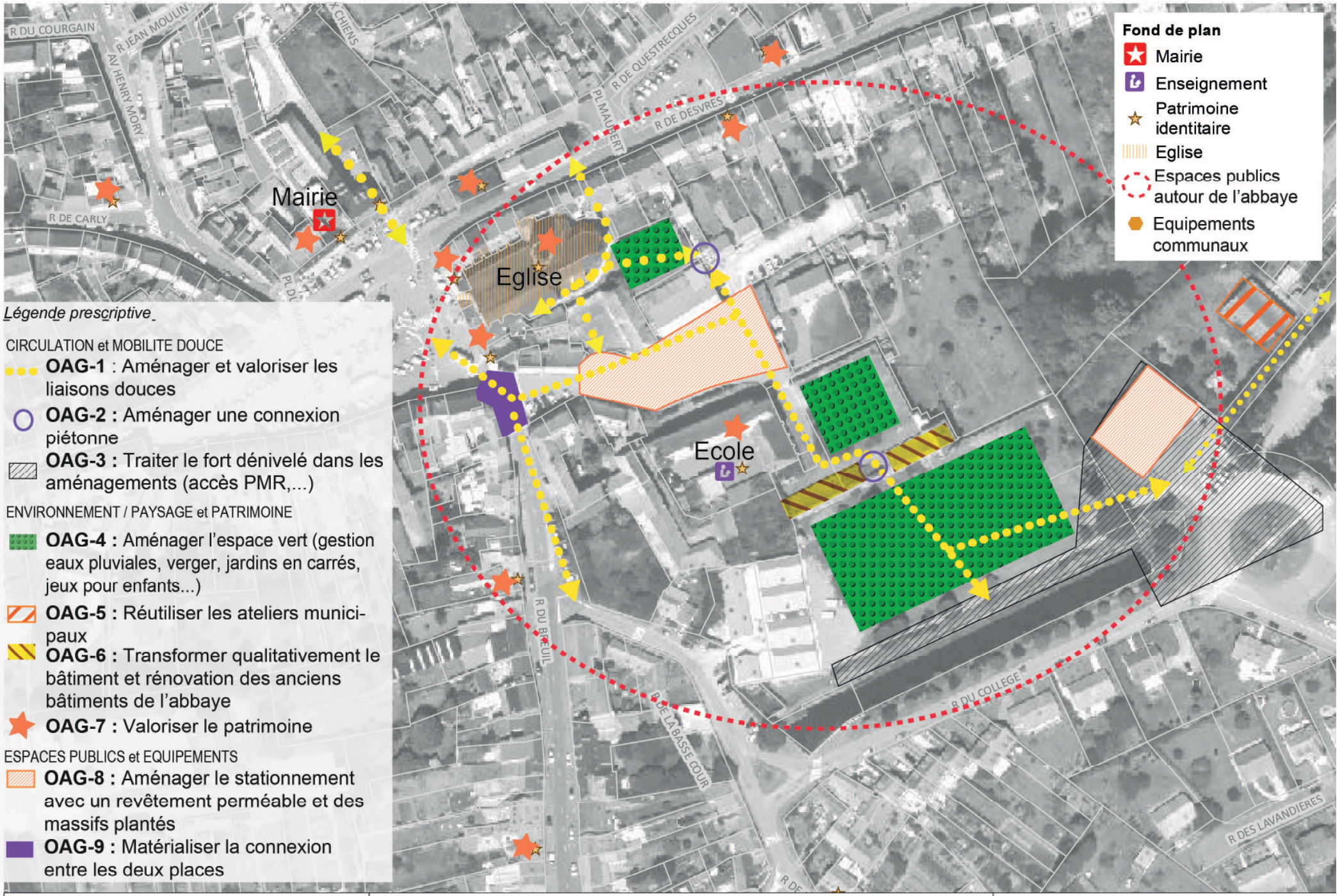

Légende prescriptive

CIRCULATION et MOBILITE DOUCE

- **OAG-1** : Aménager et valoriser les liaisons douces
- **OAG-2 :** Aménager une connexion piétonne
- **OAG-3 :** Traiter le fort dénivelé dans les aménagements (accès PMR,...)

ENVIRONNEMENT / PAYSAGE et PATRIMOINE

- **OAG-4 :** Aménager l'espace vert (gestion eaux pluviales, verger, jardins en carrés, jeux pour enfants...)
- **OAG-5 :** Réutiliser les ateliers municipaux
- **OAG-6 :** Transformer qualitativement le bâtiment et rénovation des anciens bâtiments de l'abbaye
- **OAG-7 :** Valoriser le patrimoine

ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS

- **OAG-8 :** Aménager le stationnement avec un revêtement perméable et des massifs plantés
- **OAG-9 :** Matérialiser la connexion entre les deux places

Samer

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

WIERRE-AU-BOIS

1 - LOCALISATION

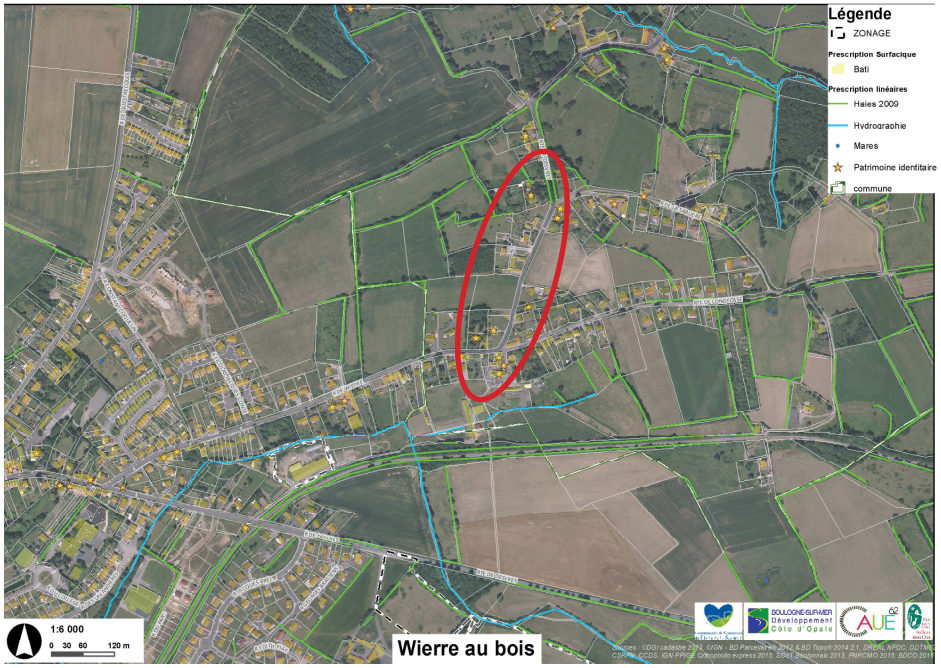

Dans l'entité paysagère du cœur du territoire, Wierre-au-bois est une petite commune de 228 habitants (INSEE 2014), dont une partie de l'urbanisation est dans le prolongement de Desvres. Le village est également dans la continuité et à proximité du ruisseau du Wierre-au-bois.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux (mairie et salle communale) et sur le lien avec l'église et le café.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Les déplacements piétons le long de la route de Desvres seront aménagés et sécurisés pour les habitants et les randonneurs. **OAG-1**

Des aménagements seront réalisés sur la RD215 pour ralentir la vitesse des véhicules à l'approche du café de la place, de la salle communale et de l'arrêt de bus. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

Les alignements d'arbres sur la route de Desvres seront préservés. **OAG-3**

Des massifs seront plantés pour embellir l'espace public de la commune notamment au niveau de la salle communale. **OAG-4**

Les éléments de patrimoine bâti repérés seront protégés et valorisés (église). **OAG-5**

Espaces publics et équipements

Quelques places de stationnement seront aménagées sur la place de l'église le long du mur et sur la place de la mairie. Elles seront accompagnées de plantations. **OAG-6**

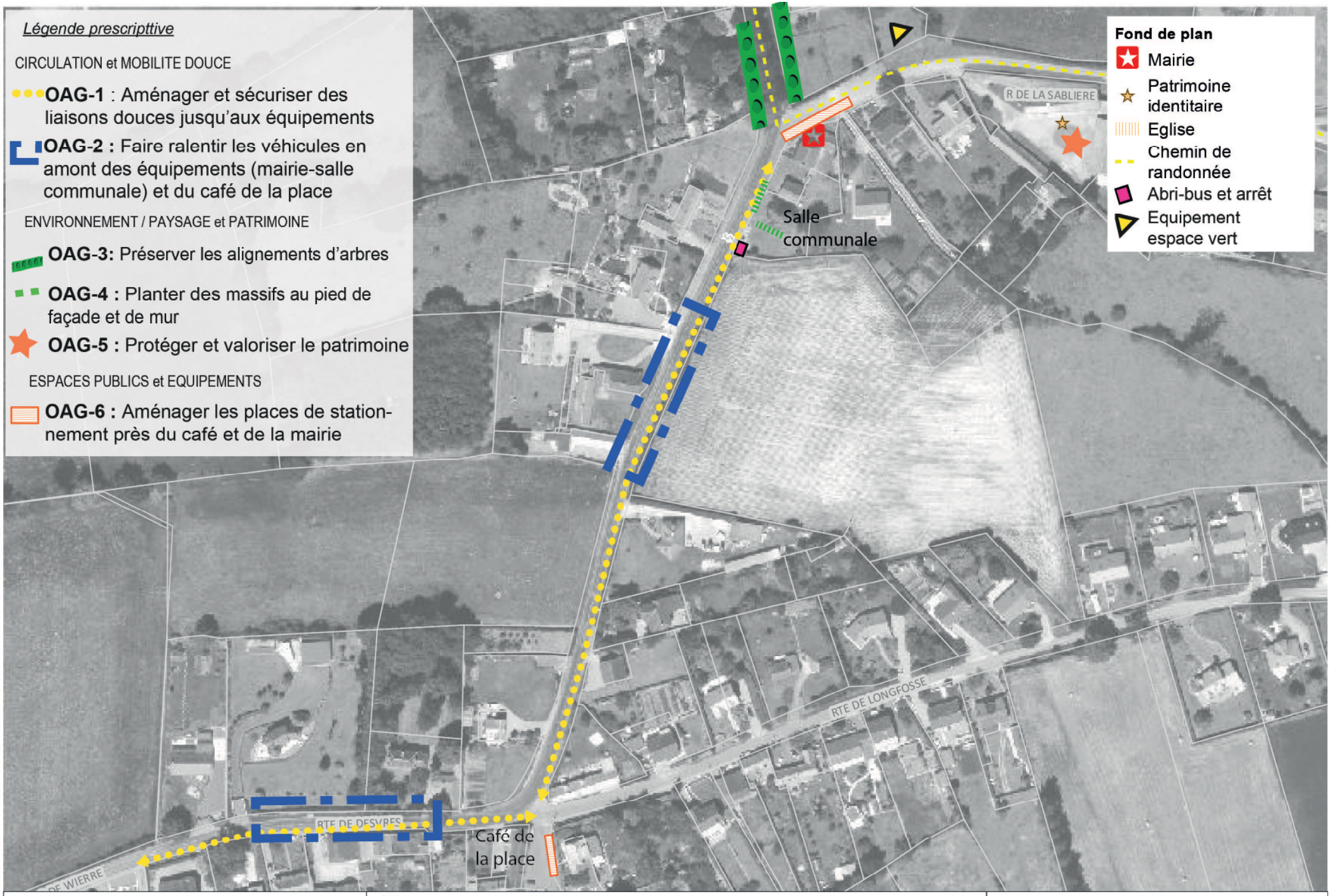
Légende prescripttive
CIRCULATION et MOBILITE DOUCE
OAG-1 : Aménager et sécuriser des liaisons douces jusqu'aux équipements
OAG-2 : Faire ralentir les véhicules en amont des équipements (mairie-salle communale) et du café de la place
ENVIRONNEMENT / PAYSAGE et PATRIMOINE
OAG-3: Préserver les alignements d'arbres
OAG-4 : Planter des massifs au pied de façade et de mur
OAG-5 : Protéger et valoriser le patrimoine
ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS
OAG-6 : Aménager les places de stationnement près du café et de la mairie
Fond de plan
Mairie
Patrimoine identitaire
Eglise
Chemin de randonnée
Abri-bus et arrêt
Equipement espace vert
Salle communale
Café de la place
R DE LA SABLIERE
RTE DE LONGFOSSE
RTE DE DESVRES
DE WIERRE
Wierre au bois
0 10 20 40 m
Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016
BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Date: 05/04/2017

OAP cadre de vie «DU SEUIL NORD»

ALINCTHUN

1 - LOCALISATION

Dans l'entité paysagère du seuil Nord, Alinchtun, commune de 329 hab (INSEE 2014), est située au cœur des monts et vallons bocagers. Le village est accessible rapidement depuis la RN 42 et la RD 127.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux et sur le lien avec le projet d'habitat.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Des liaisons douces seront aménagées le long de la route de Bellebrune et de la route de Desvres pour sécuriser le déplacement des piétons entre le site de projet d'habitat et les équipements centraux. Un sentier sera également aménagé pour permettre aux habitants de traverser et d'investir l'espace vert central. Enfin, la liaison douce parallèle à la route de Desvres, qui relie l'école et la mairie sera valorisée. **OAG-1**

Le carrefour entre la route de Desvres et la route de Bellebrune sera réaménagé et sécurisé. **OAG 2**

Afin de réduire la vitesse des automobilistes sur la route départementale 127 (route de Desvres), des aménagements seront réalisés en amont et aval des équipements (mairie et école) pour sécuriser les déplacements piétons et pacifier le centre du village. **OAG-3**

Environnement, paysages et patrimoine

La commune possède un patrimoine végétal intéressant avec de beaux arbres et de beaux massifs plantés. Les arbres identifiés seront protégés et valorisés. **OAG-4**

Un arbre en face de l'école dépérit, il sera surveillé et, supprimé et remplacé, s'il représente un danger pour les habitants. **OAG-5**

Sur la route de Desvres, à hauteur de l'arrêt de bus, le talus planté sera supprimé partiellement pour faciliter les traversées piétonnes vers les équipements. **OAG-6**

Le point de vue sur le paysage au Nord sera valorisé. Tout projet d'extension des équipements de la commune (cimetière, école, mairie) devra prendre en compte l'ouverture sur le paysage (orientation du bâti, hauteur). **OAG-7**

L'ensemble des éléments de patrimoine repérés sera protégé. Le bâtiment de l'école est un bel exemple d'architecture novatrice qui sera valorisé. **OAG-8**

La valeur de l'ensemble de la place sera conservée lors des permis de construire et des déclarations de travaux.

Espaces publics et équipements

❶ L'espace public et la voirie à hauteur des arrêts de bus seront redessinés pour permettre une traversée sécurisée des piétons et un ralentissement important de la circulation. L'aménagement de ce secteur tiendra compte des orientations d'aménagement liées au programme de logement en cœur de village (voir OAP habitat Alincthun). Il s'agira notamment de concilier l'accès à la zone de logement et le fonctionnement de l'arrêt de bus. **OAG-9**

❷ Afin d'intégrer l'espace vert central à une véritable placette, la voie de circulation au pied des habitations sera traitée et réaménagée pour permettre de marquer la hiérarchie entre les voies et donner la priorité aux piétons. L'accès aux habitations sera maintenu. **OAG-9**

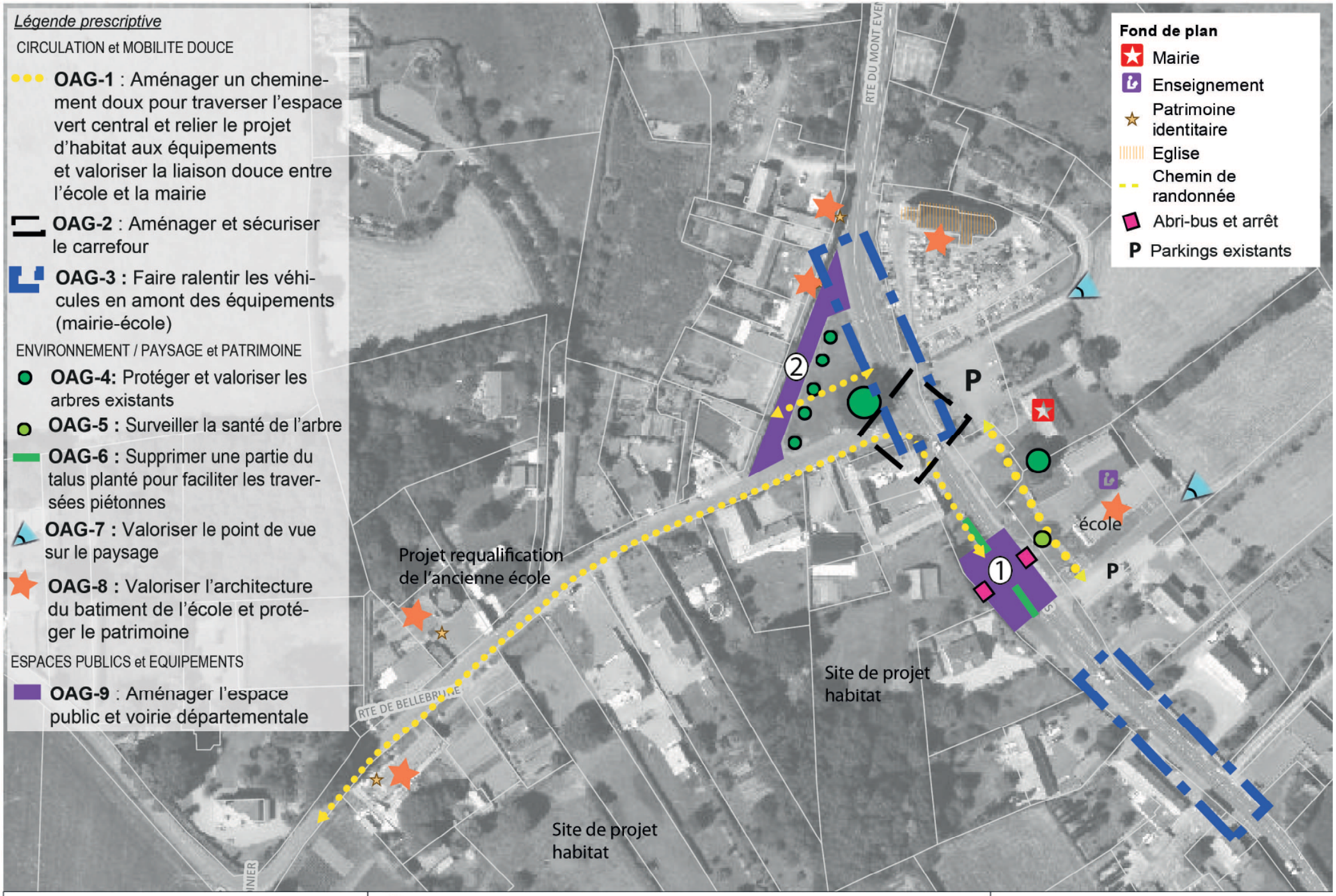

Alincthun

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

BELLEBRUNE

1 - LOCALISATION

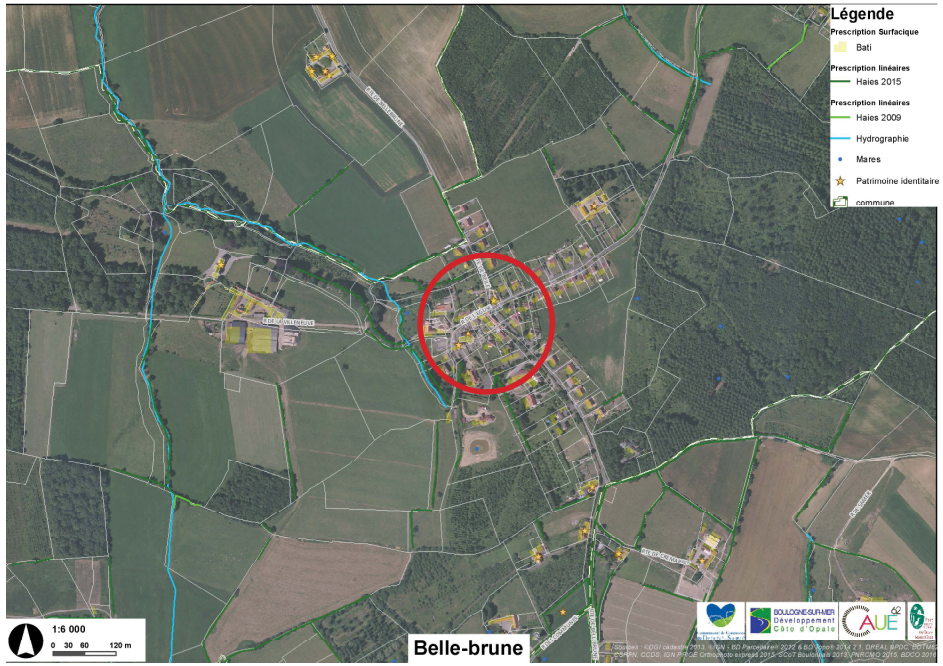

Dans l'entité paysagère du seuil Nord, Bellebrune, commune de 366 habitants (INSEE 2014), est située au cœur des monts et vallons bocagers à l'Est de la forêt domaniale de Boulogne-sur-Mer. Le village est accessible rapidement depuis la RN 42 et la route de Bellebrune.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Pour permettre le déplacement sécurisé des piétons jusqu'aux équipements communaux (mairie, salle communale), une liaison douce sera aménagée le long de la rue de l'église tandis que les liaisons douces existantes le long de la route de Crémarest ainsi que celle reliant cette route à la salle communale, seront valorisées. **OAG-1**

Le carrefour entre les rues de Bellebrune, de Crémarest et de l'église sera sécurisé. Les aménagements réalisés permettront d'identifier l'entrée dans le secteur centre du village. **OAG-2**

La route de Crémarest aux abords de l'entrée de l'école sera aménagée de manière à faire ralentir la circulation des véhicules. **OAG-3**

Environnement, paysage et patrimoine

Les plantations existantes seront améliorées et diversifiées. Des arbustes d'essences locales et des plantes vivaces peuvent être plantés pour faciliter l'entretien et limiter la gestion liée au renouvellement annuel de massifs fleuris. **OAG-4**

Les arbres et arbustes qui séparent l'aire de stationnement et la rue de l'église seront maintenus. **OAG-5**

Les éléments de patrimoine bâti identifiés seront valorisés et protégés (église, mairie, école). **OAG-6**

Espaces publics et équipements

Les places de la mairie et de la salle communale seront aménagées pour donner plus de place à des massifs de pleine terre et rompre avec le caractère minéral du lieu. **OAG-7**

Le stationnement existant sera également réaménagé et intégré à l'espace public avec des plantations de pleine terre. Un revêtement perméable pourrait être mis en œuvre. **OAG-8**

Un espace de loisirs sera aménagé dans l'espace vert identifié à proximité de la salle communale. **OAG-9**

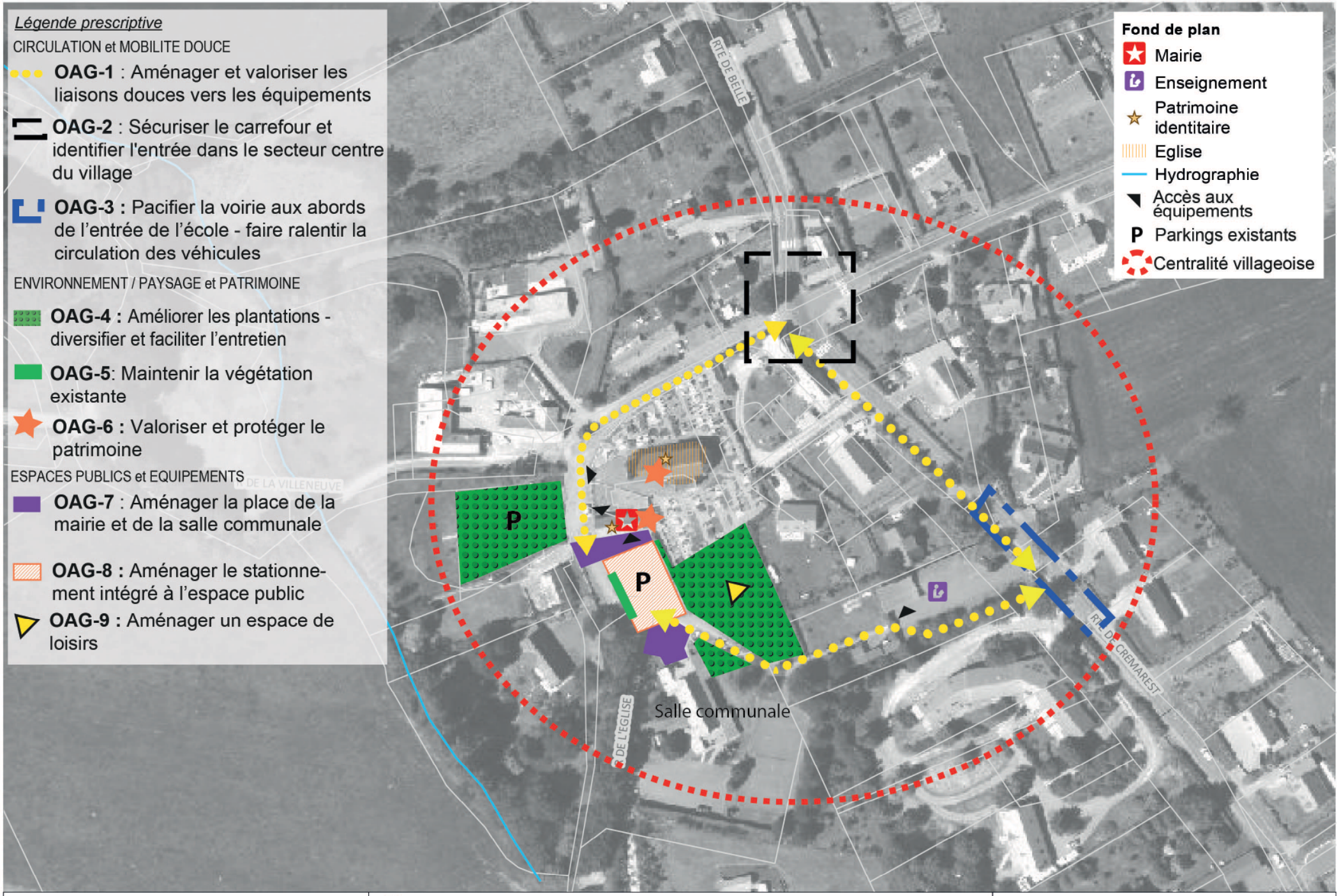

Belle-brune

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

BELLE ET HOULLEFORT

1 - LOCALISATION

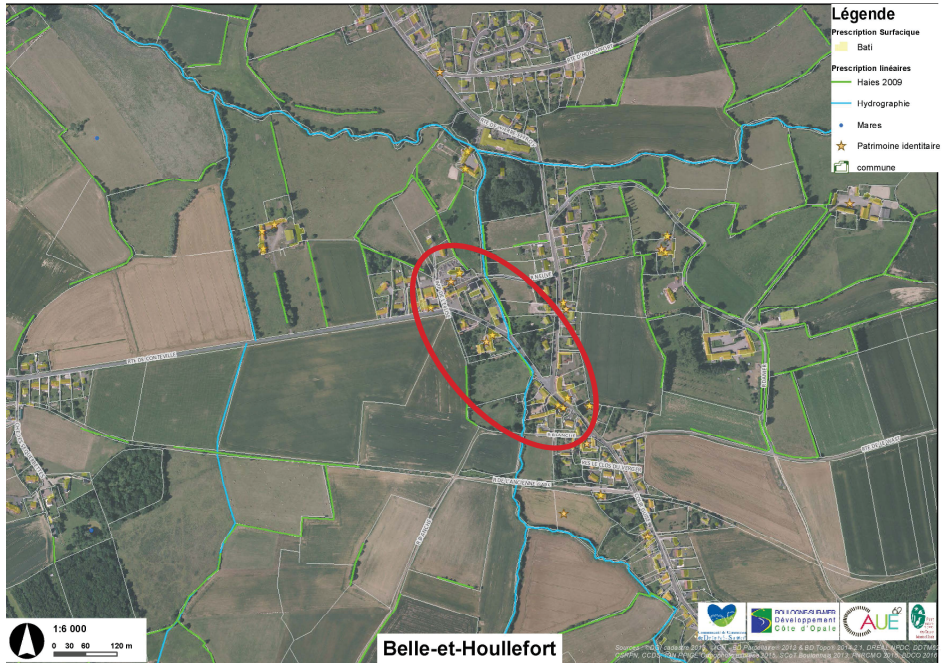

Dans l'entité paysagère du seuil Nord, Belle-et-Houllefort borde la rivière du Wimereux. La commune de 556hab (INSEE 2014), se compose du village, du hameau les Sequerbettes et de nombreuses fermes. Le village s'est développé de façon linéaire le long des routes de cour Guise et de Wierre-Effroy.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux et sur le lien avec la route de Wierre-Effroy et Cour Guise.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Un aménagement sera prévu pour sécuriser les déplacements piétons depuis l'intersection de la route de Wierre-Effroy et de la route de Conteville, où se situe également l'arrêt de bus, jusqu'aux équipements communaux (mairie, église, école). **OAG-1**

L'entrée Ouest de la commune par la route de Conteville sera aménagée et sécurisée afin de réduire la vitesse des automobilistes en approche du centre village. **OAG-2**

L'intersection de la route de Wierre-Effroy et de la route de Conteville sera sécurisée. Les aménagements permettront de réduire la taille du carrefour et d'apporter plus de lisibilité. **OAG-3**

Un aménagement adapté permettra de faire ralentir les véhicules à hauteur du centre village. Le déplacement des piétons (notamment des enfants) sera de ce fait sécurisé. **OAG-4**

Environnement, paysage et patrimoine

Dans le centre du village, l'espace vert et le boulodrome situés à l'arrière du parking de l'école seront maintenus. **OAG-5**

Les plantations qui entourent le parking de la mairie seront maintenues et renforcées. L'utilisation de plantes vivaces est à conforter pour obtenir des massifs plus durables.

De nouveaux massifs de plantations seront créés pour embellir le centre-bourg et diminuer le caractère minéral du parking de la mairie. Le réaménagement du carrefour sera également accompagné de nouveaux massifs de plantes vivaces. **OAG-5** et **OAG-6**

L'arbre remarquable situé à proximité du terrain de boule sera mis en valeur. Une attention particulière sera portée sur la taille douce des arbres. **OAG-7**

L'ensemble des éléments de patrimoine bâti repéré sera protégé. La mairie-école, l'église et la ferme située route de Wierre-Effroy seront protégés et valorisés. **OAG-8**

Espaces publics et équipements

Dans le centre villageois, les espaces de stationnement seront réorganisés avec des plantations afin de les mettre en valeur. **OAG-9**

Les abords de la mairie seront aménagés pour offrir plus d'espace aux piétons. Autour de la mairie, l'accès aux personnes à mobilité réduite depuis le parking sera facilité. L'espace public autour de l'arrêt de bus doit rester dégagé pour permettre les manœuvres du bus. **OAG-10**

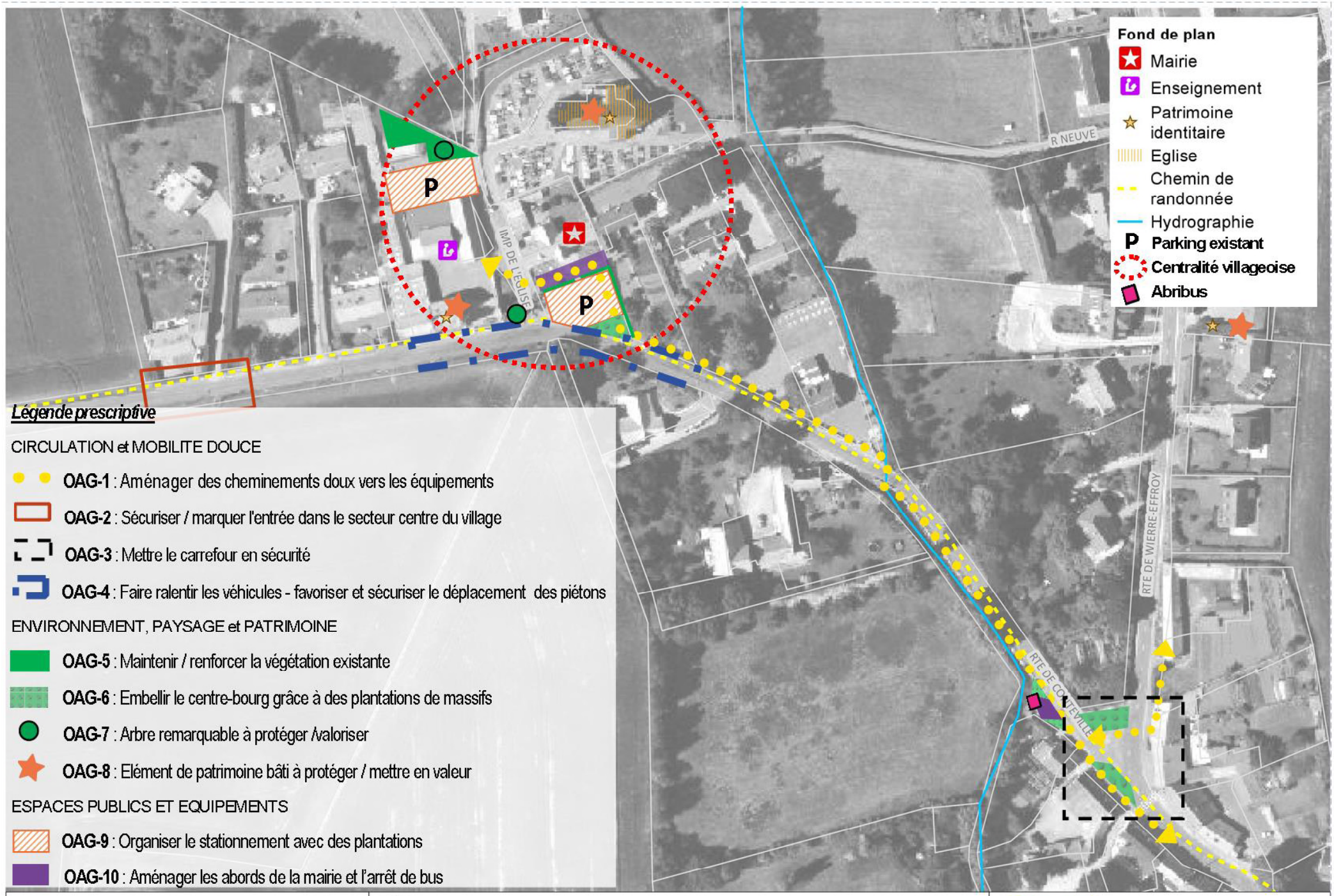

Légende prescriptive

CIRCULATION et MOBILITE DOUCE

- **OAG-1** : Aménager des cheminements doux vers les équipements
- **OAG-2** : Sécuriser / marquer l'entrée dans le secteur centre du village
- **OAG-3** : Mettre le carrefour en sécurité
- **OAG-4** : Faire ralentir les véhicules - favoriser et sécuriser le déplacement des piétons

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE et PATRIMOINE

- **OAG-5** : Maintenir / renforcer la végétation existante
- **OAG-6** : Embellir le centre-bourg grâce à des plantations de massifs
- **OAG-7** : Arbre remarquable à protéger /valoriser
- **OAG-8** : Elément de patrimoine bâti à protéger / mettre en valeur

ESPACES PUBLICS ET EQUIPEMENTS

- **OAG-9** : Organiser le stationnement avec des plantations
- **OAG-10** : Aménager les abords de la mairie et l'arrêt de bus

Belle-et-Houllefort

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

COLEMBERT

1 - LOCALISATION

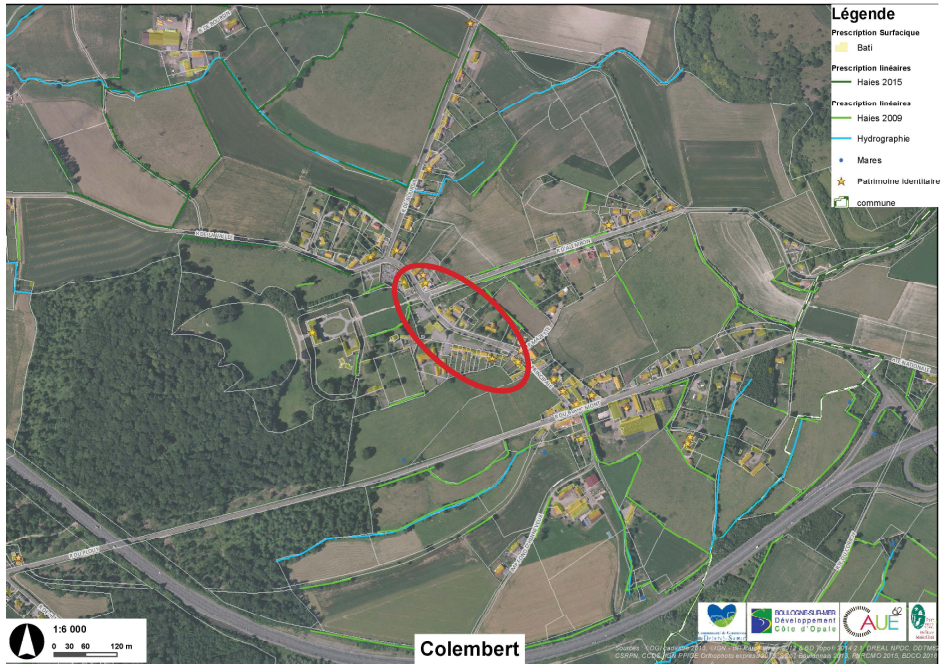

Dans l'entité paysagère du seuil Nord, Colembert, commune de 862 hab (INSEE 2014), est située au pied de la cuesta du Boulonnais. La RN 42 sépare le village et le hameau la Vallée au Nord du hameau du Plouy au Sud.

Le village s'est développé de façon linéaire le long de la rue du Blanc Mont, la rue d'Alembon, la rue de Boursin et la rue principale.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux et sur le lien avec la route du Blanc Mont.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douces

Le long de la rue principale, entre la mairie et l'église, au Nord et le carrefour avec la rue du Blanc Mont les liaisons douces et les stationnements seront aménagés et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les cheminements piétons seront pris en compte également dans l'impasse Mazette et le long de la rue d'Alembon en lien avec le projet d'habitat. **OAG-1**

L'accès au centre du village depuis la rue du Blanc Mont sera aménagé et signalé pour faciliter la lisibilité du cœur de commune. **OAG-2**

A l'intersection de la rue principale et de la rue du Blanc Mont, un aménagement permettra de faire ralentir les véhicules et de sécuriser le déplacement des piétons. **OAG-3**

Environnement, paysage et patrimoine

Les arbres et arbustes qui accompagnent les parkings et la rue principale seront maintenus. La végétation pourra être renforcée notamment par des plantes vivaces.**OAG-4**

Les éléments de patrimoine bâti identifiés seront protégés et mis en valeur (église, mairie et ferme). **OAG-5**

Espaces publics et équipements

Les stationnements repérés sur le plan seront maintenus et valorisés par des plantations.**OAG-6**

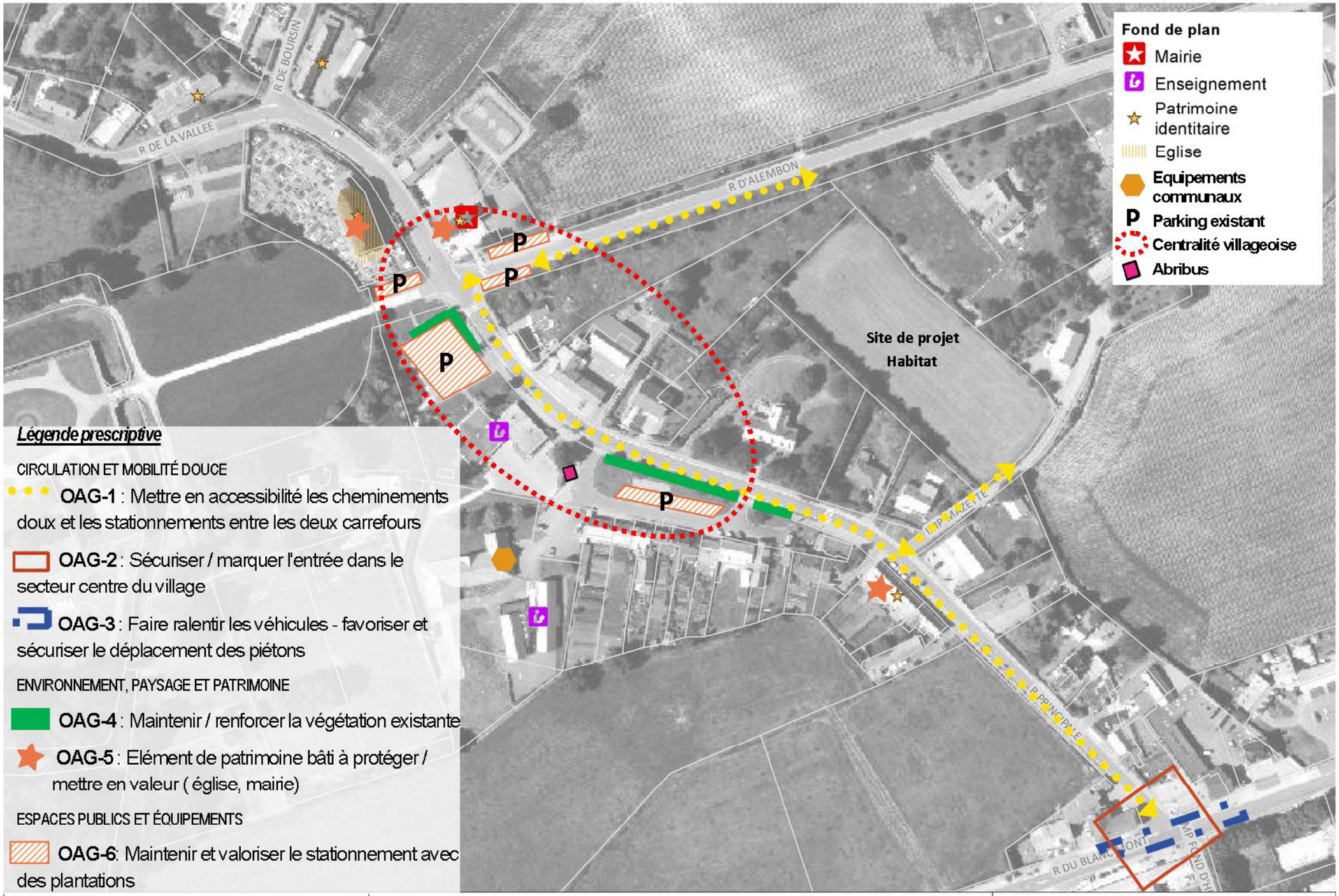

Légende prescriptive

CIRCULATION ET MOBILITÉ DOUCE

OAG-1 : Mettre en accessibilité les cheminements doux et les stationnements entre les deux carrefours

OAG-2 : Sécuriser / marquer l'entrée dans le secteur centre du village

OAG-3 : Faire ralentir les véhicules - favoriser et sécuriser le déplacement des piétons

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET PATRIMOINE

OAG-4 : Maintenir / renforcer la végétation existante

OAG-5 : Elément de patrimoine bâti à protéger / mettre en valeur (église, mairie)

ESPACES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS

OAG-6: Maintenir et valoriser le stationnement avec des plantations

Colembert

0 10 20 40 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

HENNEVEUX

1 - LOCALISATION

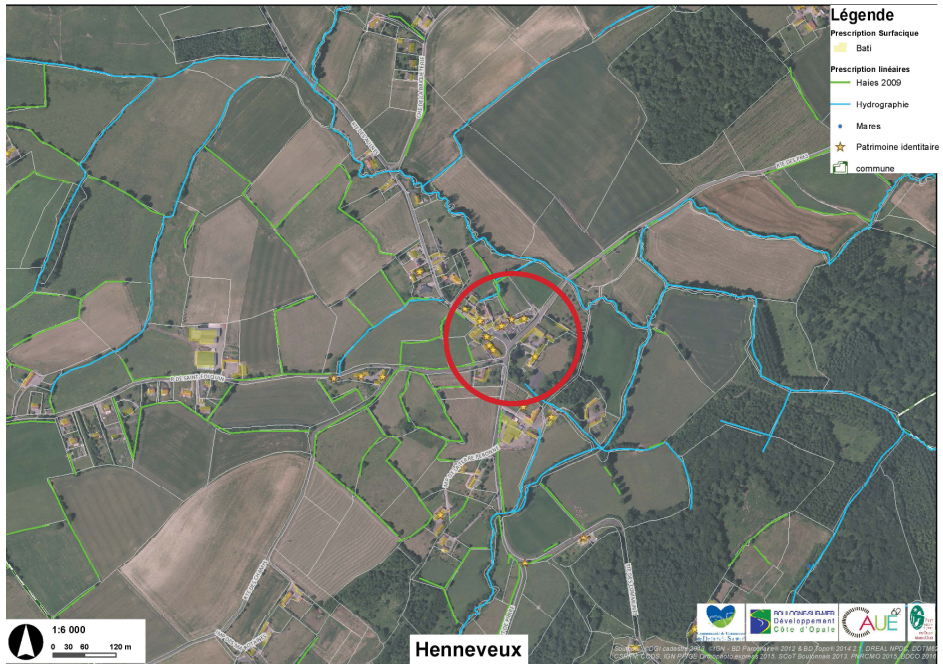

Commune agricole de 304 habitants (INSEE 2014) au sein de l'entité paysagère du seuil Nord, Henneveux se compose d'un petit village et de quelques habitations en extension de Brunembert, le long de la route des communes.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Une liaison douce entre la mairie et les équipements communaux au Nord du village sera aménagée et sécurisée.

De plus, une liaison douce entre les équipements communaux, dont l'aire de jeux et le secteur OAP habitat, sera imaginée pour proposer, aux habitants situés au Nord du village, une liaison alternative. L'aménagement des liaisons piétonnes existantes entre l'arrêt de bus, l'école et la mairie est à améliorer. **OAG-1**

L'entrée Nord dans la commune, par la route des près, sera sécurisée et signalée. **OAG-2**

L'espace public et les voiries du centre village seront aménagés pour réduire la vitesse des automobilistes et favoriser et sécuriser le déplacement des piétons. **OAG-3**

Environnement, paysage et patrimoine

Un affluent du grand coroy suit la limite Nord de la parcelle AO 336, la ripisylve qui l'accompagne est à protéger. Une ouverture de 5m maximum pourra être réalisée pour permettre la création d'une liaison douce.

L'arbre situé à l'entrée du cimetière ainsi que l'espace de plantation seront préservés. **OAG-4**

Un espace vert public sera aménagé avec des jeux pour les enfants. **OAG-5**

L'ensemble des éléments de patrimoine repérés sera protégé (ferme, mairie-école, château/ferme et église). **OAG-6**

Espaces publics et équipements

Un parking paysager et perméable, associé aux équipements communaux, sera aménagé au fond de la parcelle AO 336. **OAG-7**

Les abords de la nouvelle salle communale seront aménagés et paysagers. **OAG-8**

Un espace est consacré à la création d'un nouvel équipement public (terrain de sports, point loisirs,…) **OAG-9**

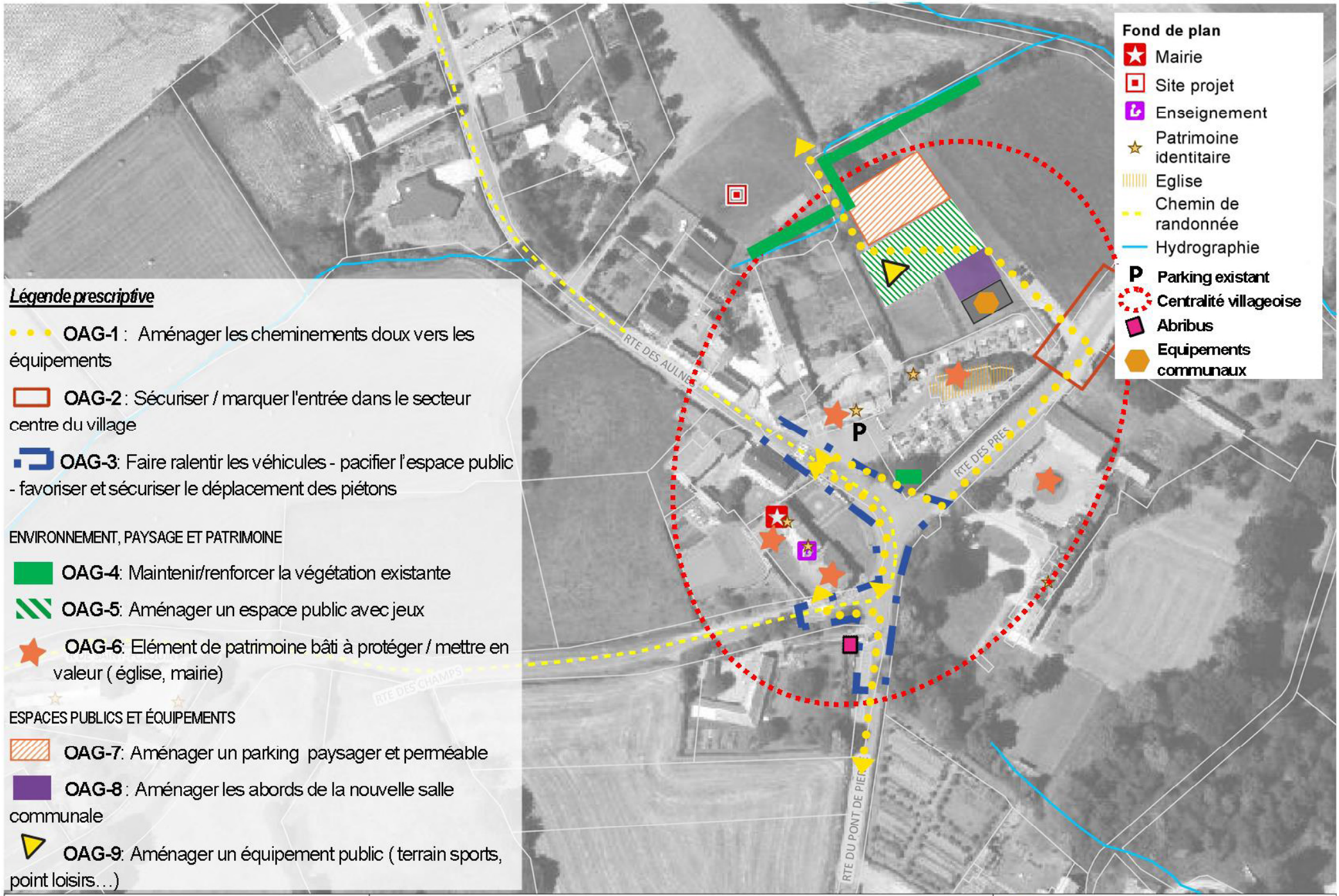

Légende prescriptive

OAG-1 : Aménager les cheminements doux vers les équipements

OAG-2 : Sécuriser / marquer l'entrée dans le secteur centre du village

OAG-3: Faire ralentir les véhicules - pacifier l'espace public - favoriser et sécuriser le déplacement des piétons

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET PATRIMOINE

OAG-4: Maintenir/renforcer la végétation existante

OAG-5: Aménager un espace public avec jeux

OAG-6: Elément de patrimoine bâti à protéger / mettre en valeur (église, mairie)

ESPACES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS

OAG-7: Aménager un parking paysager et perméable

OAG-8 : Aménager les abords de la nouvelle salle communale

OAG-9: Aménager un équipement public (terrain sports, point loisirs…)

Henneveux

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

LE WAST

1 - LOCALISATION

Le Wast est une petite commune de 210 hab (INSEE 2014) au sein de l'entité paysagère du seuil Nord. L'urbanisation se concentre dans le village.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Des cheminements doux seront aménagés ou confortés vers les équipements sur la rue principale, la rue de la vallée, la rue de l'église et la rue du moulin. **OAG-1**

Des aménagements seront réalisés sur la rue du moulin à proximité de l'église, et au Nord et au Sud de la place centrale sur la voie principale pour faire ralentir les véhicules et sécuriser le déplacement des piétons. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

Les espaces verts existants repérés sur la place du village et au Nord de la place seront maintenus. L'ensemble des arbres, qui accompagnent la route principale sous forme de rideau d'arbres, sera préservé, ainsi que les 2 arbres, dont un remarquable, situés sur la place et l'arbre situé devant l'église. **OAG-3** et **OAG-5**

Las abords du cimetière et de l'église seront embellis grâce à la plantation de massifs. **OAG-4**

L'ensemble des éléments de patrimoine repérés sera protégé (l'église, le prieuré, le puit, le presbytère, le moulin, le manoir ainsi que la valeur d'ensemble de la place). **OAG-6**

Le cours d'eau qui accompagne le départ de randonnée au Nord de l'école est à valoriser.

Espaces publics et équipements

Les places de stationnement, pour les habitants et les visiteurs de la maison du parc, seront limitées et aménagées avec des plantations. Des places seront également aménagées et végétalisées devant et à proximité de l'église. **OAG-7**

Le caractère piéton de la place centrale du village est renforcé. L'ensemble de l'espace public, dont la voirie de la place centrale, sera aménagé pour donner plus de caractère à la place et apaiser l'espace, partagé. **OAG-8**

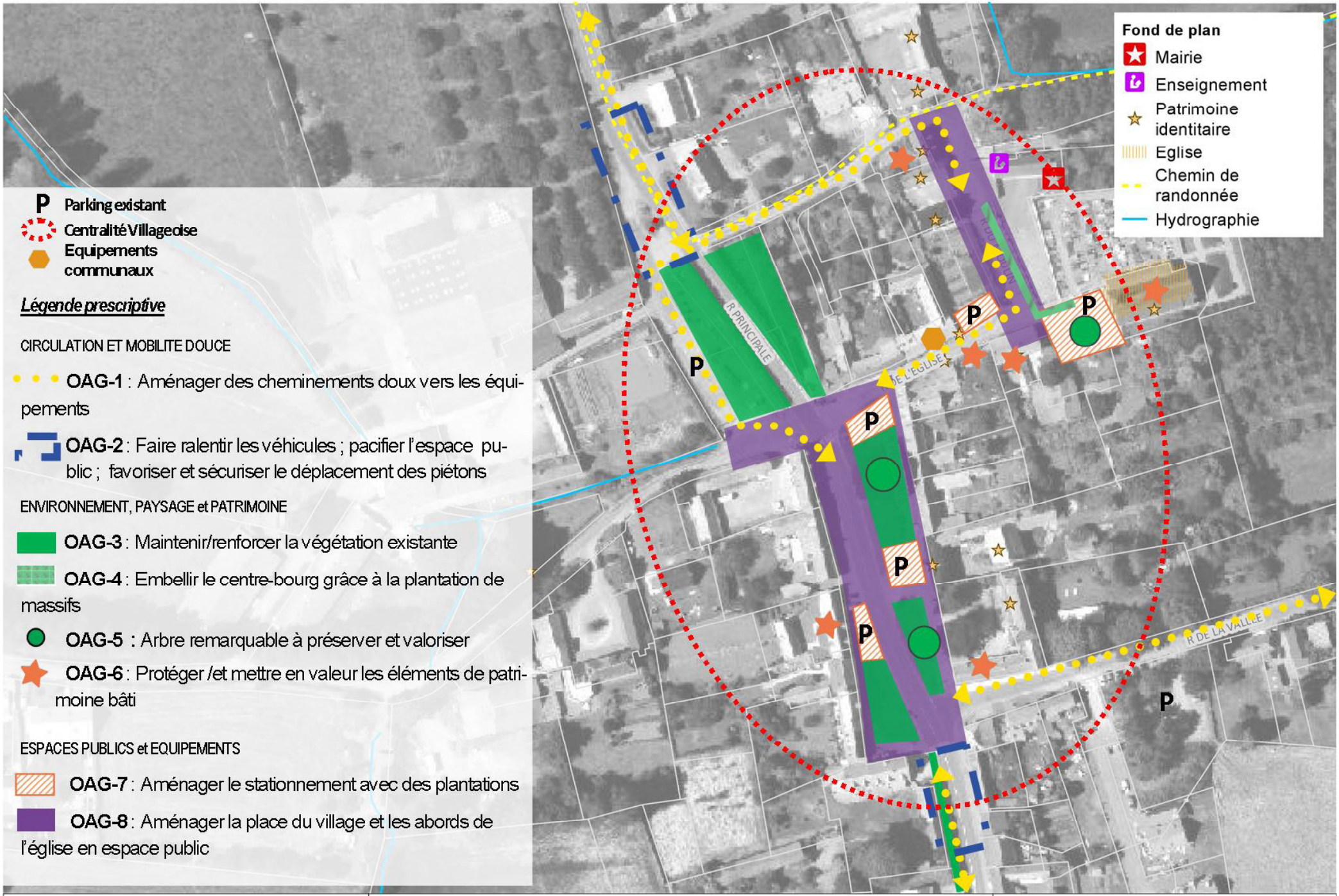

Le Wast

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

LONGUEVILLE

1 - LOCALISATION

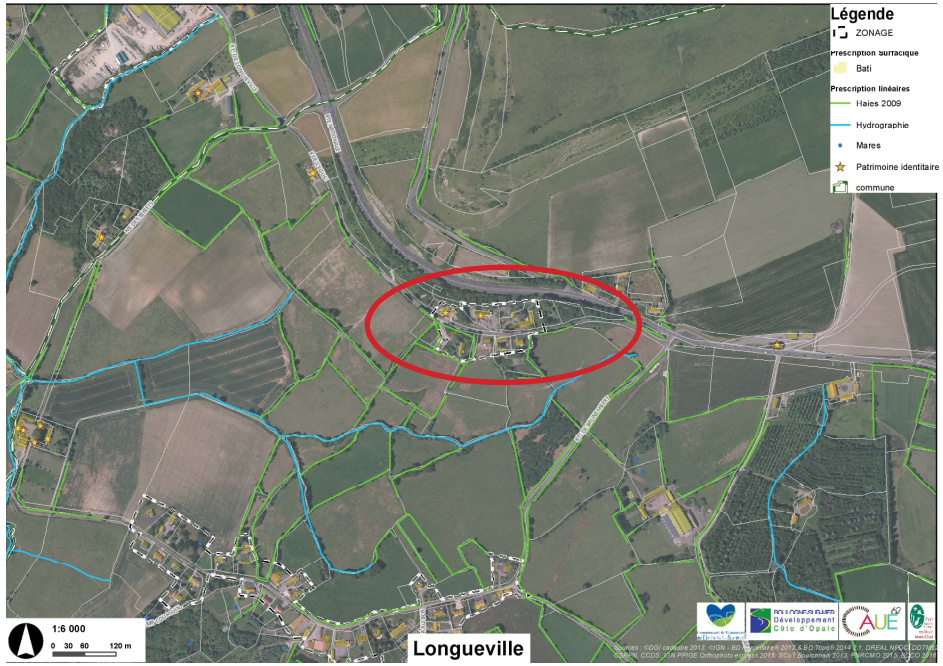

Dans l'entité paysagère du seuil Nord, Longueville est la plus petite commune de la communauté de communes de Desvres-Samer avec 131habitants (INSEE 2014).

La particularité de l'urbanisation de Longueville est d'être répartie en 2 sites : le village adossé à la cuesta du Boulonnais et à la RN 42 ne regroupe que quelques habitations autour de l'église et la mairie, et le hameau les burets où la majorité des habitants de la commune vivent.

L'OAP cadre de vie est détaillée aux abords des équipements communaux (mairie et église).

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Les déplacements piétons entre les deux équipements communaux seront sécurisés. Etant donnée l'étroitesse de la rue, l'aménagement devra composer avec la circulation des voitures et permettra de ralentir la vitesse des automobilistes. **OAG-1**

Environnement, paysage et patrimoine

Le caractère rural de la rue (accotements végétalisés, haies, boisement,...) sera maintenu et valorisé. **OAG-2**

Le mur/ muret existant situé à l'entrée Est du village sera maintenu et valorisé **OAG-3**

L'église, identifié comme un élément de patrimoine, sera protégée et valorisée. **OAG-4**

Espaces publics et équipements

Les abords de la mairie et de l'Eglise seront aménagés. Le centre villageois et les équipements seront signalés aux automobilistes. **OAG-5**

Les places de stationnement nécessaires sur les accotements seront identifiées. Les matériaux utilisés s'harmoniseront avec l'ambiance rurale et verdoyante. **OAG-6**

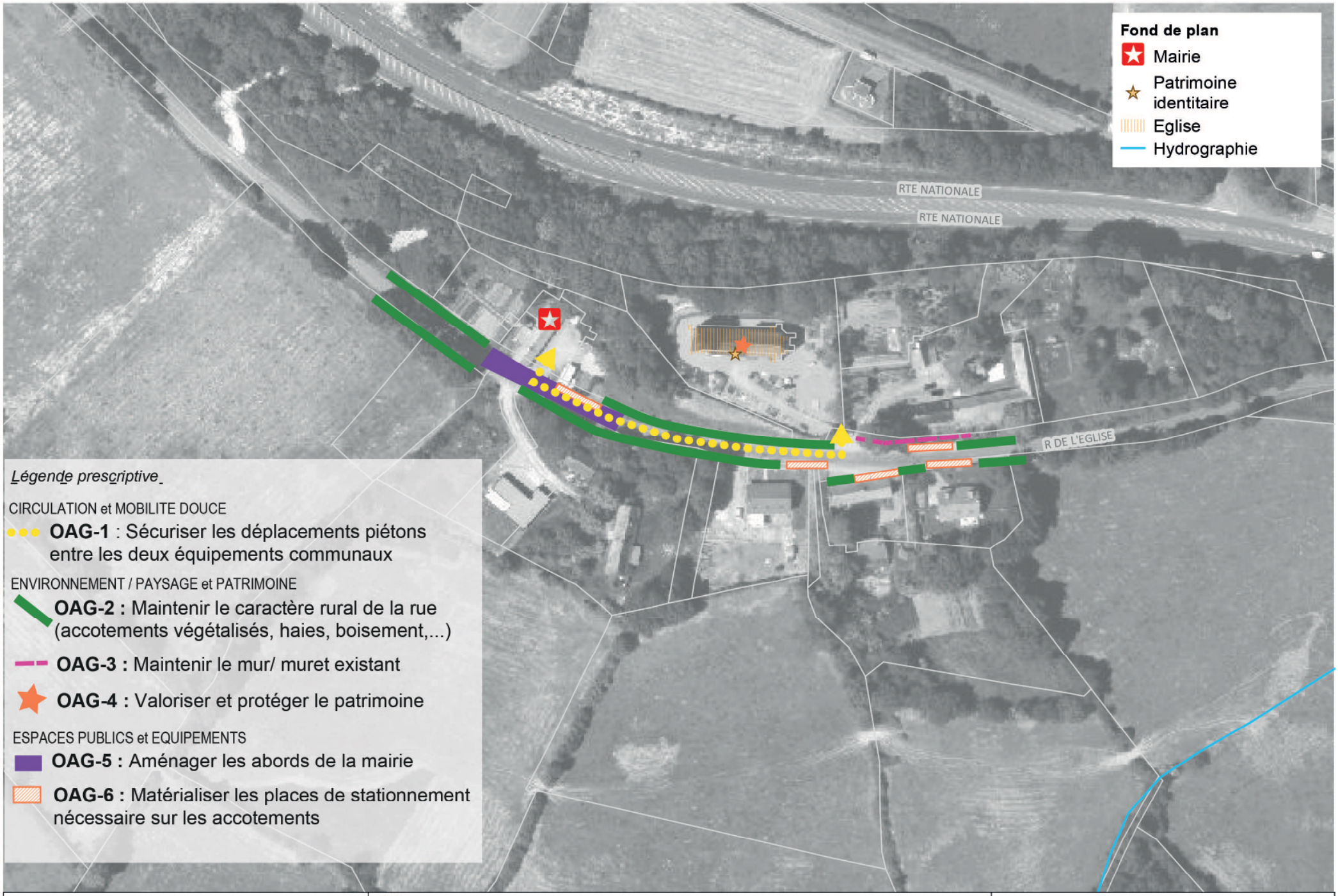

Longueville

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

NABRINGHEN

1 - LOCALISATION

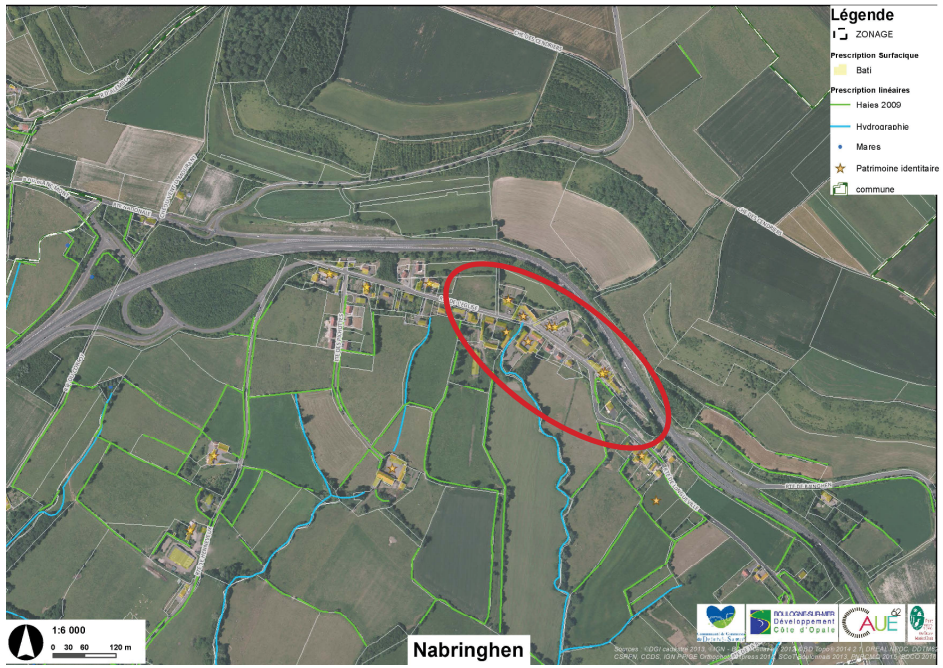

Dans l'entité paysagère du seuil Nord, Nabringhen est au pied du coteau calcaire. La commune de 195 habitants (INSEE 2014), se compose du village, longé au Nord par la RN 42, et du hameau la Coupelle.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux (église, mairie, école) et sur le lien avec le projet d'habitat.

Les aménagements tiennent compte de l'OAP habitat-Nabringhen

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

L'aménagement d'une liaison douce sera réalisé sur un des côtés de la route de l'église pour sécuriser les déplacements piétons et faciliter l'accès aux équipements publics (église, mairie, école). La mise en sécurité des piétons pourra se faire par la réduction du profil de voirie permettant le ralentissement des véhicules. **OAG-1**

Sur la rue de l'église en amont de la mairie-école et de l'église, des aménagements seront réalisés pour faire ralentir les véhicules et de ce fait sécuriser les traversées de route et la descente du bus. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

Les haies qui clôturent la parcelle cadastrée AO078 seront préservées. Toutefois, pour le projet habitat, des ouvertures seront tolérées pour permettre l'accès à la parcelle.

Le massif existant devant la mairie sera maintenu. Des plantations de vivaces fleuries pourraient embellir le massif. **OAG-3**

Des plantations seront réalisées aux abords de l'église en alternance avec les places de stationnement. **OAG-4**

Le patrimoine bâti identifié (mairie et église) sera protégé et valorisé. **OAG-5**

Espaces publics et équipement publics

L'espace public au pied de l'église sera réaménagé pour marquer le parvis devant l'église. Une dizaine de places de stationnements sera prévue en alternance avec des massifs plantés. **OAG-4, OAG-6** et **OAG -7**

L'espace public devant la mairie sera lui aussi réaménagé pour signaler et identifier les équipements communaux, sécuriser et signaler les traversées piétonnes. **OAG-6**

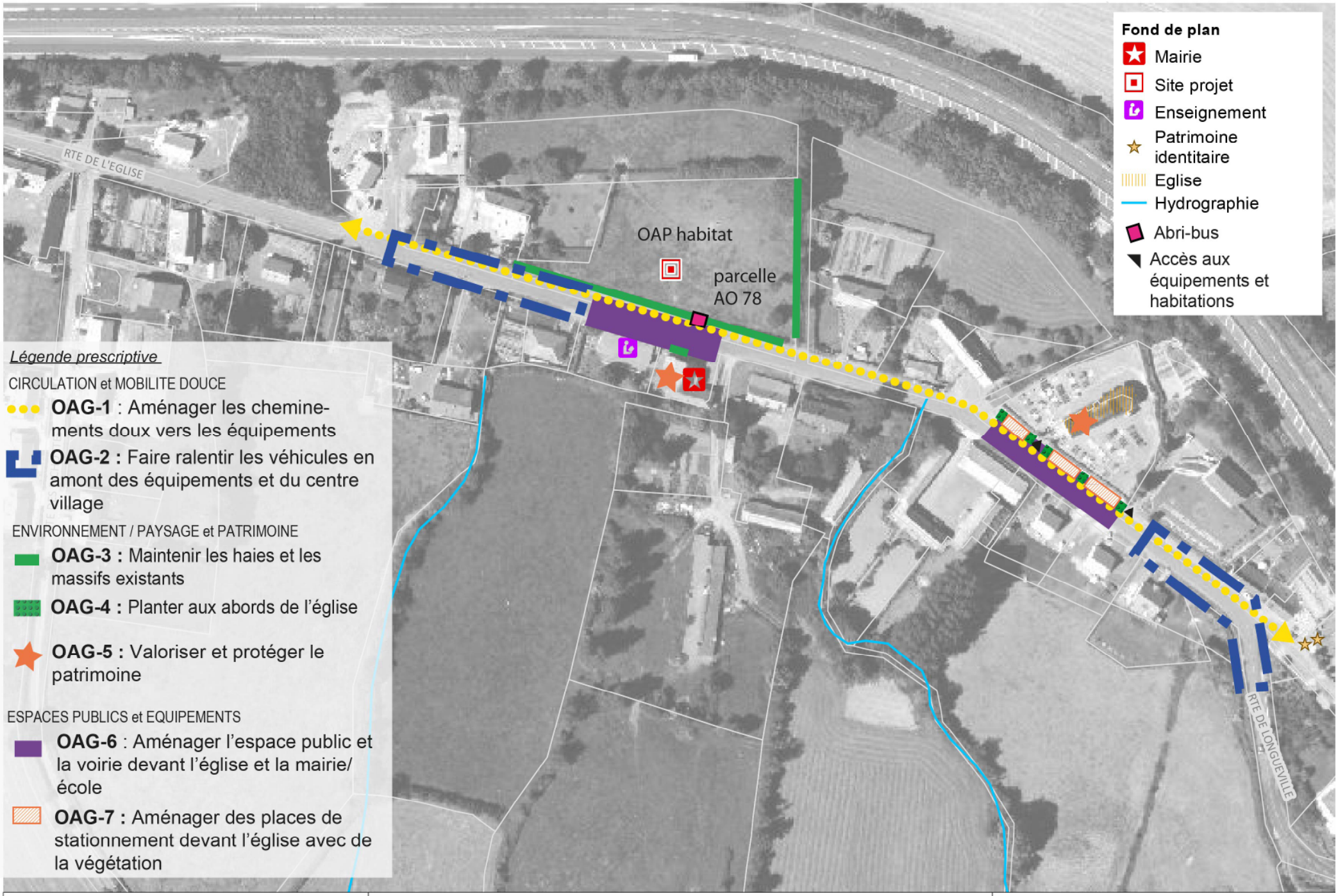

Nabringhen

0 10 20 40 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

OAP cadre de vie «DU PLATEAU OUEST ET VALLEE DE LA COURSE»

COURSET - Le Village

1 - LOCALISATION

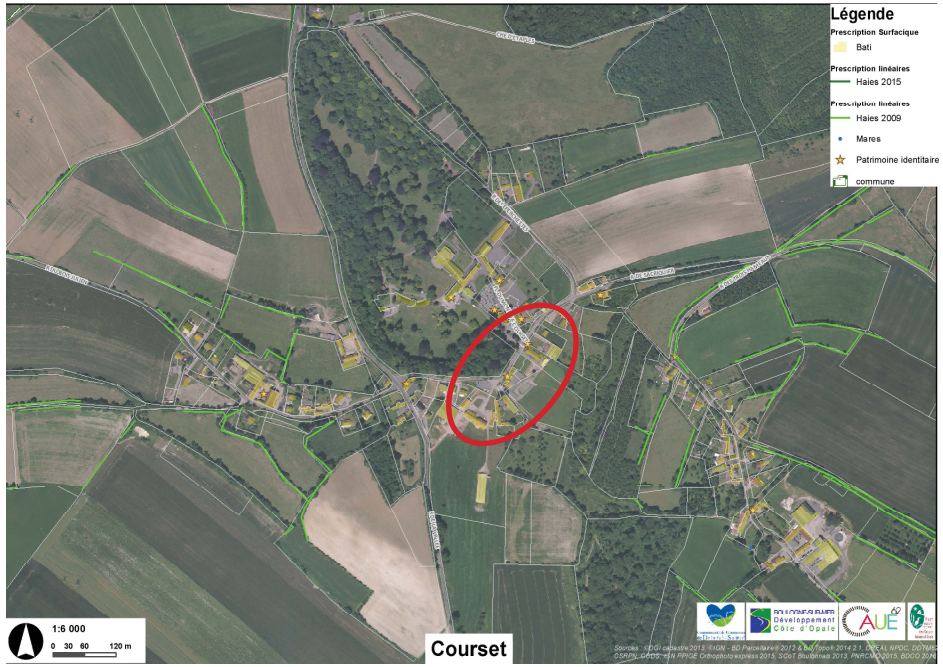

Dans l'entité paysagère du plateau Ouest et de la vallée de la Course, Courset est une commune de 524 habitants (INSEE 2014).

L'urbanisation sur la commune de Courset est répartie sur l'ensemble de son territoire, elle se regroupe en un village et 4 hameaux dont un hameau de plus de 30 habitants : le hameau de Sacriquier. Deux orientations d'aménagements du cadre de vie sont réalisées sur la commune : une sur le centre du village et une autre sur le hameau de Sacriquier.

Le centre du village regroupe la mairie, l'église, le cimetière, les écoles et un collège mais concentre peu d'habitations contrairement au hameau de Sacriquier qui rassemble des habitations et des exploitations agricoles sans équipements communaux.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Le déplacement des piétons sera aménagé et sécurisé entre le parking de la mairie (2) et celui de l'église et du collège (1). L'aménagement de l'espace public sera réalisé en mettant en valeur ce cheminement. **OAG-1**

Les deux entrées dans le centre-villageois, situées à l'intersection de la rue de Sacriquier et de la rue de la vallée et de la rue des Eperchettes seront sécurisées et aménagées qualitativement et paysagèrement. **OAG-2**

L'espace public de la voirie principale sera pacifié afin de faire ralentir la circulation des véhicules. **OAG-3**

Environnement, paysage et patrimoine

Des plantations de haies et de plantes vivaces accompagneront les aménagements de l'espace public.

Les éléments de patrimoine bâti identifiés seront protégés et valorisées (église, château de Courset). **OAG-4**

Le muret bordant la propriété boisée en face de la mairie sera protégé. **OAG-5**

Espaces publics et équipements

La place devant l'église sera aménagée comme un parvis piétonnier. **OAG-6**

- L'espace de stationnement mutualisé pour l'église et la salle des fêtes sera paysager. Les arbres présents seront maintenus.
- L'espace de stationnement, devant la mairie, sera également paysager. **OAG-7**

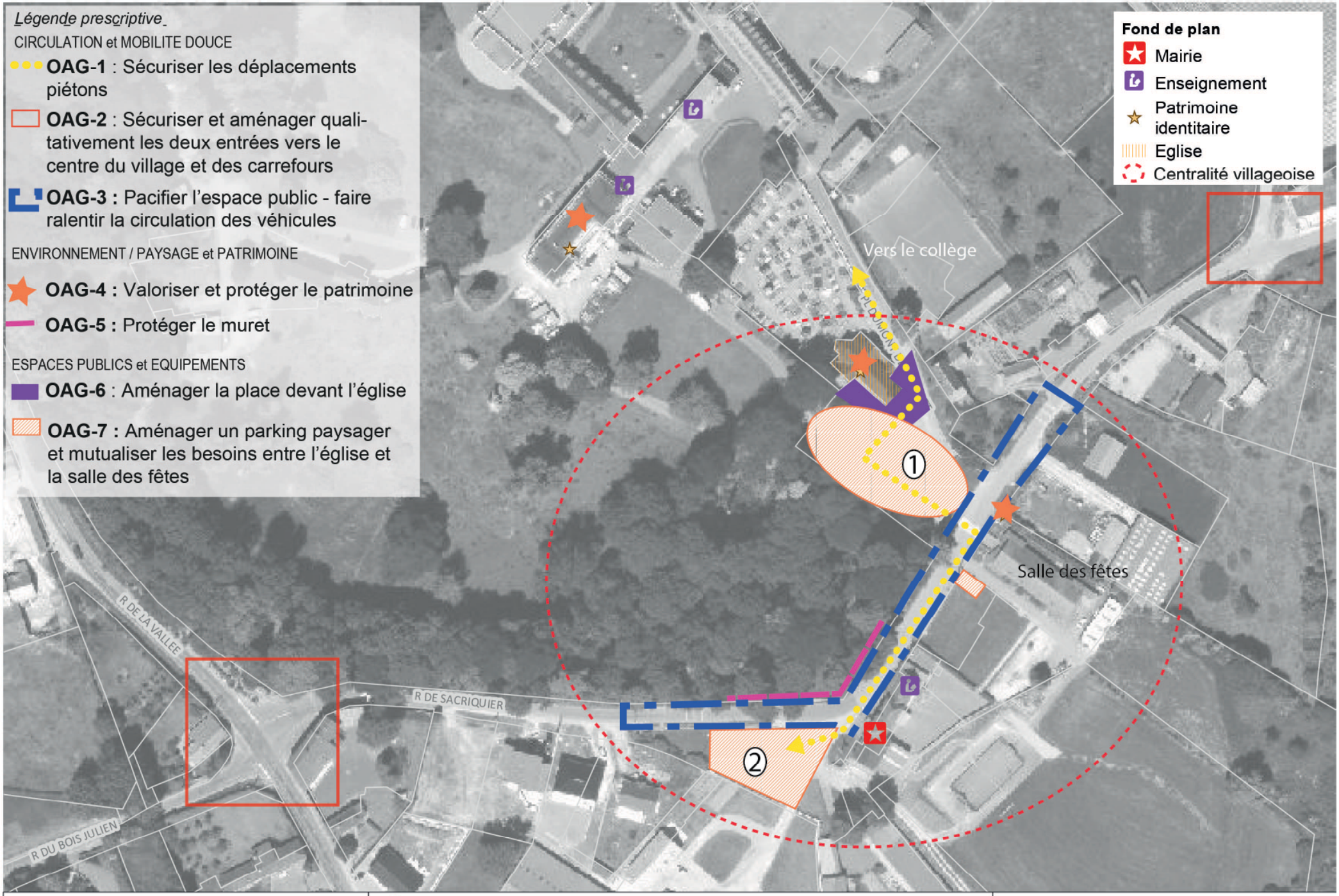

Courset

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - DD Parcellaire® 2012 & DD Topo® 2014 2.1, DRCAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

COURSET - Sacriquier

1 - LOCALISATION

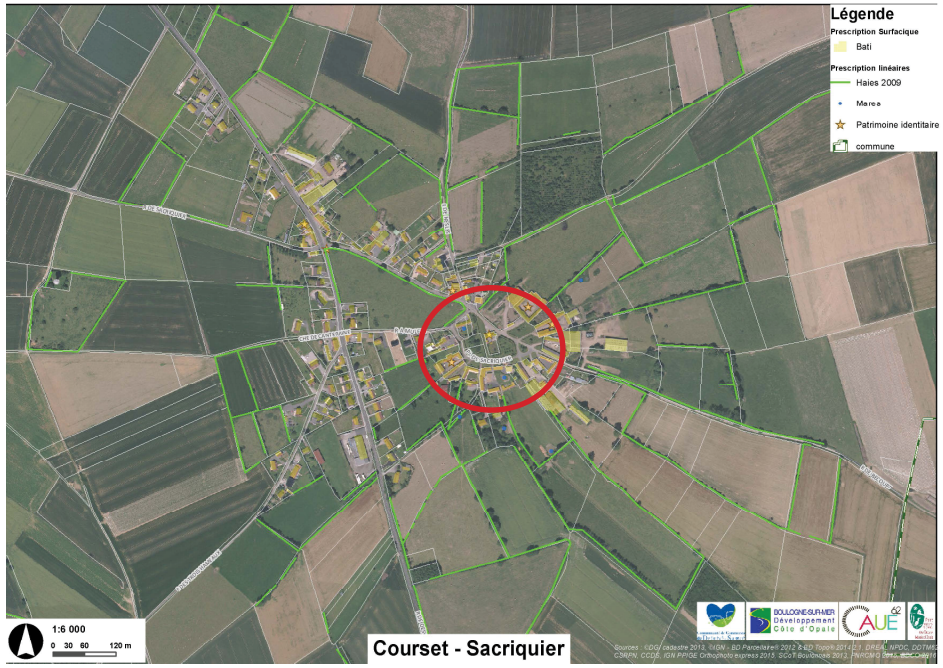

L'orientation d'aménagement cadre de vie s'appuie sur l'étude réalisée par les bureaux d'étude Ad'auc et ACWA en 2013 dans le cadre de la démarche « habiter demain ».

Cette étude met en valeur la grande qualité paysagère et urbaine du hameau. Le hameau forme une couronne bâtie singulière et remarquable s'articulant autour d'une plaine engazonnée. Il s'agira donc dans cette OAP cadre de vie de valoriser la forme actuelle du hameau et d'améliorer sa visibilité.

Avant tout aménagement, il est indispensable de se référer à l'étude existante.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Les déplacements piétons entre le centre du hameau et l'abribus situé à l'intersection de la rue de Becourt et la rue de Desvres seront sécurisés pour cela, un aménagement piétonnier sera réalisé sur la frange Nord de la pâture cadastrée BO 502. **OAG-1**

Environnement, paysage et patrimoine

La pâture cadastrée BO 502 située entre le hameau originel et le développement linéaire de la rue de Desvres est partiellement préservée et reconduite dans sa fonction agricole. **OAG-2**

L'espace central du hameau original sera valorisé sous forme de plaine engazonnée. Les structures végétales existantes (labyrinthe, haie complantée, verger,...) seront maintenues également. Le labyrinthe pourra être éclairci, la haie percée à certains endroits pour permettre l'accès aux habitations. **OAG-3**

L'aménagement de la liaison piétonne vers l'abribus sera accompagné d'une plantation d'arbres de hautes tiges. **OAG-4**

La valeur patrimoniale d'ensemble de la place sera préservée, notamment les fermes réparties, les teintes et volumes à conserver lors des autorisations de permis de construire et déclaration de travaux. **OAG-5**

Espaces publics et équipements

L'espace public au cœur du hameau et sa couronne bâtie seront mis en valeur au sein de l'aménagement et la forme urbaine singulière sera rendue lisible. **OAG-6**

Deux sites seront aménagés sous forme de parking paysager. **OAG-7**

Un «point loisirs» sera intégré dans l'aménagement de la plaine centrale (information randonneurs et cyclotouristes). **OAG-8**

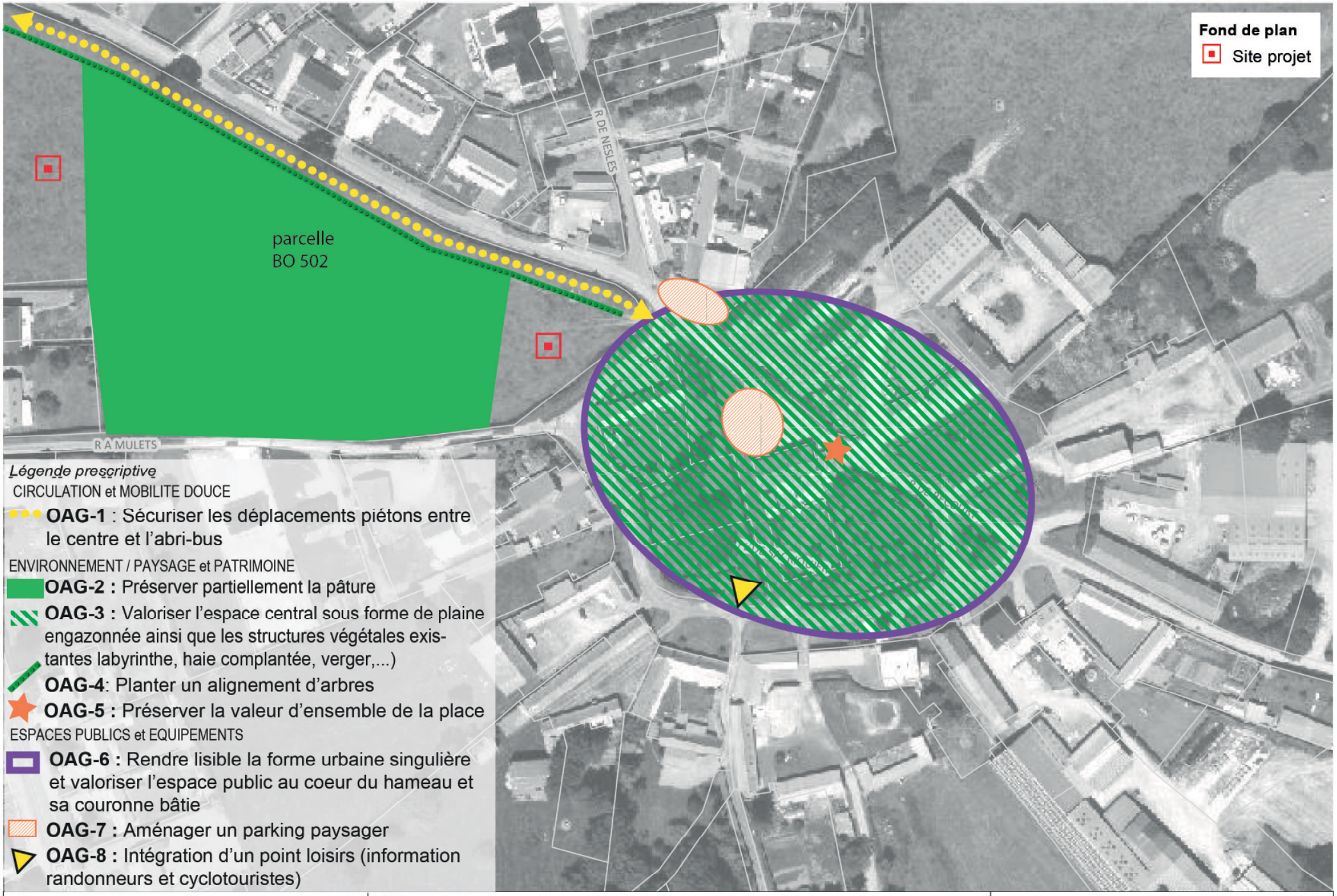

Courset - Sacriquier

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

DOUDEAUVILLE

1 - LOCALISATION

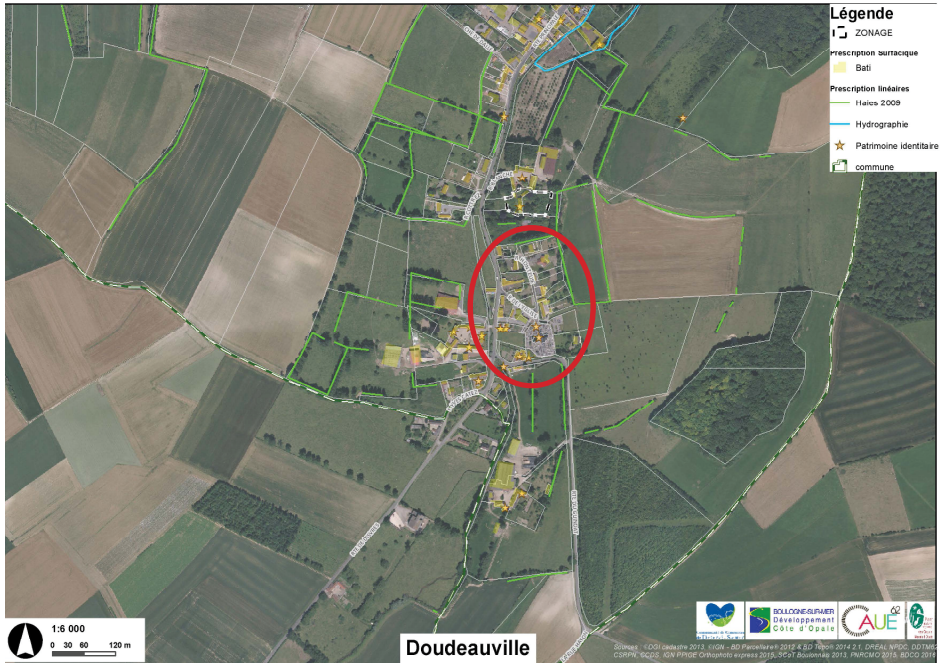

Dans l'entité paysagère du Plateau Ouest et de la vallée de la Course, les 527 habitants (INSEE 2014) de la commune de Doudeauville sont répartis dans le village et dans deux hameaux (la Course et Beaucorroy).

Le village et le hameau de la Course sont situés dans la vallée de la Course qui possède une grande qualité paysagère.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est localisée dans la partie la plus au Sud du village, autour de l'église, de la mairie et de la salle communale.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

De nombreuses liaisons douces seront aménagées ou confortées autour du centre village : le long de la route principale de façon à préserver et mettre en valeur le cours d'eau de la Course, le long de la rue de l'Eglise et le long de la rue Honteuse et enfin en bordant l'église par l'Ouest pour permettre de relier la rue de l'église et le route de Guindat. **OAG-1**

Le carrefour entre la route principale et la rue de l'église sera sécurisé pour les circulations piétonnes. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

A l'intersection de la route principale et de la route de Guindat, l'espace vert et ses plantations seront maintenus et renforcés.

La parcelle engazonnée située à l'Ouest de l'église sera maintenue et peut servir ponctuellement pour une manifestation ou le stationnement.

Face à la mairie, l'espace vert sera maintenu également pour affirmer le caractère naturel de la commune. **OAG-3**

L'arbre de la paix situé en face de la mairie sera préservé ainsi que les arbres identifiés dans le cimetière. Le long de la route principale, l'alignement d'arbres (saules têtards) est idientifié à préserver **OAG-4**

Afin d'embellir le centre village, des massifs seront plantés au pied des façades autour de la mairie et de la salle communale. Entre l'espace vert et le stationnement situé en face de la mairie, une haie peut être plantée pour renforcer le caractère végétal. **OAG-5**

L'ensemble des éléments de patrimoine bâti repéré sera protégé et mis en valeur (le manoir, les fermes en torchis, l'église). **OAG-6**

Espaces publics et équipements

L'espace vert situé à l'Ouest de l'église permettra du stationnement ponctuel. Les haies qui constituent les limites seront préservées. Des plantations peuvent être proposées pour organiser le stationnement et limiter son impact. **OAG-7**

L'espace public de la rue de l'église, en lien avec la mairie, l'église et l'arbre de la paix, sera aménagé de façon qualitative. Le caractère partagé de l'espace public est à matérialiser par un revêtement de sol différent de l'enrobé et un aménagement spécifique. **OAG-8**

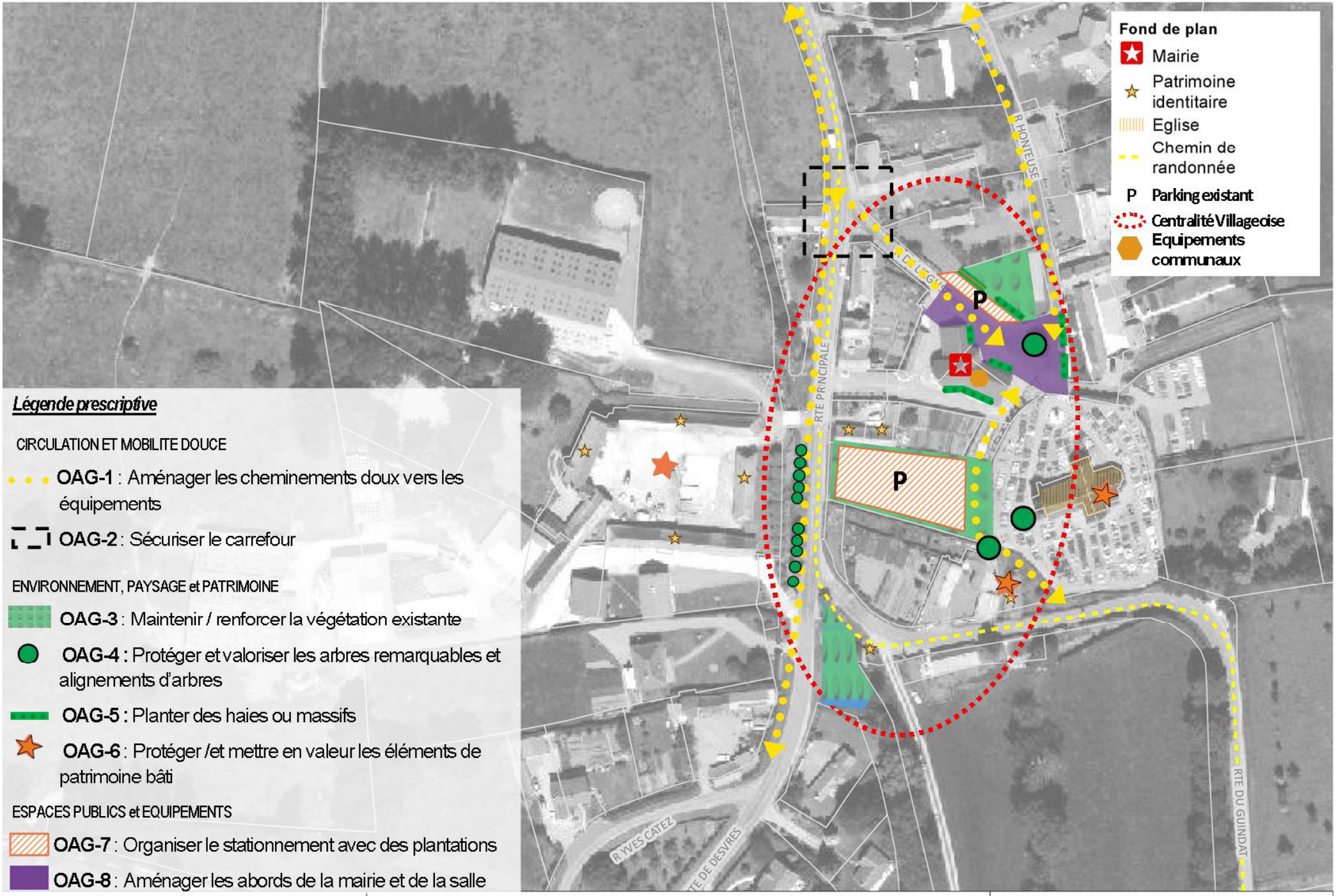

Légende prescriptive

CIRCULATION ET MOBILITE DOUCE

OAG-1 : Aménager les cheminements doux vers les équipements

OAG-2 : Sécuriser le carrefour

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE et PATRIMOINE

OAG-3 : Maintenir / renforcer la végétation existante

OAG-4 : Protéger et valoriser les arbres remarquables et alignements d'arbres

OAG-5 : Planter des haies ou massifs

OAG-6 : Protéger /et mettre en valeur les éléments de patrimoine bâti

ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS

OAG-7 : Organiser le stationnement avec des plantations

OAG-8 : Aménager les abords de la mairie et de la salle

Doudeauville

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

HALINGHEN

1 - LOCALISATION

Dans l'entité paysagère du Plateau Ouest et de la vallée de la Course, Halinghen, commune de 330 habitants (INSEE 2014), est situé au sein d'un grand plateau agricole ouvert.

L'urbanisation est répartie au SCOT du Boulonnais en 2 lieux : le village et le hameau le Haut Pichot.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village avec les équipements communaux (église, mairie et école).

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Le long de la route de l'école, de l'intersection avec la route de Samer et la rue du Haut Pichot jusqu'à l'école, des aménagements permettront de faire ralentir les véhicules et sécuriser le déplacement des piétons. **OAG-1**

Environnement, payage et patrimoine

Les plantations situées au bord du cimetière seront renforcées pour accompagner l'entrée.

Autour du projet de l'aire de stationnement, les haies présentes seront maintenues et renforcées par endroit.

La végétation qui entoure l'église sera maintenue. **OAG-2**

Le cœur du village est identifié par la grande place de l'église et par les abords de la mairie. La place très minérale sera embellie par la plantation de massifs, entre la route et la place notamment. **OAG-3**

L'ensemble des éléments de patrimoine bâti repéré sera protégé. L'église et la mairie seront mises en valeur. **OAG-4**

Espaces publics et équipements

L'espace dédié au stationnement sera organisé avec des plantations et le revêtement de sol devra rester perméable. **OAG-5**

L'arrêt de bus scolaire face à la mairie sera sécurisé. Le talus longeant le trottoir peut être retravaillé, diminué, afin d'offrir plus de place pour les enfants lors du ramassage scolaire. **OAG-6**

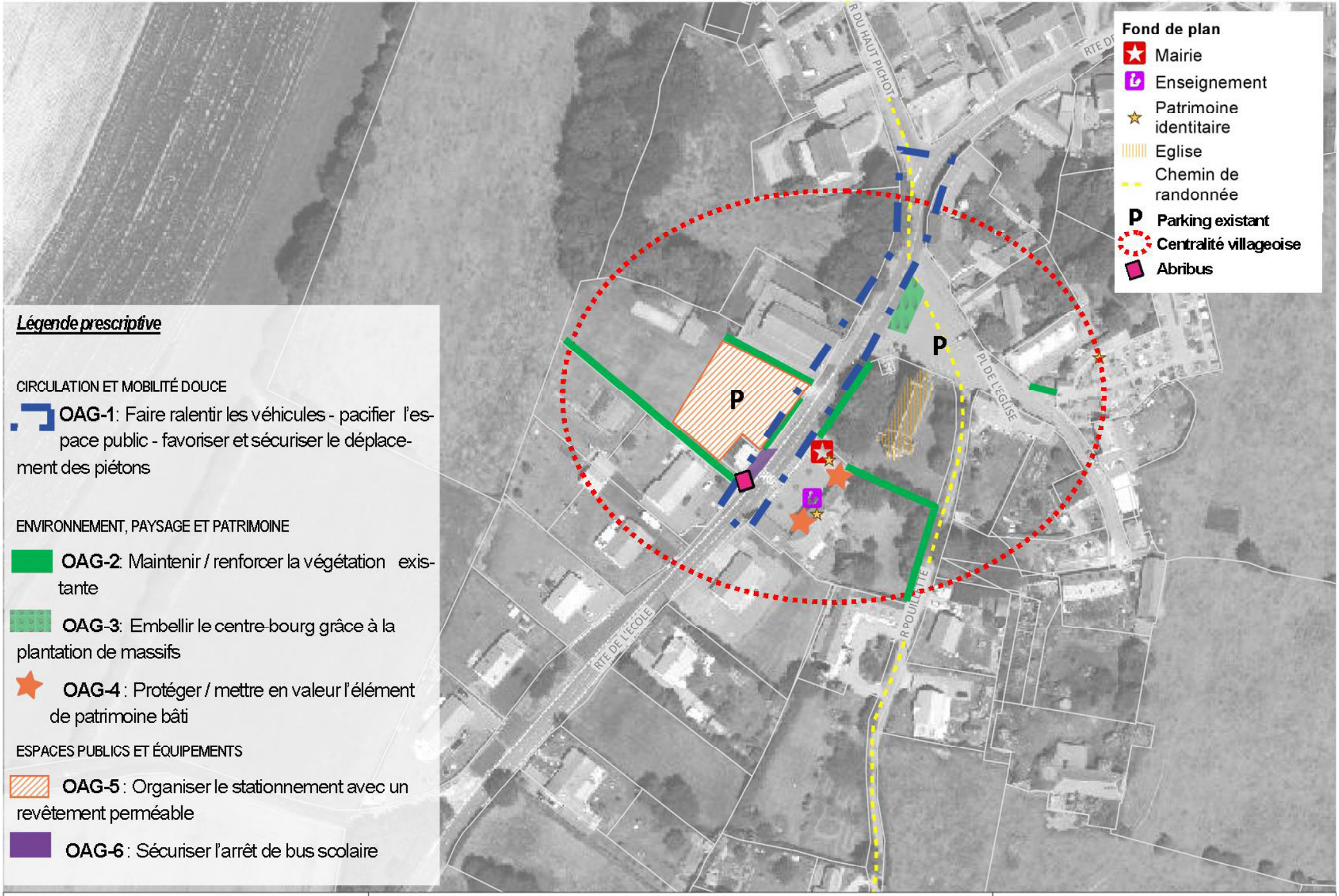

Légende prescriptive

CIRCULATION ET MOBILITÉ DOUCE

OAG-1: Faire ralentir les véhicules - pacifier l'espace public - favoriser et sécuriser le déplacement des piétons

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET PATRIMOINE

OAG-2: Maintenir / renforcer la végétation existante

OAG-3: Embellir le centre-bourg grâce à la plantation de massifs

OAG-4 : Protéger / mettre en valeur l'élément de patrimoine bâti

ESPACES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS

OAG-5 : Organiser le stationnement avec un revêtement perméable

OAG-6 : Sécuriser l'arrêt de bus scolaire

Halinghen

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

LACRES - Le Village

1 - LOCALISATION

Dans l'entité paysagère du plateau Ouest et de la vallée de la Course, Lacres est une petite commune de 260 habitants (INSEE 2014).

L'orientation d'Aménagement et de Programmation sur le « cadre de vie » est déclinée en deux lieux : le centre du village où se situe la salle communale et l'église entourée de son cimetière et le hameau de Séquières où se concentre la plus grande partie de la population.

Village

L'église et le cimetière créent la centralité du village, ils sont accessibles par la rue de l'église via des escaliers et par l'impasse qui mène à la salle communale.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

L'accès aux habitations et à la salle communale sera maintenu.**OAG-1**

Le carrefour entre la rue de l'église et l'impasse menant à la salle communale sera sécurisé et aménagé. L'objectif est de sécuriser l'entrée du cimetière et les déplacements piétons. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

L'espace vert associé à la salle communale est délimité par une haie bocagère qu'il faut préserver au même titre que les arbres qui ponctuent le site. L'extension du cimetière pourrait être prévue sur une partie de site en maintenant un espace de « jardin » pour le bâtiment communal. **OAG-3** + **OAG-4**

L'espace public de ce cœur de village est accompagné de beaux arbres plantés en alignement qu'il est essentiel de préserver. **OAG-4**

La salle communale du centre village pourra être relocalisée dans le hameau de Séquières , là où les habitants sont plus nombreux, à proximité de la mairie et de l'école. Le bâtiment communal pourrait alors évoluer vers de l'habitat locatif.

La partie du bâtiment actuellement non investie, sera restaurée. **OAG-5**

L'église et le mur du cimetière seront protégés et valorisés. La valeur d'ensemble des abords doit être maintenue dans tout aménagement. **OAG-6**

Espaces publics et équipements

Le stationnement aux abords de l'église et de la salle communale sera aménagé. **OAG-7**

L'espace vert de la salle communale pourra partiellement accueillir l'extension du cimetière. Cette extension sera paysagère et pourra se faire en conservant les arbres présents et en valorisant les surfaces perméables. Une haie sera plantée pour délimiter le « jardin » de la salle communale et le cimetière. **OAG-8**

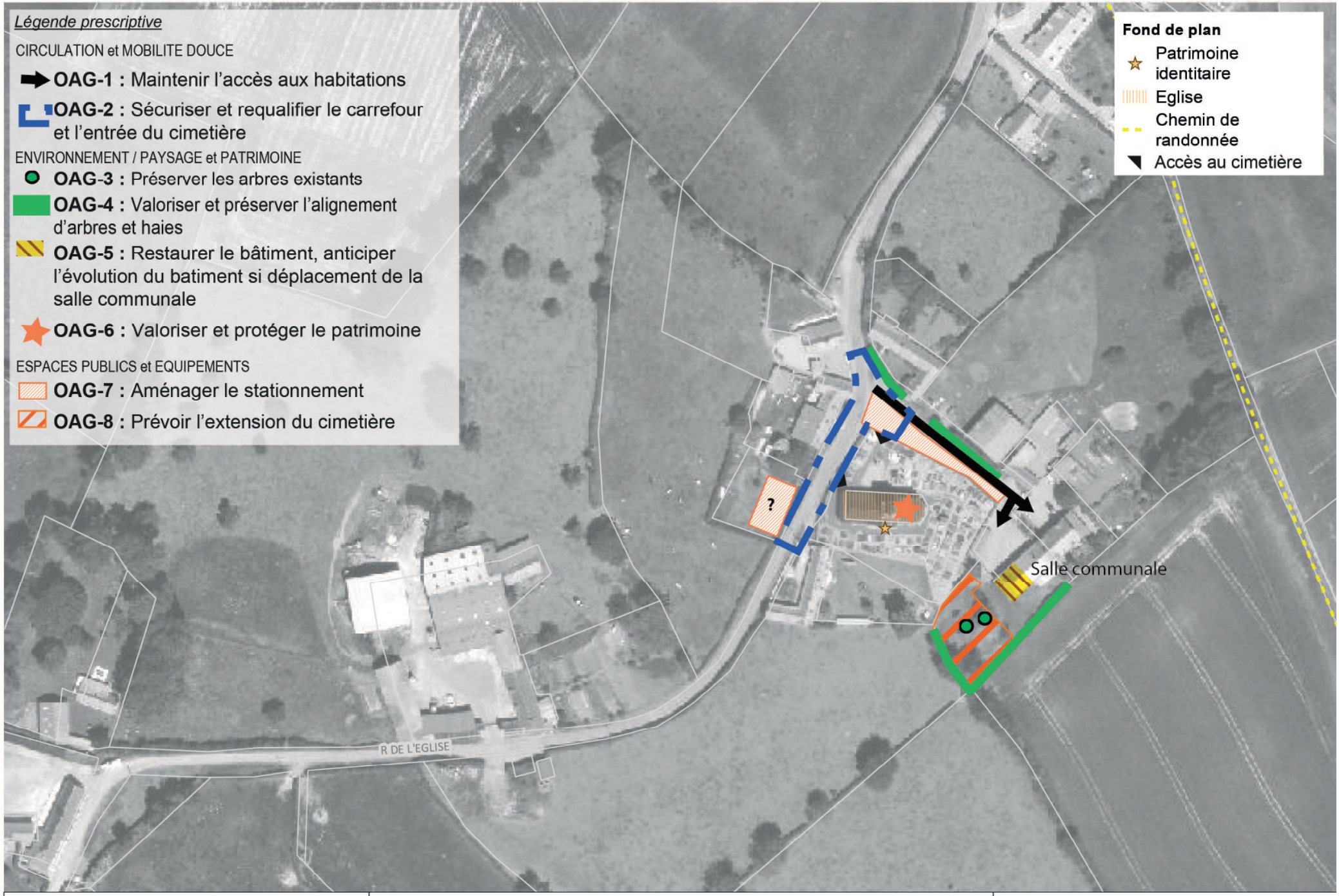

Lacres

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

LACRES - Hameau Sequieres

1 - LOCALISATION

Hameau séquières

Au cœur du hameau de Séquières, à proximité de la mairie et de l'école, un site de projet d'aménagement d'habitat est fléché dans le but de renforcer la centralité bâtie. Il est alors judicieux de réfléchir au réaménagement de l'espace public autour de ce site et des équipements municipaux.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Le long de la rue de l'école et de la route de Dalles, des aménagements seront réalisés pour permettre le déplacement des piétons en toute sécurité. Une liaison douce pourra être aménagée au sein de l'espace vert qui borde la route de Dalles. **OAG-1**

Le hameau est le départ de nombreux sentiers de randonnées (sentier de la blanche Jument, le haut pichot,…), une signalétique et une valorisation des chemins existants seront réalisées.

Environnement, paysage et patrimoine

Les alignements d'arbres et haies ainsi que les arbres existants repérés sont à préserver et à valoriser **OAG-2** + **OAG-4**

L'espace vert situé derrière la mairie pourra être aménagé pour accueillir de nouveaux usages (vergers, jardins en carrés, marché, jeux pour enfants...) **OAG-3**

Les éléments de patrimoine bâti repéré seront protégés et valorisés (grange, fermes, manoir). **OAG-5**

La localisation du monument aux morts le long de la route des écoles n'est pas favorable aux rassemblements lors des commémorations. Son déplacement pourrait être envisagé.

Espaces publics et équipements

L'aire de stationnement sera aménagée avec un revêtement perméable et un talus planté. **OAG-6**

Les abords de la mairie seront aménagés pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'arrêt de bus scolaires sera matérialisé, un aménagement permettra de sécuriser la descente des enfants. **OAG-7**

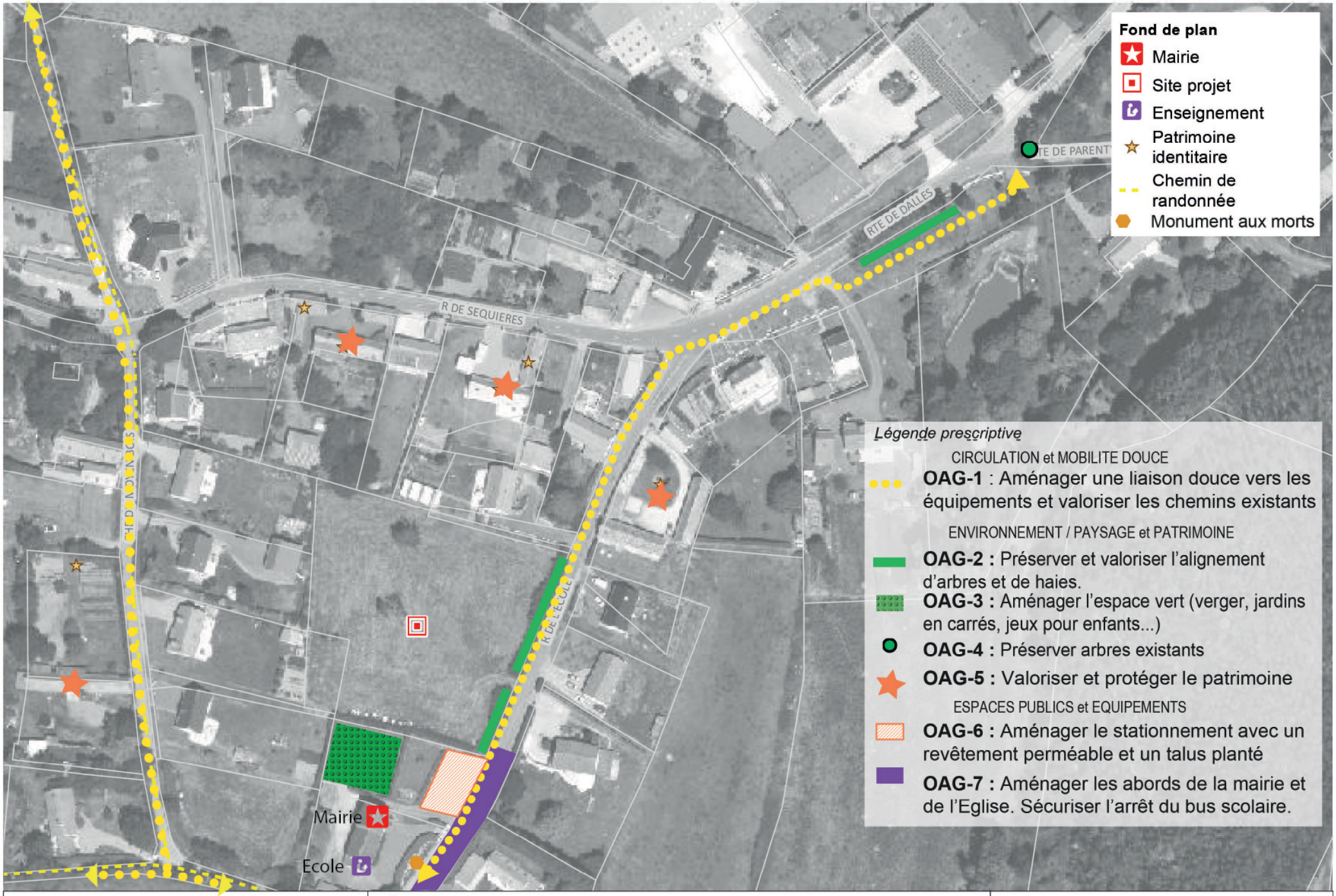

Lacres sequieres

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

SENLECQUES - La place centrale

1 - LOCALISATION

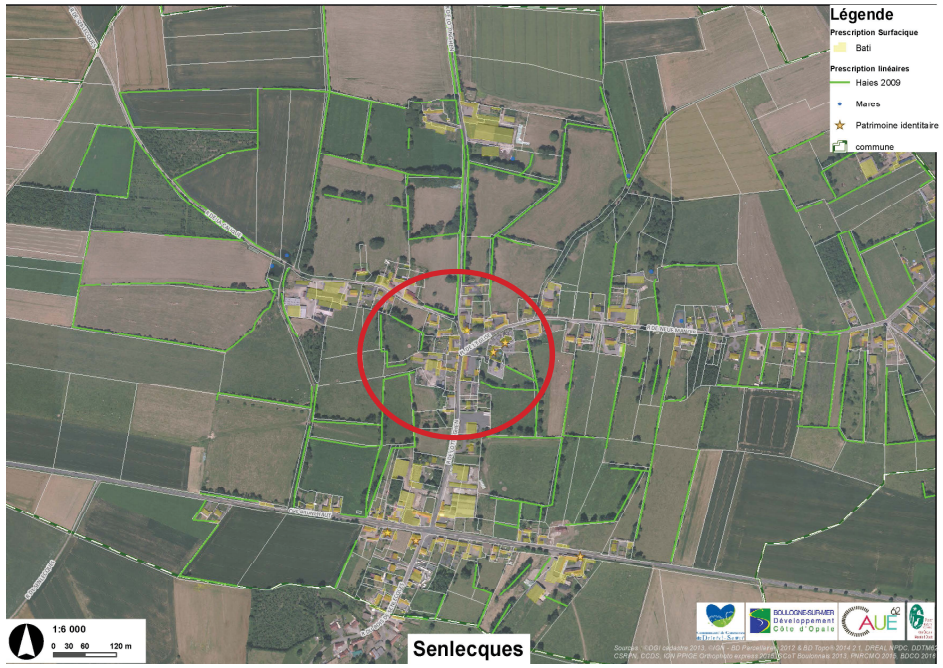

Petite commune de 268 habitants (INSEE 2014) au sein du Plateau Ouest et de la vallée de la Course, l'urbanisation sur Senlecques est identifiée au SCOT du Boulonnais en deux enveloppes : le village et le hameau Neuf Manoir.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est centrée sur la place du village où sont regroupés les équipements communaux (mairie, église, école) et les projets d'habitat.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Un projet global permettra de sécuriser les déplacements piétons sur la place centrale du village.

Seront pris en considération les liaisons douces entre le projet d'habitat, la mairie/école et l'église. **OAG-1**

L'accès à la place de l'église par la rue de Lottinghen (route départementale 254) sera sécurisé. La vitesse des véhicules sera réduite grâce des aménagements adéquats. **OAG-2**

Le traitement de l'espace public permettra d'affirmer la place du piéton sur la place centrale, de sécuriser ses déplacements et de réduire la vitesse des véhicules. **OAG-3**

Environnement, paysage et patrimoine

Les haies plantées qui délimitent l'espace de circulation et l'espace piéton sont un bel exemple d'aménagements permettant de sécuriser, avec l'utilisation du végétal, les déplacements piétons.

Ces haies seront bien entendu maintenues. **OAG-4**

L'aménagement de la place sera réalisé avec de nombreuses plantations (massifs, arbustes, arbres, etc.) pour embellir l'espace et diminuer les surfaces en enrobé. **OAG-5**

L'ensemble des éléments de patrimoine bâti repéré sera protégé. L'église et la mairie seront mises en valeur. **OAG-6**

Espaces publics et équipements

Le stationnement sur la place est valorisé et aménagé avec des plantations. **OAG-7**

Un large espace piéton paysager sera aménagé devant la mairie et l'école . La voie est réservée au bus scolaire et devient piétonne le reste du temps. **OAG-8**

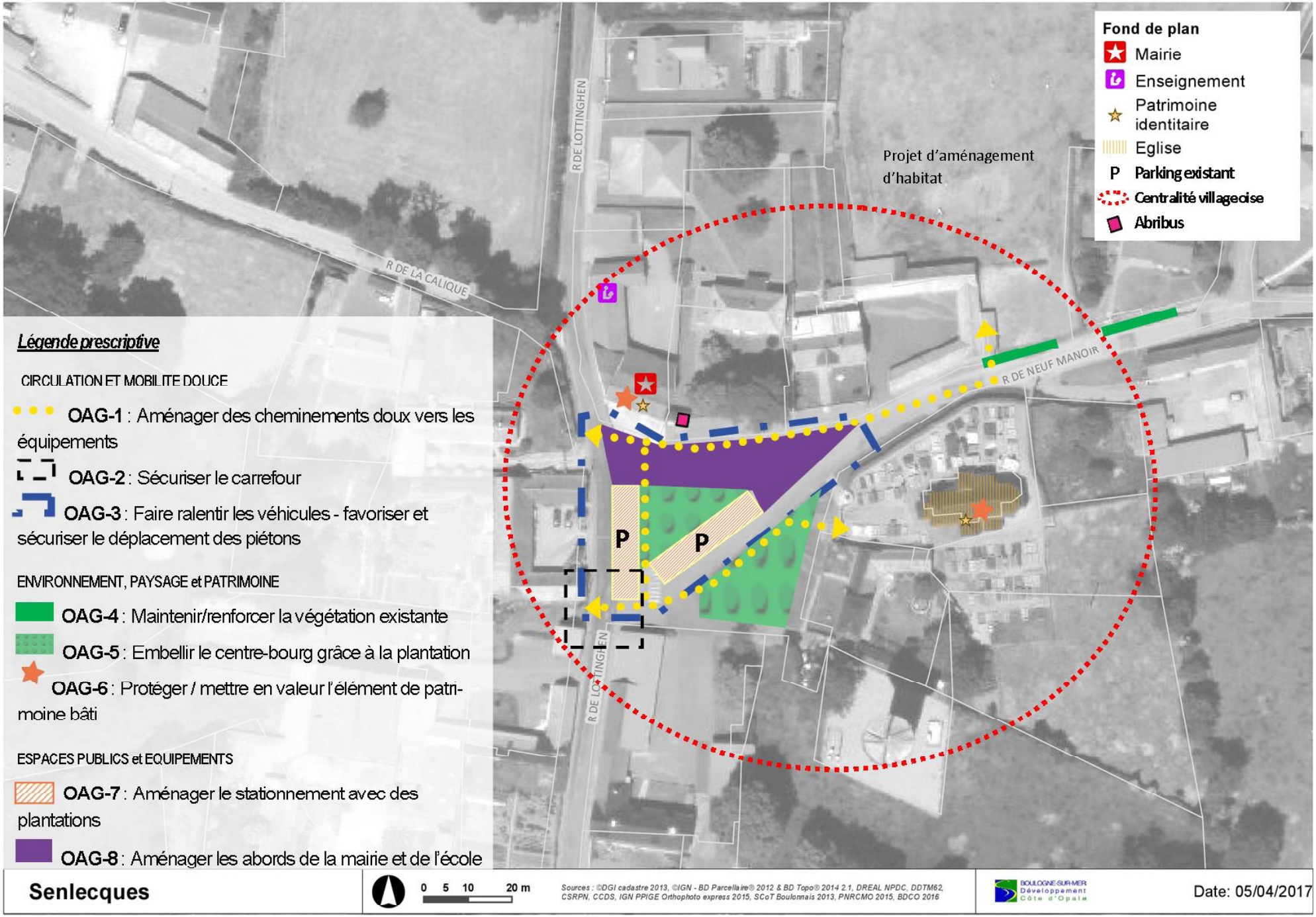
Fond de plan
Mairie
Enseignement
Patrimoine identitaire
Eglise
P Parking existant
Centralité villageoise
Abribus
Projet d'aménagement d'habitat
R DE LA CALIQUE
R DE LOTTINGHEN
R DE NEUF MANOIR
P
P
Légende prescriptive
CIRCULATION ET MOBILITE DOUCE
OAG-1 : Aménager des cheminements doux vers les équipements
OAG-2 : Sécuriser le carrefour
OAG-3 : Faire ralentir les véhicules - favoriser et sécuriser le déplacement des piétons
ENVIRONNEMENT, PAYSAGE et PATRIMOINE
OAG-4 : Maintenir/renforcer la végétation existante
OAG-5 : Embellir le centre-bourg grâce à la plantation
OAG-6 : Protéger / mettre en valeur l'élément de patrimoine bâti
ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS
OAG-7 : Aménager le stationnement avec des plantations
OAG-8 : Aménager les abords de la mairie et de l'école
Senlecques
0 5 10 20 m
Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016
BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Date: 05/04/2017

OAP cadre de vie «FOND DE LA BOUTONNIERE»

BOURNONVILLE

1 - LOCALISATION

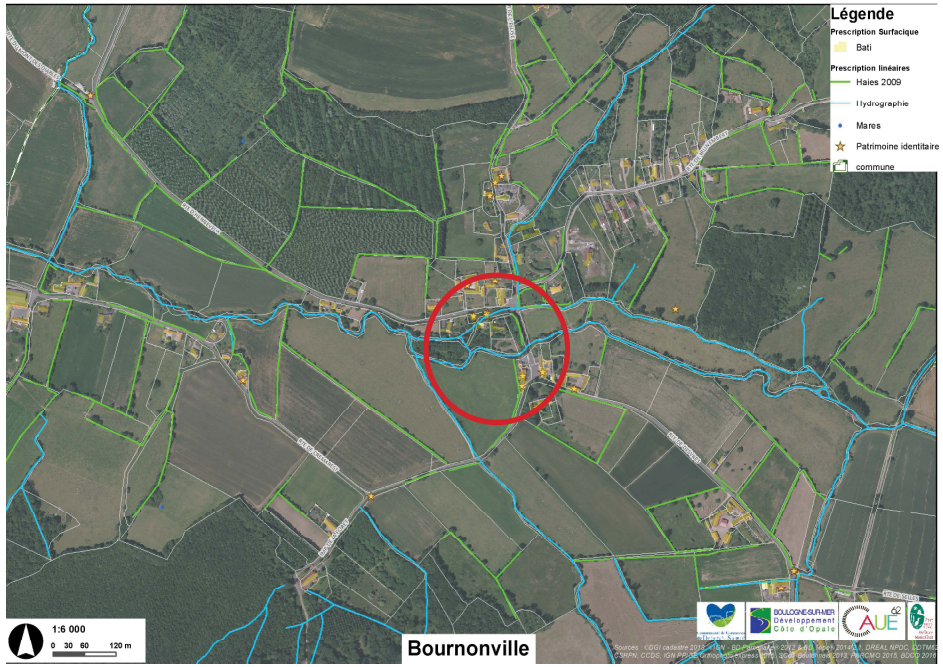

Dans l'entité paysagère du Fond de la boutonnière, les 245 habitants (INSEE 2014) de la commune de Bournonville sont répartis dans le village et dans le hameau le trou du charme.

La commune est couverte sur sa partie Sud par la forêt de Desvres et le village est implanté de part et d'autre de la Liane.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée dans le centre du village, à cheval sur la Liane, entre la mairie/l'école et le commerce l'auberge du Moulin.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Un cheminement doux sera aménagé depuis l'église jusqu'à la place de la mairie-école et l'arrêt de bus ainsi que le long de la route de Brunembert. **OAG-1**

Le carrefour entre la route de Desvres et la route de Crémarest sera sécurisé. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

Les arbres qui entourent la parcelle cadastrale BO115 seront protégés. Les accès à créer à la parcelle ayant un CUb accordé (2 logements) seront gérer dans l'espacement des arbres. Si cela n'était techniquement pas réalisable, la coupe d'un ou deux arbres sera étudiée.**OAG-3**

De nombreuses plantations seront réalisées dans le centre du village pour l'embellir.

Autour de la mairie, de son parking et du commerce, des massifs seront plantés au pied des façades. **OAG-4**

Des plantes vivaces locales peuvent être plantées sur la placette de l'auberge du Moulin pour délimiter la terrasse et un petit espace de stationnement. **OAG-5**

Le ptrimoine bâti repéré sera protégé et valorisé, en particulier le moulin qui sera restauré et valorisé. **OAG-6**

Espaces publics et équipements

L'espace public en face du commerce, «l'auberge du moulin», sera redessiné pour améliorer la lisibilité de l'intersection, pour donner plus de place aux piétons et à la création de massifs fleuris.

L'espace public face à la mairie et au commerce sera aménagé pour sécuriser le déplacement piéton et les traversées et faire ralentir les véhicules.

L'arrêt de bus sera pris en compte dans l'aménagement de façon à sécuriser la descente/montée des voyageurs. **OAG-7**

Quelques places de stationnement seront prévues et aménagées sur la place et placette. Elles seront réalisées de façon perméable dans la mesure du possible. **OAG-8**

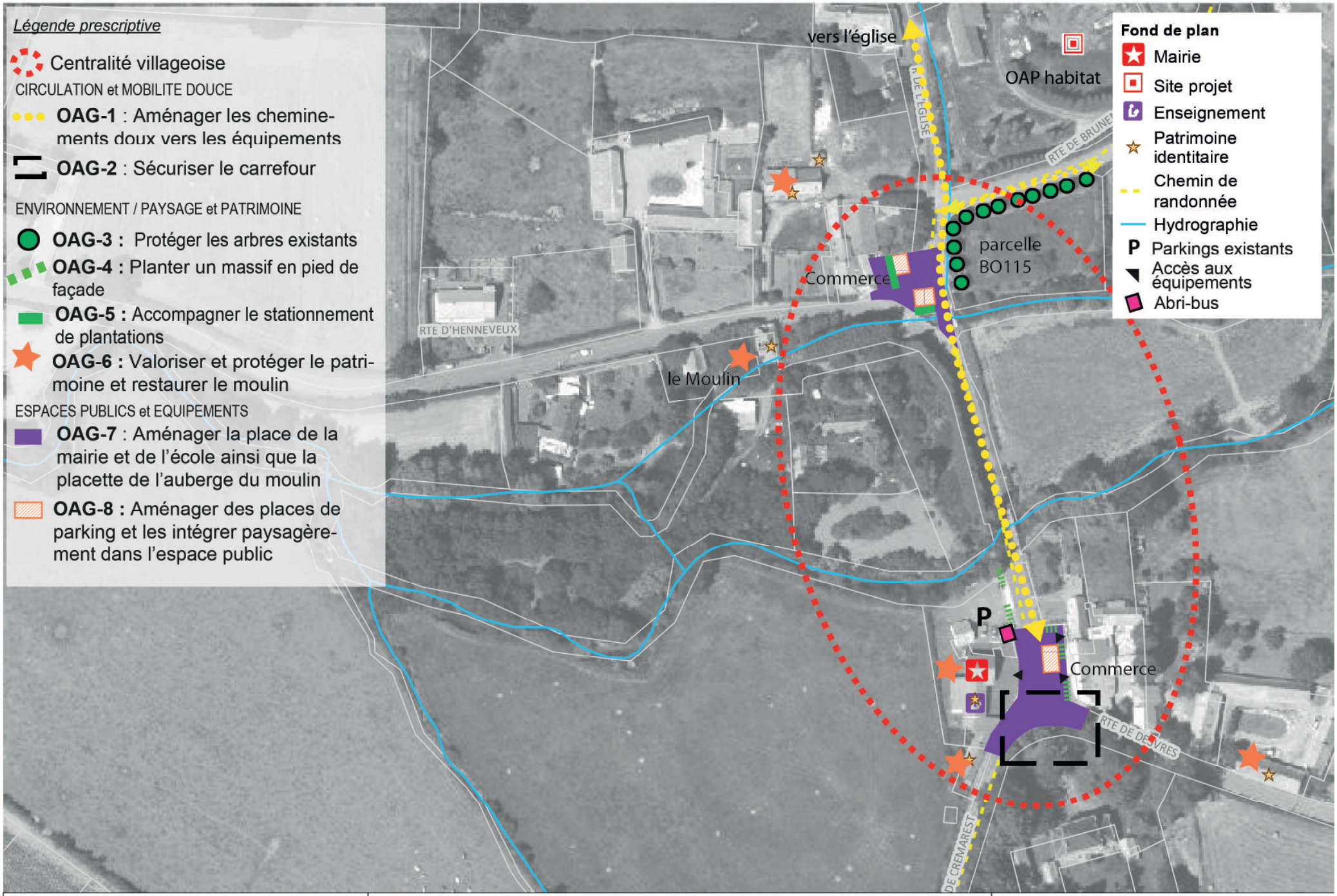

Bournonville

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

BRUNEMBERT

1 - LOCALISATION

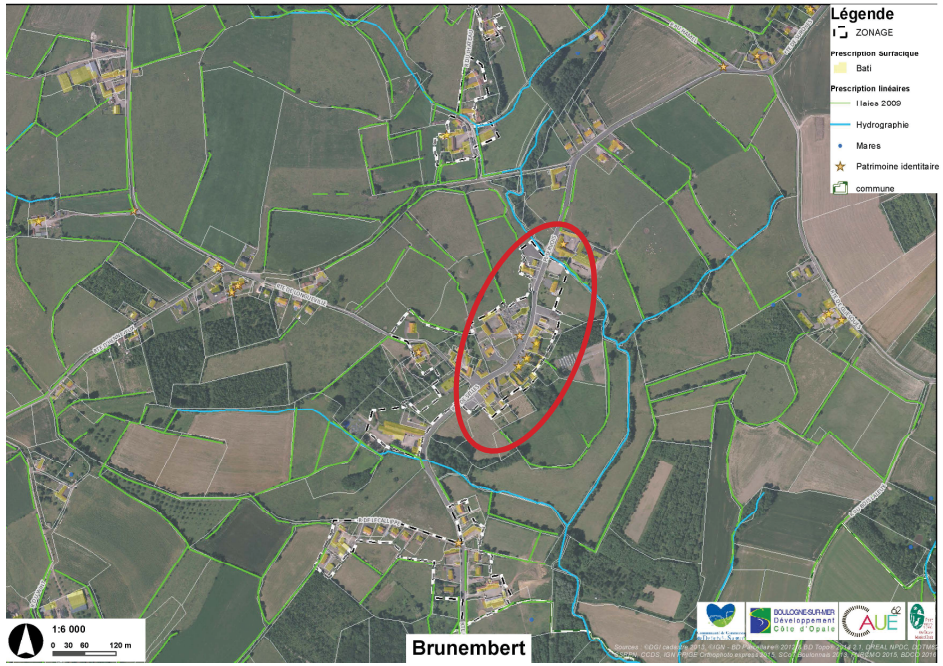

Dans l'entité paysagère du fond de la boutonnière, Brunembert est une commune de 413 habitants (INSEE 2014).

L'urbanisation sur la commune de Brunembert est répartie sur l'ensemble de son territoire, elle se regroupe en un village et 3 hameaux. L'orientation d'aménagement du cadre de vie est située sur le centre du village pour la proximité des équipements communaux (église, mairie, école…) et pour agir sur la vitesse des véhicules qui le traversent (RD 215).

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

La circulation sur la route départementale 215, qui traverse le village, est forte et les aménagements existants n'incitent pas les automobilistes à ralentir.

Afin d'améliorer la lisibilité de la place centrale villageoise et de faire ralentir les automobilistes dans le village de Brunembert, l'espace public autour de la mairie, de l'église et de l'école sera aménagé de façon à affirmer le rôle de la place centrale dans le village et à sécuriser le déplacement des piétons. **OAG-1+OAG-4**

Dans ce même objectif, les entrées dans le centre du village, situées à hauteur de la petite Liane et de l'intersection avec la route de Longueville, seront aménagées pour permettre de faire ralentir les automobilistes progressivement et de sécuriser ainsi les piétons. **OAG-2**

Le carrefour entre la route de Longueville et la route de Selles sera sécurisé. **OAG-3**

L'espace public communal qui accompagne la voirie principale sera aménagé dans la continuité de la place centrale avec un souci d'homogénéisation. Ce traitement permettra de valoriser le centre bourg tout en sécurisant les piétons et en réduisant la vitesse des automobilistes. **OAG-4**

Environnement, paysage et patrimoine

Le caractère minéral du centre du village peut être atténué grâce à la plantation de haies et d'arbustes vivaces. Ainsi les limites entre les espaces publics circulants et les espaces privés seront végétalisées (exemple à hauteur de l'auberge du cheval blanc et en face du cimetière). **OAG-5**

Le talus végétalisé existant sera maintenu. **OAG-6**

Le patrimoine identitaire identifié sera protégé (mairie-école, ferme, église). **OAG-7**

Espaces publics et équipements

La place du village sera réaménagée et végétalisée. **OAG-8**

Le stationnement sera réparti et intégré à l'aménagement de l'espace public à 2/3 lieux distincts. Une réflexion sur la perméabilité du revêtement du stationnement sera menée et mise en œuvre si possible. Des plantations seront prévues pour intégrer le stationnement dans l'aménagement. **OAG-9**

L'extension du cimetière est prévue au Nord de l'existant. Ses limites seront plantées d'arbustes d'essences mixtes et locales. Des aménagements seront réalisés (noues par exemple) pour limiter les problèmes d'écoulement d'eau pluviale vers la salle des fêtes. **OAG-10 + OAG-5**

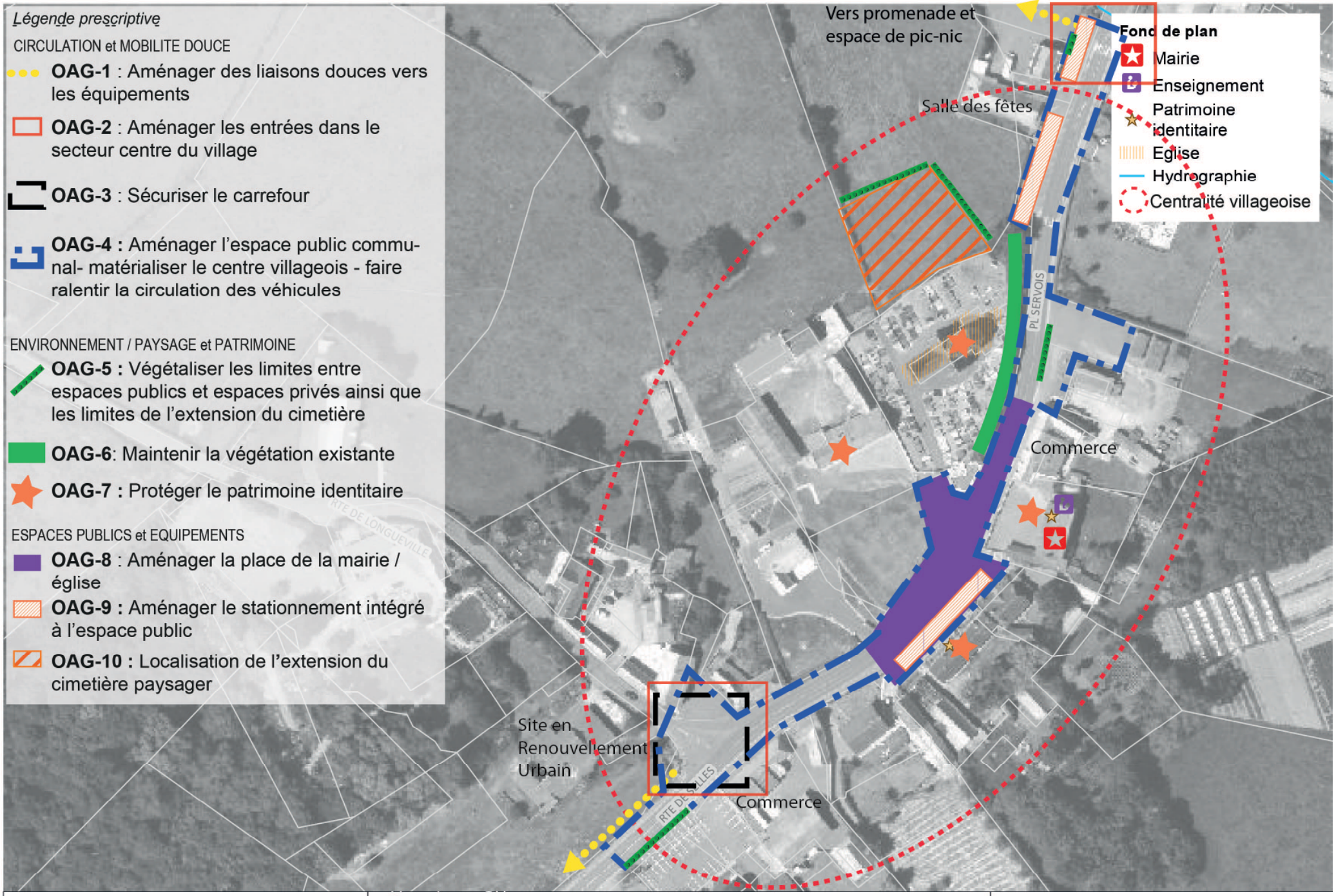

Brunembert

Date: 05/04/2017

LOTTINGHEN

1 - LOCALISATION

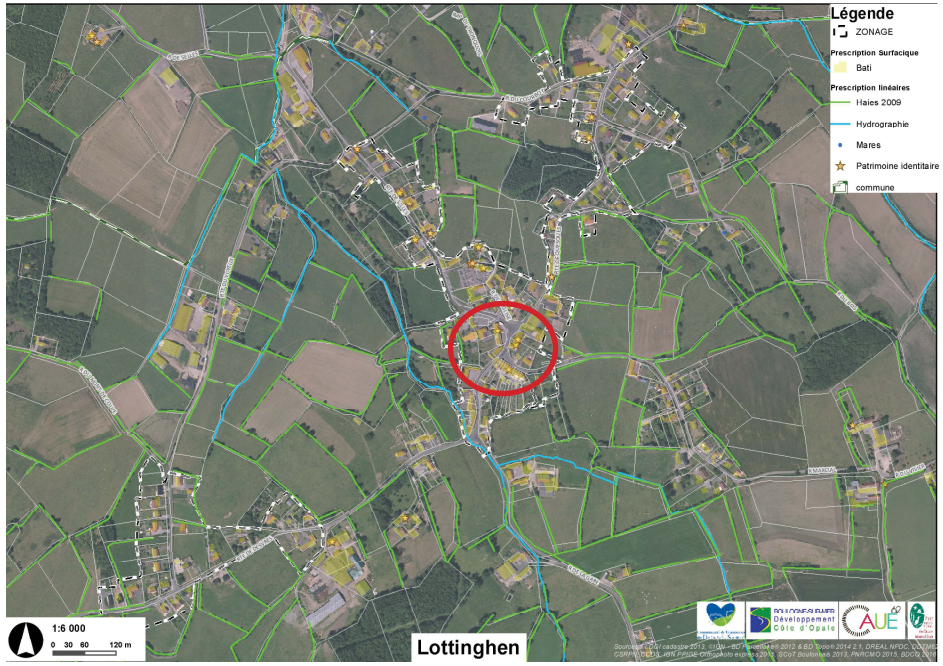

Dans l'entité paysagère du Fond de la boutonnière, les 556 habitants (INSEE 2014) de la commune de Lottinghen sont répartis dans le village et dans deux hameaux (la roucherie et les voyeux).

La commune est à cheval sur la cuesta du Boulonnais avec au Nord les vallons bocagers et au Sud les plateaux agricoles.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où se situe l'ensemble des équipements communaux (église, mairie, école).

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité douce

Un cheminement doux sera aménagé à l'arrière du bâtiment de la mairie pour relier l'espace de stationnement au nouveau terrain multisports. **OAG-1**

La part de voirie est très importante dans le centre du village, ce qui renforce le caractère minéral du lieu. Les deux carrefours entre la route de Desvres et la rue Marcial et celui entre la route de Quesques et la route de Selles seront réduits et sécurisés. Cette réduction se fera au profit des espaces piétons et des plantations. **OAG-2**

De part et d'autre de la mairie, le long de la route de Selles et de la route de Desvres l'espace public et la voirie seront aménagés pour faire ralentir les véhicules. **OAG-3**

Environnement, paysage et patrimoine

La végétation existante à l'arrière de la mairie sera maintenue et renforcée. **OAG-4**

De nombreuses plantations seront réalisées dans le centre du village pour l'embellir. Des arbustes d'essences locales et des plantes vivaces peuvent être plantés pour limiter la gestion liée au renouvellement annuel de massifs fleuris. **OAG-5**

L'ensemble des éléments de patrimoine repérés sera protégé (l'église et la minoterie). **OAG-6**

Espaces publics et équipements

L'espace de stationnement situé entre la route de Selles et la rue de l'église sera valorisé avec des plantations. **OAG-7**

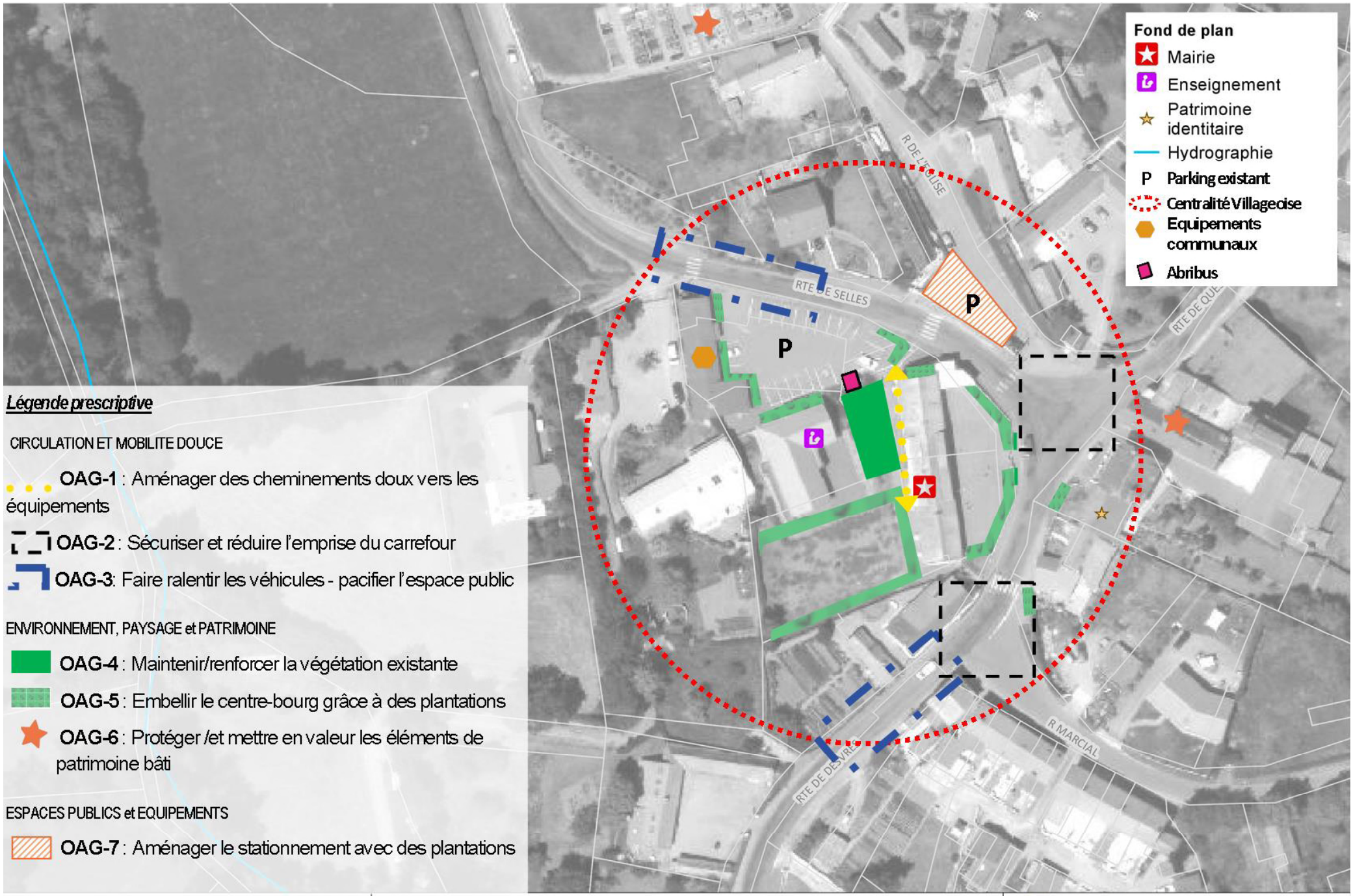

Lottinghen

Date: 05/04/2017

QUESQUES

1 - LOCALISATION

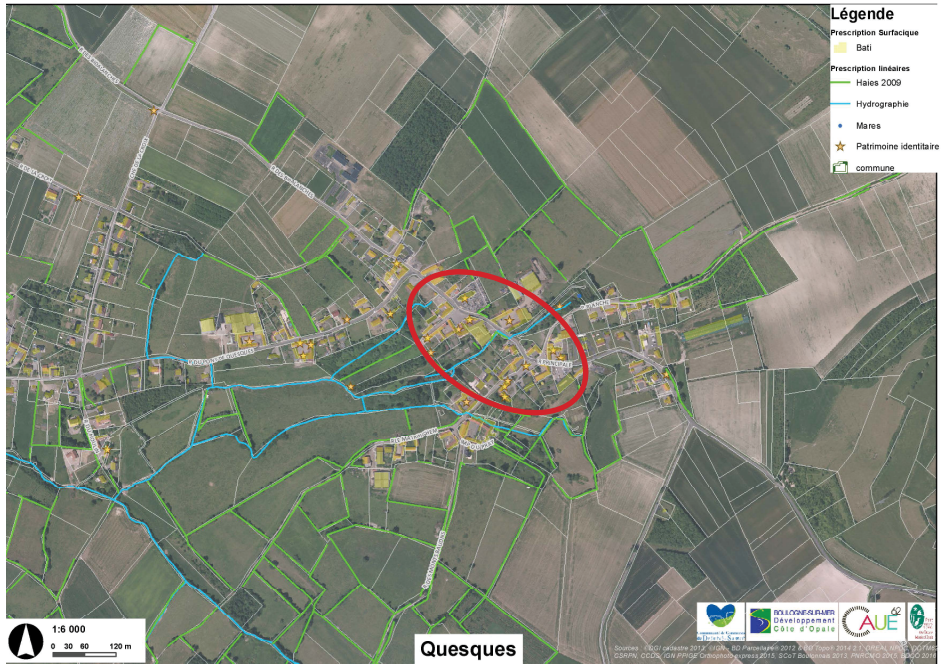

Dans l'entité paysagère du fond de la boutonnière, Quesques est une commune de 633 habitants (INSEE 2014) relativement étendue au pied du coteau calcaire, où la Liane prend sa naissance.

L'urbanisation est identifiée au sein du SCOT du Boulonnais en 4 enveloppes : le village et les trois hameaux (pont de Quesques, Velinghem, le Verval).

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village autour des équipements communaux (église, mairie et école).

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité

Le long de la rue principale, la liaison douce qui emprunte le trottoir sera améliorée et rendue plus confortable. **OAG-1**

Des liaisons douces vers le projet de béguinage au Nord-Ouest et vers le projet d'équipements (point de départ de randonnées, parking, loisirs) fléché sur la parcelle B116 seront aménagées pour faciliter le déplacement des piétons dans la commune. **OAG-1**

Les arrêts de bus à proximité de la mairie seront aménagés et sécurisés. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

Des massifs fleuris de vivaces seront créés au pied des façades, sur la place de l'estaminet et en accompagnement du cheminement doux vers le projet d'équipements ainsi que sur la place de la mairie. **OAG-3**

Des plantations seront réalisées pour délimiter l'espace public et l'espace privé du magasin de matériaux afin d'améliorer la qualité de l'espace public communal. **OAG-4**

A proximité du magasin de matériaux, l'alignement d'arbres et le terre-plein associé seront maintenus. **OAG-5**

La rivière de la Liane sera valorisée au niveau de son franchissement avec la rue principale. **OAG-6**

Les éléments de patrimoine bâti identifiés seront protégés et valorisés (grange, mairie-école, église). **OAG-7**

Espaces publics et équipements

Le projet d'équipements (point de départ de randonnées, parking, loisirs) fléché sur la parcelle B116 sera aménagé en limitant l'imperméabilisation des sols. L'espace public de la place de l'estaminet sera aménagé de manière à rendre lisible l'accessibilité à ce site qui se situe au bout d'une venelle. **OAG-8**

La place de l'estaminet et le parvis de l'église ainsi que la place de la mairie sont des espaces publics qui seront aménagés et végétalisés pour réduire le caractère routier et redonner la place aux piétons. **OAG-9**

Les places de stationnement de la place de l'estaminet et de la place de la mairie seront aménagées avec des plantations. **OAG-10**

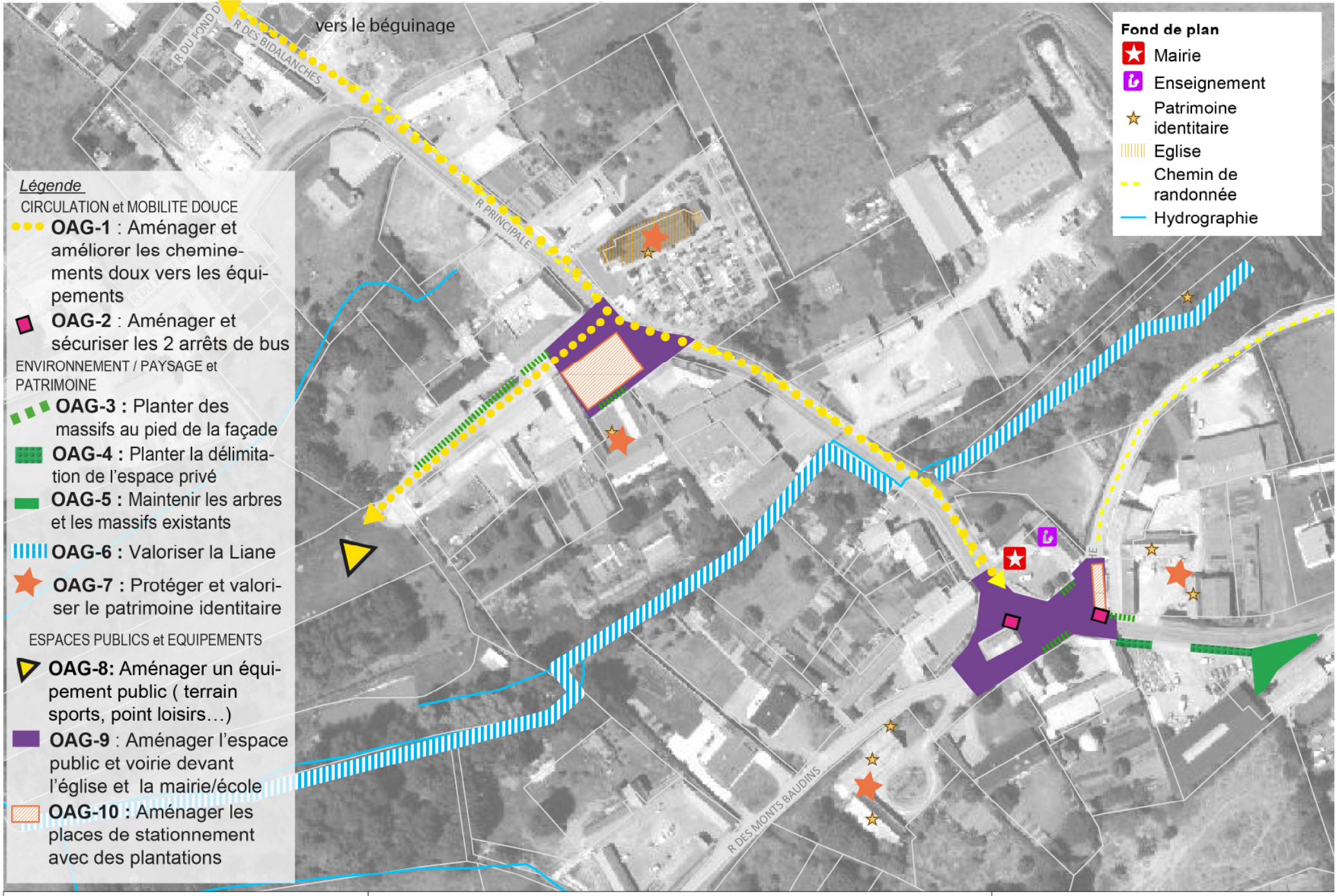

Quesques

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

SAINT MARTIN CHOQUEL

1 - LOCALISATION

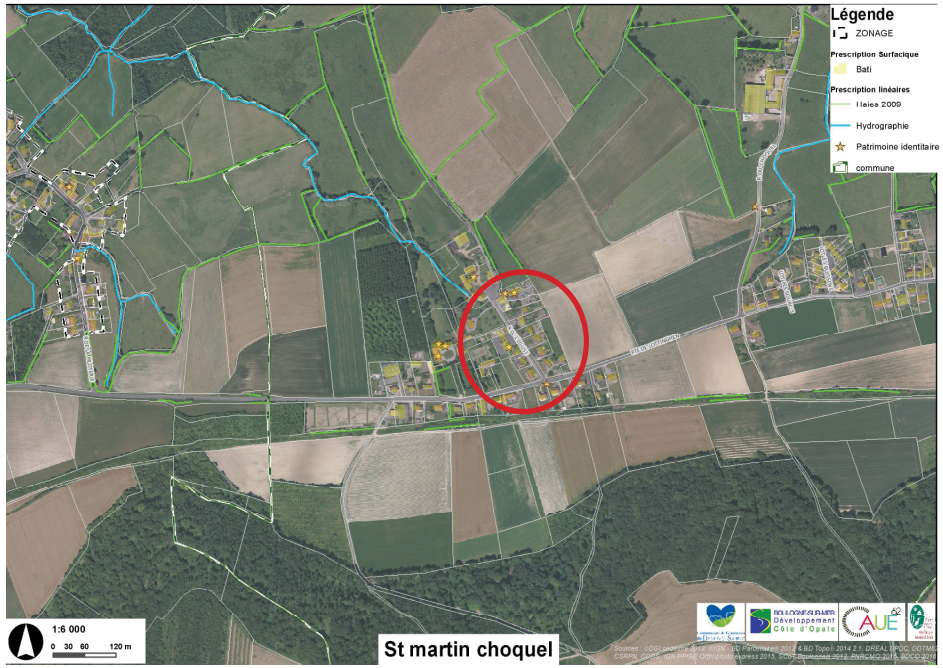

Dans l'entité paysagère du fond de la boutonnière, Saint-Martin-Choquel, commune de 469 habitants (INSEE 2014), se situe en partie sur la cuesta du Boulonnais, sur les plateaux agricoles et les monts vallonnées et bocagers du Boulonnais.

L'urbanisation est répartie en 5 lieux : le village et 4 hameaux (Campagnette, le Buisson, le Choquel, Rousquebrune).

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où se situent les équipements communaux (église, mairie et école).

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité

Une liaison douce permettra de relier l'église, l'école et la mairie et les ateliers municipaux. Le franchissement de la route de Lottinghen sera également aménagé et sécurisé pour permettre d'accéder au commerce (restaurant) en toute sécurité. **OAG-1**

Le carrefour entre la route de Lottinghen et la rue de l'église sera sécurisé, notamment au regard des automobilistes qui arrivent à vive allure par l'entrée Est de la commune. **OAG-2**

La vive circulation sur la route de Lottinghen nécessite des aménagements pour pacifier l'espace public, faire ralentir les véhicules et redonner davantage de place et de sécurité au piéton. **OAG-3**

Environnement, paysage et patrimoine

Des aménagements paysagers seront prévus aux abords de l'église et délimiteront également l'espace de stationnement sur la route de Lottinghen. **OAG-4 et OAG-5**

Quelques arbres sont remarquables à proximité de l'église, ils seront préservés. **OAG-6**

Au pied des façades, en face de l'église, des plantations seront créées. **OAG-7**

L'ensemble des éléments de patrimoine repérés sera protégé et mis en valeur (l'église et la ferme). **OAG-8**

Espaces publics et équipements

Les abords de l'église et de l'école feront l'objet d'aménagement afin de sécuriser les déplacements piétonniers et proposer un cadre de vie de qualité **OAG-9**

Une liaison douce vers les ateliers municipaux sera aménagé avec possibilité de créer des jeux pour les enfants accessibles depuis l'école. **OAG-10**

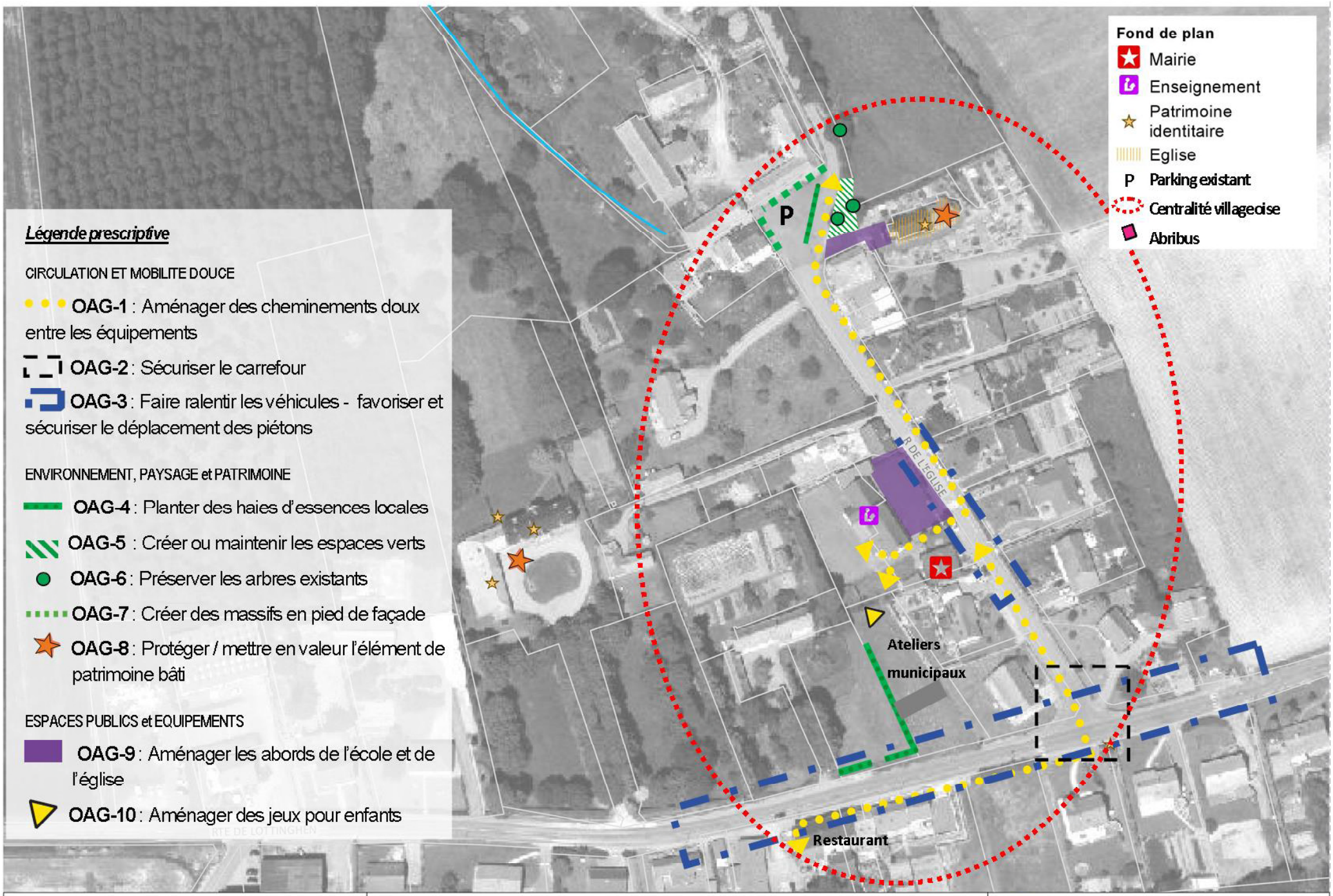
Fond de plan
Mairie
Enseignement
Patrimoine identitaire
Eglise
P Parking existant
Centralité villageoise
Abribus
Légende prescriptive
CIRCULATION ET MOBILITE DOUCE
OAG-1 : Aménager des cheminements doux entre les équipements
OAG-2 : Sécuriser le carrefour
OAG-3 : Faire ralentir les véhicules - favoriser et sécuriser le déplacement des piétons
ENVIRONNEMENT, PAYSAGE et PATRIMOINE
OAG-4 : Planter des haies d'essences locales
OAG-5 : Créer ou maintenir les espaces verts
OAG-6 : Préserver les arbres existants
OAG-7 : Créer des massifs en pied de façade
OAG-8 : Protéger / mettre en valeur l'élément de patrimoine bâti
ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS
OAG-9 : Aménager les abords de l'école et de l'église
OAG-10 : Aménager des jeux pour enfants
P
R. DE L'EGLISE
Ateliers municipaux
Restaurant
St Martin Choquel
0 5 10 20 m
Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016
BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Date: 05/04/2017

SELLES

1 - LOCALISATION

Commune de 329 habitants (INSEE 2014) au sein de l'entité paysagère du fond de la boutonnière, l'urbanisation sur Selles est identifiée au SCOT du Boulonnais dans trois enveloppes : le hameau du moulin de selles, le hameau le merlin et le village.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux et sur les abords de la route de Desvres.

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité

Une liaison douce sécurisée sera aménagée pour relier les équipements communaux (mairie, école, église) situé jusqu'à la boulangerie route de Desvres. **OAG-1**

Le long de la route de Desvres, de la route de Lottinghen à l'intersection de ces deux axes, des aménagements permettront de favoriser et de sécuriser le déplacement des piétons et de faire ralentir les véhicules. **OAG-2**

Environnement, paysage et patrimoine

Aux abords de l'arrêt de bus, des massifs seront plantés pour embellir le centre village. Face à la mairie, une haie permettra de délimiter l'espace public et l'espace privé de façon qualitative et d'intégrer le container à verre et la bouche incendie. **OAG-3**

L'ensemble des éléments de patrimoine repérés sera protégé (l'église, la mairie-école, le calvaire et le manoir). **OAG-4**

Les palissades en béton qui entourent le parvis de la mairie seront maintenues. **OAG-5**

Espaces publics et équipements

Les abords de la mairie et de l'école seront aménagés afin de mettre en scène les équipements et les rendre plus lisibles. **OAG-6**

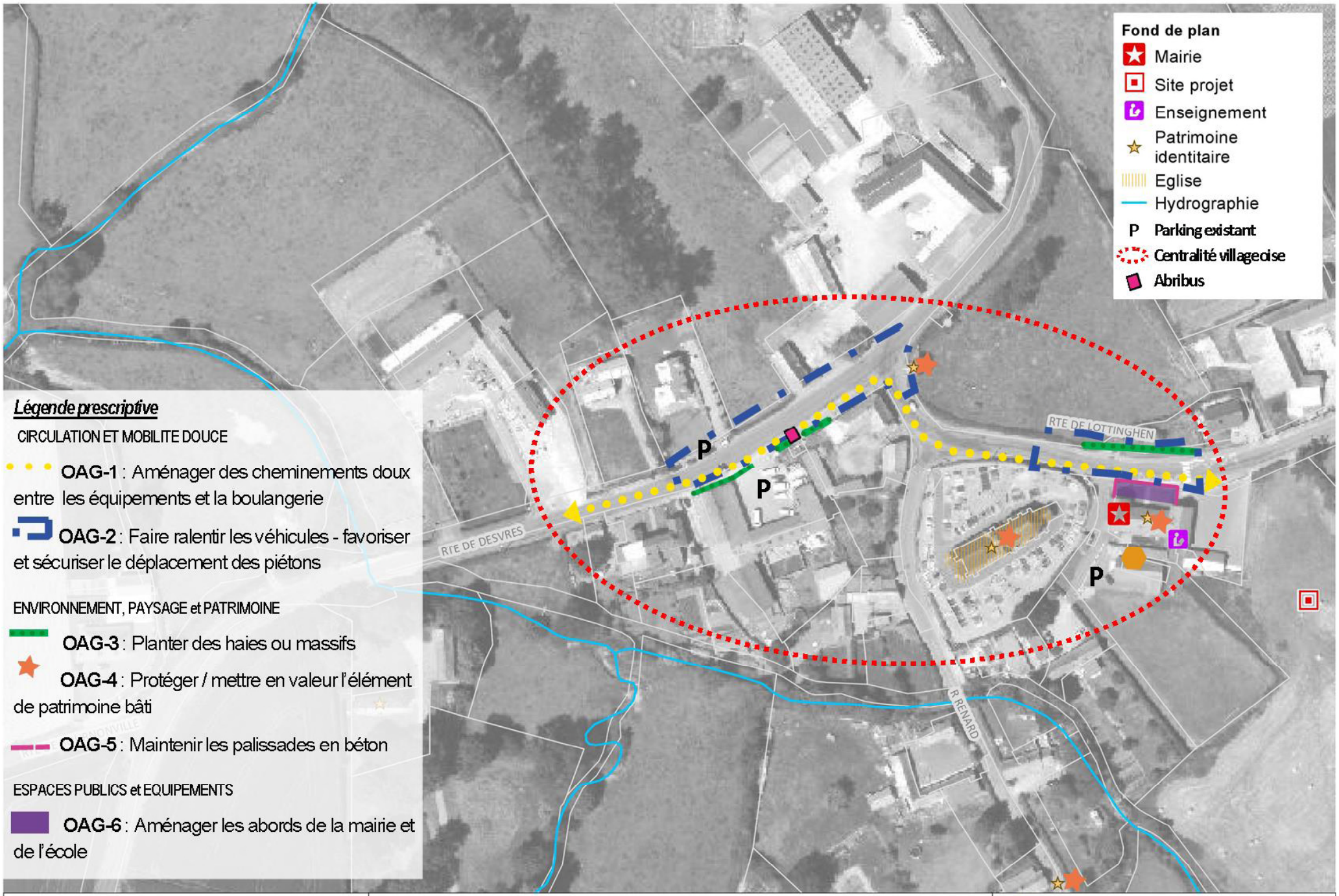

Légende prescriptive

CIRCULATION ET MOBILITE DOUCE

OAG-1 : Aménager des cheminements doux entre les équipements et la boulangerie

OAG-2 : Faire ralentir les véhicules - favoriser et sécuriser le déplacement des piétons

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE et PATRIMOINE

OAG-3 : Planter des haies ou massifs

OAG-4 : Protéger / mettre en valeur l'élément de patrimoine bâti

OAG-5 : Maintenir les palissades en béton

ESPACES PUBLICS et EQUIPEMENTS

OAG-6 : Aménager les abords de la mairie et de l'école

Selles

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Date: 05/04/2017

VIEIL MOUTIER

1 - LOCALISATION

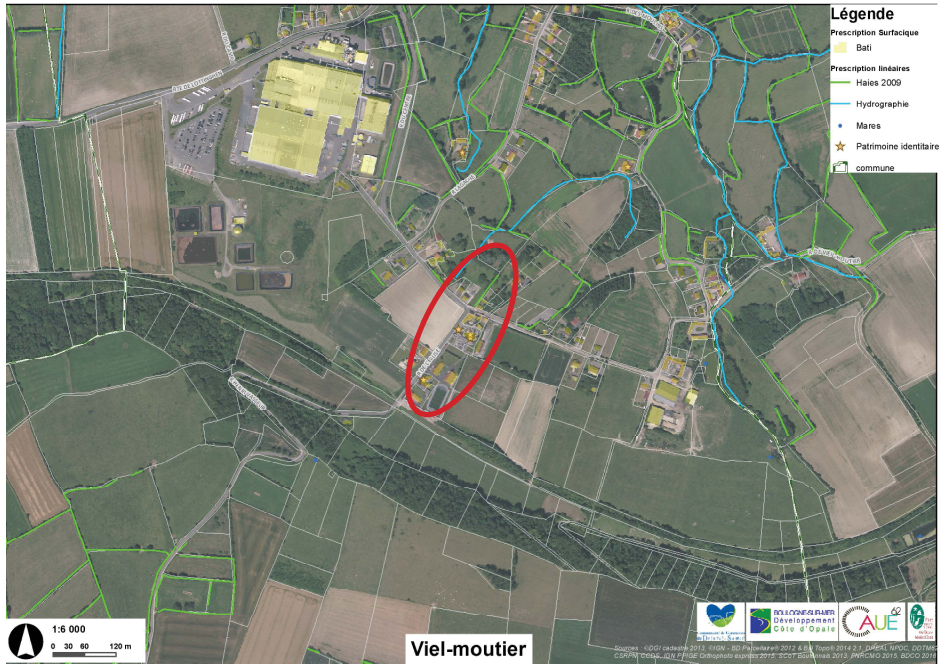

Commune de 392 habitants (INSEE 2013) au sein de l'entité paysagère du fond de la boutonnière, l'urbanisation sur Vieil-Moutier est identifiée au SCOT du Boulonnais dans deux enveloppes : le hameau la Calique et le village. La commune est située à cheval sur le coteau calcaire avec le Nord dans les vallons bocagers et le Sud sur les plaines agricoles.

L'orientation d'aménagement pour le cadre de vie est ciblée sur le centre du village où sont regroupés les équipements communaux (mairie, église, école, équipements sportifs)

2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS

Circulation et mobilité

Une liaison douce sécurisée sera aménagée pour relier les équipements communaux (mairie, école, église et terrains de sports.) **OAG-1**

Environnement, paysage et patrimoine

Aux abords de la mairie, le long du parking, des massifs seront plantés pour embellir le centre village. **OAG-2**

Des massifs de vivaces seront, également créés au pied des façades, notamment à proximité de l'école pour rompre avec l'aspect très minéral du parking. **OAG-3**

Les éléments de patrimoine bâti repérés seront protégés et valorisés (église, oratoire). **OAG-4**

Espaces publics et équipements

Un parking paysager sera aménagé en amorce du projet d'habitat, à partir de la rue de l'église. **OAG-5**

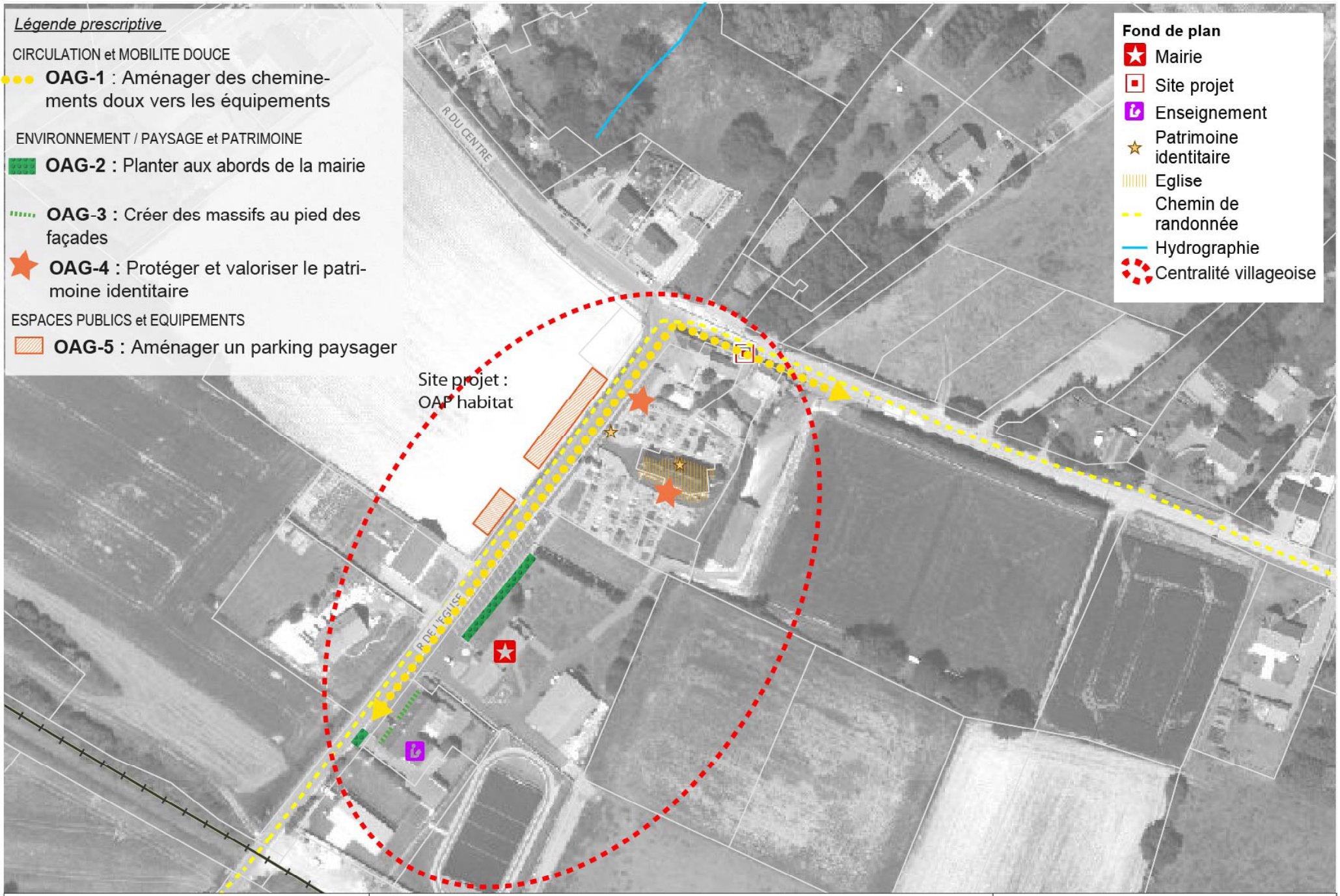

Vieil-moutier

0 5 10 20 m

Sources : ©DGI cadastre 2013, ©IGN - BD Parcellaire® 2012 & BD Topo® 2014 2.1, DREAL NPDC, DDTM62, CSRPN, CCDS, IGN PPIGE Orthophoto express 2015, SCoT Boulonnais 2013, PNRCMO 2015, BDCO 2016

Date: 05/04/2017

Communauté de Communes de Desvres-Samer
41 rue des Potiers BP41 - 62240 Desvres - France
Tél : 03 21 92 07 20 - Fax : 03 21 92 22 09

Agence d'Urbanisme et de Développement Economique
Site de 2 bis, bd Daunou - BP 611 - 62321 BOULOGNE-SUR-MER Cedex
bdco@boulogne-developpement.com
www.boulogne-developpement.com

Orientations d'Aménagement et de Programmation

CADRE DE VIE

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal